UNIL | Université de Lausanne

# Italophobie et Islamophobie ?

## Construction médiatique de l'altérité étrangère en 1970 et 2004

par Anaïd Lindemann

Travail de Mémoire

soumis dans le cadre du Master en *sociologie des religions*, « La pluralité religieuse dans les sociétés modernes: approches quantitatives et qualitatives »

Sous la direction du Professeur Jörg Stolz

Faculté de Théologie et de Sciences des Religions

Juin 2012

## Résumé

Votation et opinion publique étant étroitement liées dans une démocratie directe comme la Suisse, il est pertinent de s'interroger sur les discours médiatiques entourant la politique d'immigration helvétique. Dès lors, la construction médiatique de l'altérité étrangère est-elle la même dans deux points temporellement distincts, malgré un possible changement du groupe identifié comme les « étrangers » ? De nombreux sociologues ont proposé certaines réponses à cette question, sans toutefois soumettre leurs hypothèses à une réelle investigation scientifique. Cette étude s'y attèle au moyen d'une analyse de contenu médiatique de deux quotidiens suisses romands en 1970 et 2004. Les résultats obtenus démontrent que les individus objets du discours ont effectivement changé, passant de la figure du travailleur italien ou espagnol à celle de l'immigré musulman ou originaire d'ex-Yougoslavie, nous forçant à nuancer la dichotomie italiens/musulmans suggérée par plusieurs sociologues. De plus, les analyses ont révélé une individualisation des discours, une diversification des origines mentionnées, ainsi que l'émergence du référent religieux dans la définition de l'altérité étrangère en 2004. Enfin, les cadres d'interprétation dans lesquels cette dernière est construite présentent tant des invariants que des différences d'une année à l'autre.

## Remerciements

*Ce mémoire n'ayant pu être réalisé sans la contribution précieuse et variée de nombreuses personnes, je souhaite présenter mes remerciements à chacune d'entre elles.*

*Ma reconnaissance va au directeur de ce mémoire, le Professeur Jörg Stolz, pour la liberté qu'il m'a octroyée tout en intervenant avec bienveillance et de façon constructive dans l'élaboration de ce travail qui marque une étape importante de mon parcours.*

*Mes remerciements s'adressent également à tous les professeurs de l'Université de Lausanne qui m'ont donné les outils sans lesquels ce travail n'aurait pu être mené à bien, aux collaborateurs des Archives de la Ville de Lausanne, de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire, ainsi que de l'Office Fédéral de la Statistique.*

*La Société Académique Vaudoise et le Lions Club de Lausanne m'ont également été d'une grande aide dans la concrétisation de mon séjour formateur et inoubliable à l'Université de Michigan.*

*Un grand merci également à ma famille, proches et amis qui m'ont été d'un grand soutien de par les discussions fécondes, conseils et encouragements qu'ils m'ont témoignés.*

*Toute mon affection revient enfin à Sophie Riem qui a été à mes côtés tout au long de cette expérience mémorable qui marque la fin émouvante d'un parcours universitaire que nous avons fidèlement partagé.*

# Table des matières


**1. INTRODUCTION 9**

**1.1. QUESTIONS DE RECHERCHE 9**

**1.2. BUTS DE RECHERCHE 10**

**1.3. DELIMITATION DU SUJET ET DEFINITIONS 11**

1.3.1. DEFINITIONS HUMAINES 11

1.3.2. DELIMITATION TEMPORELLE 12

1.3.3. DELIMITATION GEOGRAPHIQUE 13

**2. MISE EN CONTEXTE 13**

**2.1. L'IMMIGRATION SUISSE EN 1970 : DEMOGRAPHIE, POLITIQUE ET DEBATS PUBLICS 13**

2.1.1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES 13

2.1.2. POLITIQUE ET DEBATS PUBLICS 16

**2.2. L'IMMIGRATION SUISSE EN 2004 : DEMOGRAPHIE, POLITIQUE ET DEBATS PUBLICS 18**

2.2.1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES 18

2.2.2. POLITIQUE ET DEBATS PUBLICS 20

**3. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE 22**

**3.1. ÉTAT DE LA RECHERCHE 22**

3.1.1. MUSULMANS D'AUJOURD'HUI, TRAVAILLEURS ITALIENS D'HIER 22

3.1.2. DISCOURS SUR L'IMMIGRATION : REPRESENTATIONS ET CADRES DE REFERENCE 25

**3.2. UNE APPROCHE CONSTRUCTIVISTE MODEREE 27**

**3.3. LES MEDIAS 29**

3.3.1. MEDIAS ET SOCIETE 29

3.3.2. FRAMING 31

**4. METHODOLOGIE 33**

**4.1. LA COMPARAISON EN SOCIOLOGIE 33**

**4.2. ANALYSE DE CONTENU MEDIATIQUE 34**

**4.3. RECOLTE DES DONNEES : MINIMISER LES MENACES D'INVALIDATION 36**

4.3.1. OBJETS SOUMIS A VOTATIONS 36

4.3.2. CHOIX DES JOURNAUX 37

4.3.3. SELECTION DES ARTICLES 38

4.3.4. ÉCHANTILLONNAGE : ECHANTILLON ET POPULATION 38

4.3.5. CODAGE 39

4.3.6. ANALYSES 40

**5. RESULTATS 42**

**5.1. LA TERMINOLOGIE : REVELATRICE DU CONTEXTE HISTORIQUE 42**

5.1.1. CHANGEMENT DE TENDANCE DANS LE RECOURS A DES TERMES GENERIQUES 42

5.1.2. VARIATIONS ET CONSTANTES DANS LA TERMINOLOGIE EMPLOYEE 43

5.1.3. TENDANCES D'EPOQUE ET TENDANCES EDITORIALES 47

**5.2. DIMENSIONS INTERPRETATIVES ET SPATIALES 48**

5.2.1. INTERPRETATION PRAGMATIQUE FAVORISEE : UN INVARIANT 49

5.2.2. 1970 : UNE VISION UTILITARISTE ET QUANTITATIVE DE L'IMMIGRATION 50

5.2.3. 2004 : DIVERSIFICATION DES *FRAMES*, (IN)SECURISATION ET APPROCHE BIOGRAPHIQUE 52

5.2.1. LOCALISATION DU DISCOURS ET PERCEPTION DU CONTACT AVEC L'ETRANGER : ENTRE CONSTANTE ET VARIATION 56

**5.3. LA RELIGION : NOUVEAU MARQUEUR DE DIFFERENCE 59**

5.3.1. AUGMENTATION DE LA MENTION DE L'APPARTENANCE RELIGIEUSE 59

5.3.2. ISLAMISATION DU DISCOURS SUR L'IMMIGRATION 61

**5.4. DISCOURS MEDIATISES ET REALITE DEMOGRAPHIQUE EN MIROIR 67**

5.4.1. DES ITALIENS ET ESPAGNOLS AUX EX-YOUGOSLAVES : GENERALISATION ET DIVERSIFICATION 67

5.4.2. DISCOURS MEDIATIQUES : MIROIRS DEMOGRAPHIQUES DEFORMANTS 72

**5.5. LES ENONCIATEURS ET LEURS ATTITUDES A L'EGARD DE L'ALTERITE ETRANGERE 79**

5.5.1. SURREPRESENTATION ET EMERGENCE DE NOUVEAUX ENONCIATEURS 80

5.5.2. TENDANCES D'ATTITUDES : ENTRE MODERATIONS ET ACCENTUATIONS 84

5.5.3. ORIGINE ET RELIGION : DES FACTEURS QUI DEFINISSENT L'ATTITUDE 87

**5.6. ÉLABORATION D'IDEALTYPES 88**

5.6.1. LES ITALIENS ET LES ESPAGNOLS DE 1970 90

5.6.2. LES EX-YOUGOSLAVES ET LES MUSULMANS DE 2004 92

**6. SYNTHESE ET CONCLUSION 96**

**6.1. PRINCIPAUX RESULTATS 96**

6.1.1. « LES ITALIENS D'HIER, LES MUSULMANS D'AUJOURD'HUI » : HYPOTHESE A MODERER 96

6.1.2. (IN)SECURISATION ET INDIVIDUALISATION DU DISCOURS SUR L'IMMIGRATION 97

6.1.3. UNE CONSTRUCTION PAR LA TERMINOLOGIE 99

6.1.4. VERS UNE DIVERSIFICATION DES REPRESENTATIONS 100

**6.2. REMARQUES CONCLUSIVES 100**

**7. BIBLIOGRAPHIE 103**

**8. ANNEXES 112**

**8.1. TEXTES DES PROJETS 112**

8.1.1. INITIATIVE CONTRE L'EMPRISE ETRANGERE, 1970 112

8.1.2. ARRETES FEDERAUX SUR LA NATURALISATION FACILITEE, 2004 113

**8.2. CODEBOOK 115**

**8.3. ANNONCE DU *COMITE CONTRE LES NATURALISATIONS EN MASSE* 125**

**8.4. TABLEAUX D'INTERVALLES DE CONFIANCE 126**

8.4.1. INTERVALLES DE CONFIANCE POUR LA DIFFERENCE ENTRE LES PROPORTIONS DE FRAMES UTILISES DANS LE DISCOURS SUR LES ETRANGERS ITALIENS / ESPAGNOLS ET LES ETRANGERS EN GENERAL, EN 1970 126

8.4.2. INTERVALLES DE CONFIANCE POUR LA DIFFERENCE ENTRE LES PROPORTIONS DE FRAMES UTILISES DANS LE DISCOURS SUR LES ETRANGERS EX-YOUGOSLAVES ET LES ETRANGERS EN GENERAL, EN 2004 127

8.4.3. INTERVALLES DE CONFIANCE POUR LA DIFFERENCE ENTRE LES PROPORTIONS DE FRAMES UTILISES DANS LE DISCOURS SUR LES ETRANGERS MUSULMANS ET LES ETRANGERS EN GENERAL, EN 2004 128

# Table des illustrations

**Figure 1** Part de la population résidente permanente étrangère ..... **14**
**Figure 2** Pourcentages de la présence et absence de termes génériques pour désigner l'altérité étrangère, par année ..... **43**
**Figure 3** Pourcentages des termes génériques utilisés pour désigner l'altérité étrangère, par année ..... **44**
**Figure 4** Pourcentages des termes génériques utilisés dans la définition de l'altérité étrangère, par journal ..... **48**
**Figure 5** Pourcentages des types de *frames* utilisés dans les discours médiatiques sur l'altérité étrangère, par année ..... **50**
**Figure 6** Pourcentages des catégories de *frames* utilisées, par année ..... **51**
**Figure 7** Pourcentages des niveaux de localisation du discours sur les étrangers, par année ..... **56**
**Figure 8** Pourcentages de la mention et non mention de la religion dans la définition de l'altérité étrangère, par année ..... **60**
**Figure 9** Religions mentionnées dans les énoncés faisant référence à la religion, par année et en nombres absolus ..... **62**
**Figure 10** Pourcentages de *frame*s utilisés dans le discours sur l'altérité « musulmane », en 2004 ..... **64**
**Figure 11** Pourcentages de la mention et absence de mention de l'origine des étrangers, par année ..... **68**
**Figure 12** Pourcentages des origines mentionnées dans la définition de l'altérité étrangère, par année ..... **70**
**Figure 13** Graphique comparatif des origines de la population étrangère selon les médias et l'OFS, en 1970 ..... **74**
**Figure 14** Graphique comparatif des origines de la population étrangère selon les médias et l'OFS, en 2004 ..... **75**
**Figure 15** Graphique comparatif des religions d'appartenance de la population étrangère selon les médias et l'OFS, en 2004 ..... **78**
**Figure 16** Pourcentages des énonciateurs des *core sentences*, par année ..... **81**
**Figure 17** Moyennes des attitudes entretenues par les énonciateurs à l'égard de l'altérité étrangère, par année ..... **85**
**Figure 18** Distribution des religions et origines mentionnées, par année et en nombres absolus ..... **88**
**Figure 19** Pourcentages des catégories de *frames* dans le discours sur les Italiens / Espagnols et les étrangers en général, en 1970 ..... **91**
**Figure 20** Pourcentages des catégories de *frames* dans le discours sur les ex-Yougoslaves et les étrangers en général, en 2004 ..... **92**
**Figure 21** Pourcentages des catégories de *frames* utilisées dans le discours sur les étrangers musulmans et les étrangers en général ..... **95**
**Tableau 1** Part et composition de la population résidente permanente et non permanente étrangère selon les nationalités en 1970 ..... **15**
**Tableau 2** Part et composition de la population étrangère résidente permanente et non permanente en 2004 ..... **20**

**Tableau 3** Tableau comparatif des proportions d'étrangers selon les médias et l'OFS, par année ..... **73**
**Tableau 4** Tableau comparatif des proportions de religions d'appartenance selon les médias et l'OFS, en 2004 ..... **77**

# 1. Introduction

## 1.1. Questions de recherche

Depuis une dizaine d'années, la Suisse attire régulièrement l'attention de la communauté internationale quant à certaines votations en matière de politique d'immigration et d'intégration des minorités ethniques et religieuses. L'interdiction de construire des minarets sur sol helvétique, le rejet de l'initiative facilitant les naturalisations des étrangers de deuxième et troisième générations, ou encore l'acceptation de l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels en sont quelques exemples. Cependant, il suffit de remonter moins d'un demi-siècle en arrière pour réaliser qu'une hostilité à l'encontre de certaines minorités immigrées, tout aussi farouche, s'était déjà traduite par des initiatives qui avaient fait grincer des dents tant à l'intérieur du pays qu'au-delà de ses frontières, dont la fameuse *initiative Schwarzenbach*. Quelques sociologues se sont déjà interrogés sur la ressemblance ou dissemblance des débats publics qui ont entouré ces votations populaires liées à la politique migratoire, et tout particulièrement sur la définition d'*out-groups* cibles que ces discours renfermaient. La comparaison en était toujours restée au stade d'hypothèses et d'arguments dépourvus d'assise scientifique solide, selon lesquels la figure de l'immigré musulman d'aujourd'hui a remplacé celle du travailleur italien d'hier. Toute intrigante et pertinente qu'elle me fût apparue, cette déclaration m'a semblé mérité une analyse plus poussée, car aucune recherche comparative dans le traitement médiatique et la problématisation de la catégorie « étrangers » en Suisse n'a été entreprise jusqu'ici.

Dans le cadre de ces débats publics et médiatisés, passés et présents, il semble que des groupes d'individus soient définis en tant que cibles auxquelles les initiatives et arrêtés fédéraux devraient s'appliquer, comme l'auraient montré les discours entourant l'initiative *contre l'emprise étrangère* de 1970 – dite initiative Schwarzenbach – et le projet fédéral de naturalisations facilitées de 2004. Certains sociologues suggèrent que ces groupes-cibles peuvent varier au fil du temps, mais que les mécanismes de construction et de marginalisation de l'altérité restent cependant les mêmes. Ainsi, la question centrale de ce mémoire peut être formulée comme suit : *La construction discursive de l'altérité étrangère dans deux points distincts dans le temps est-elle généralement la même, bien que les* out-groups *aient possiblement*

*changé ?* Plus spécifiquement, *la construction de l'altérité étrangère dans la presse écrite suisse romande est-elle semblable ou différente en 1970 et 2004, c'est-à-dire qui ont précédé et succédé l'initiative populaire contre l'emprise étrangère du 7 juin 1970 et l'arrêté fédéral sur les naturalisations facilitées du 26 septembre 2004 ?* En d'autres termes, il importera de discerner les similitudes et / ou différences entre les perceptions, représentations et appréciations du groupe défini comme « étranger » dans ces deux années-charnière concernant la politique migratoire suisse. Une série de sous-questions ont guidé ce questionnement, visant à déterminer si ces constructions discursives sont équivalentes ou divergentes, et d'en saisir la mesure : il s'agira de déterminer la terminologie utilisée pour chacune des deux années, les cadres de référence et les niveaux de localisation utilisés pour traiter de la question de l'immigration, la place du référent religieux et de l'origine dans la définition de l'*out-group*, et enfin les acteurs qui produisent ces représentations et les attitudes qu'ils entretiennent envers cette altérité.

### 1.2. Buts de recherche

Les réponses apportées à cette question offriront une meilleure compréhension des mécanismes qui régissent la *problématisation* – c'est-à-dire le processus consistant à rendre problématique – de certains groupes d'individus identifiés comme les « étrangers » à travers leur traitement médiatique. Par cette étude, une lacune importante dans la recherche sociologique en Suisse pourra être comblée. En effet, comme nous le verrons plus en détail dans la section consacrée à l'état de la recherche, une comparaison sociologique dans le temps sur la construction médiatique d'un groupe considéré comme étant socialement, légalement et culturellement distinct de la société dominante suisse n'a encore jamais été entreprise.

En second lieu, le choix d'aborder cette question par le biais du contenu de quotidiens régionaux réside dans le fait que le traitement médiatique des questions concernant l'immigration entretient une relation étroite avec l'opinion publique. Dans le contexte d'une démocratie directe telle que le régime politique suisse, l'opinion publique est elle-même intimement liée aux décisions prises dans la sphère politique en matière d'immigration. Ainsi, saisir la construction et la problématisation d'*out-*

*groups* par le biais des médias de masse est un élément-clef pour toute entreprise ayant pour but de redéfinir et d'influencer la politique migratoire d'un Etat[1].

### 1.3. Délimitation du sujet et définitions

Avant de se lancer dans une telle recherche, il importe tout d'abord de définir et de délimiter l'objet d'étude. Cette délimitation s'applique à plusieurs niveaux pour chacun desquels une section est consacrée.

#### 1.3.1. Définitions humaines

Comme il a été mentionné en introduction, les catégories d'individus définis en tant qu'« étrangers » dans les articles de presse et leur élaboration discursive sont au centre de cette étude comparative. Il s'agira donc de savoir de quelle manière ces catégories sont construites par – et ce qu'elles signifient pour – les acteurs sociaux qui y recourent dans la presse écrite suisse-romande, et non pas ce qu'elles recouvrent sociologiquement ni les définitions qu'un-e sociologue formulerait. En effet, il est rare que les réalités *émiques* et *étiques* se recouvrent, pouvant même être passablement divergentes. Rappelons que la perspective *émique* est constituée des « thoughts and actions primarily in terms of the actors' self-understanding-terms that are often culturally and historically bound », et que la réalité *étique* est une « outside perspective »[2], généralement celle du chercheur. Ainsi, dans les sciences sociales, l'*émique* se réfère à des représentations populaires ou des significations culturelles locales, alors que l'*étique* se rapporte généralement au discours scientifique et externe au point de vue des acteurs étudiés[3]. Cependant, cette distinction ne vise pas à établir une hiérarchie mais à indiquer la position du discours et sa source. Il est indispensable de garder cette différenciation à l'esprit tout au long d'une étude de ce type, afin de ne pas confondre le langage du chercheur avec celui de l'objet d'étude. On peut en effet contester le terme d'« étrangers », en ce qu'il masque la diversité et

---

[1] (2009). *Media Content Analysis: California Public Discourse on Immigration. A Scan of Print Media Coverage and Public Opinion in 2008–2009*, Recherche menée dans le cadre du projet « The Opportunity Agenda », New York : Tides Center, p. 2.

[2] MORRIS, Michael W., LEUNG, Kwok, AMES, Daniel (1999). « Views from inside and outside : Integrating Emic and Etic Insights about Culture and Justice Judgment », *The Academy of Management Review*, Vol. 24, No. 4 (Octobre), pp. 781-782.

[3] DE SARDAN, Jean-Pierre Olivier (1998). « Émique », *L'Homme*, tome 38, No. 147, p. 157. Les concepts *émique / étique* ont été la cible de critiques épistémologiques qui soulignent que le discours scientifique relève lui aussi du point de vue *émique*, étant un savoir comme un autre. Bien entendu, le présent travail ne remet pas en question ces considérations, mais il emploie cette distinction afin de signaler la source du discours et de qui il est question. Pour plus de détails quant à ces critiques, se référer à DE SARDAN, Jean-Pierre Olivier (1998). *op. cit.*

l'hétérogénéité culturelle et linguistique inhérentes aux différents groupes amalgamés sous cette dénomination. Cependant, la description sociologique de ceux-ci n'est pas la question de ce mémoire. Car, s'il s'agit ici de comprendre et de rendre manifeste la construction de certaines catégories de personnes à travers les discours de la presse écrite, il est indispensable de recourir à ces catégories précises plutôt qu'à celles utilisées dans le domaine de la sociologie. Par conséquent, les « étrangers » ou toute autre catégorie utilisée pour définir l'altérité en Suisse peuvent être définis comme *des groupes d'individus présentés dans la presse suisse romande comme étant distincts de la société suisse considérée autochtone, quelque soient les critères qui président à cette distinction.* Concernant cette variabilité des critères de distinction, il est important de noter que celui de la nationalité n'est pas nécessairement le plus utilisé dans le système de définition de l' « étranger », mais une variété d'autres critères peuvent être décelés à l'intérieur des discours sur l'immigration.

Après ces brèves mises en garde et afin de rendre la lecture de ce travail plus aisée, les termes « étrangers» ou « immigrés » ne seront pas accompagnés de guillemets, bien qu'ils se réfèrent à des catégories *émiques* et non *étiques*. Aussi, la formule « altérité étrangère » a été choisie comme étant le terme scientifique le plus approprié pour désigner la catégorie d'individus dont il est question dans les articles de presse analysés : un groupe de personnes considéré par la société comme étant « autre » et « étranger » à celle-ci. Enfin, toujours dans le but d'alléger la lecture, les noms et adjectifs ne seront pas systématiquement accompagnés de la forme féminine (« étranger/ère » par exemple), bien que celle-ci soit évidemment prise en compte.

### 1.3.2. Délimitation temporelle

Il a également été nécessaire de circonscrire cette étude à des intervalles de temps définis. Les deux périodes traitées se limiteront donc à une semaine précédant et une semaine succédant chacun des objets soumis à votation populaire. Le peuple suisse a été appelé à décider du sort de l'initiative populaire *contre l'emprise étrangère* le 7 juin 1970, et de celui de l'arrêté fédéral sur la *naturalisation des étrangers des deuxième et troisième générations* le 26 septembre 2004, deux dates décisives dans la politique d'immigration en Suisse. Le choix de ces deux votations se justifie par le fait que chacun des projets concerne le degré d'accessibilité de la Suisse et de ses institutions à des groupes sociaux considérés comme étant étrangers à celle-ci. De plus, les votations populaires peuvent être considérées comme des

« révélateurs privilégiés de la nature et de l'évolution de ces discours »[4]. La raison de ce choix s'explique donc également par l'hypothèse que le nombre d'articles journalistiques et le débat public augmentent et s'intensifient aux abords et directement après des votations populaires.

#### 1.3.3. Délimitation géographique

Enfin, une délimitation géographique a été posée en fonction des régions linguistiques qui composent la Suisse. Ainsi, l'échantillon d'articles provient de journaux exclusivement suisses romands : *Le Matin* et *Le Temps*, ainsi que leurs prédécesseurs des années septante, la *Tribune de Lausanne*, la *Gazette de Lausanne* et le *Journal de Genève*. Cette décision a été dictée par plusieurs critères garantissant une qualité d'analyse optimale ainsi que par des contraintes inhérentes à un mémoire tel que celui-ci, dont font partie le temps imparti ainsi que les compétences linguistiques. Ces éléments seront présentés dans la partie méthodologique de ce travail. Ainsi, malgré l'intérêt certain d'une étude se consacrant aux variations entre régions linguistiques suisses qui véhiculent chacune des représentations de l'identité suisse et « non suisse » différentes, elles ne seront pas traitées dans cette recherche. Cela pourrait, par exemple, constituer un angle d'approche pertinent pour une recherche doctorale future.

# 2. Mise en contexte

## 2.1. L'immigration suisse en 1970 : démographie, politique et débats publics

L'initiative *contre l'emprise étrangère*, surnommée initiative Schwarzenbach, est survenue dans un contexte bien particulier, marqué notamment par des évolutions démographiques et économiques importantes de la Suisse des années septante. Cette mise en contexte permettra de comprendre les différents arguments évoqués pour contrer ou soutenir l'initiative Schwarzenbach.

### 2.1.1. Données démographiques et sociologiques

Selon les données fournies par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS), à la fin de l'année 1970 le nombre d'individus vivant de façon permanente ou non permanente

[4] WINDISCH, Uli (2002). *Suisse-immigrés, quarante ans de débats, 1960-2001*, Lausanne : L'Âge d'Homme, p. 39.

en Suisse s'élevait à 6'269'783, composé de 1'080'076 étrangers et de 5'189'707 Suisses[5]. Ainsi, 17.2% de la population est constituée d'étrangers[6]. Comme l'indique le graphique ci-dessous[7], l'année 1970 était le point culminant d'une augmentation du nombre d'étrangers résidant de façon permanente, qui avait débuté dans l'immédiat après-guerre. Sur la base de ces données, on peut estimer qu'entre 1960 et 1970, le nombre d'étrangers résidant en Suisse a augmenté de 85%.

**Figure 1** Part de la population résidente permanente étrangère

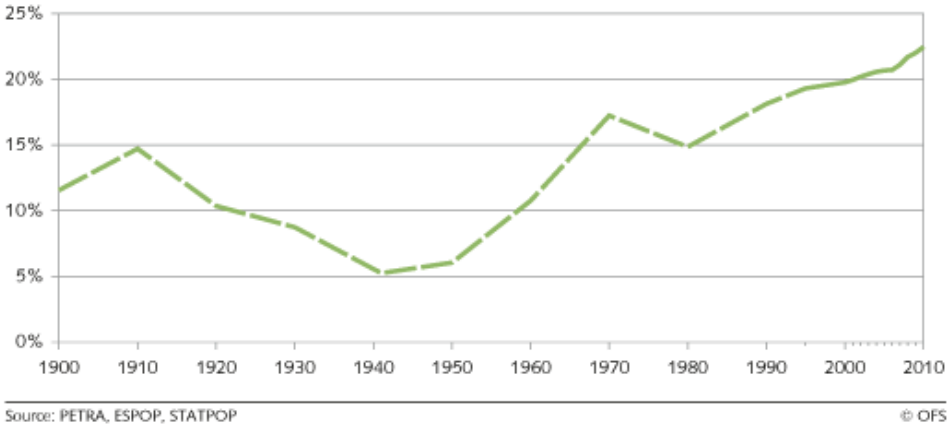


Plus spécifiquement, l'Italie est la nationalité la plus représentée au sein de la population étrangère résidente, le nombre de leurs ressortissants représentant 9.3% de toute la population résidente et 54.1% de la population étrangère. En deuxième place s'alignent les ressortissants d'Espagne, dont 2% de toute la population et 11.2% de la population étrangère résident dans la Confédération helvétique. Les Allemands, quant à eux, sont les troisièmes plus représentés dans la mosaïque des nationalités de la population étrangère, composant 11% de celle-ci et 1.9% de la population résidente globale. Les Français, en quatrième position, représentent 0.9% de la population résidente et 5.2% de la population résidente ne possédant pas la nationalité suisse. Enfin, les étrangers originaires de Yougoslavie ne composent à cette époque que 0.4% de la population résidente en Suisse et 2.3% de la population

[5] *Population résidente permanente et non permanente selon le sexe et la nationalité par pays, à la fin de l'année*, [en ligne] sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.Document.88340.xls, consulté le 10 janvier 2012.
[6] Le terme « étranger » utilisé dans ce recensement de l'OFS s'applique à toute personne résidente en Suisse, de façon permanente ou non, ne possédant pas la nationalité suisse.
[7] *Part de la population résidante permanente étrangère*, [en ligne] sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/01/01.html, consulté le 10 janvier 2012.

étrangère[8]. Sur l'ensemble des étrangers en Suisse à la fin de l'année 1970, 0.9% d'entre eux acquièrent la naturalisation l'année suivante[9].

**Tableau 1** Part et composition de la population résidente permanente et non permanente étrangère selon les nationalités en 1970

| **Nationalités** | **Nombres** | **% par rapport à la population globale** | **% par rapport à la population étrangère** |
|---|---|---|---|
| Italie | 583'850 | 9.3% | 54.1% |
| Espagne | 121'239 | 2.0% | 11.2% |
| Allemagne | 118'289 | 1.9% | 11.0% |
| France | 55'864 | 0.9% | 5.2% |
| Yougoslavie | 24'971 | 0.4% | 2.3% |
| Turquie | 12'215 | 0.2% | 1.1% |
| Autre | 163'648 | 2.5% | 15.1% |
| Total | 1'080'076 | 17.2% | 100% |

Il est également judicieux de se pencher sur la part de la communauté islamique de cette période du XX$^{ème}$ siècle, étant donné qu'elle constitue une catégorie régulièrement utilisée dans les débats sur l'immigration en 2004. En 1970 a eu lieu le premier recensement de musulmans en Suisse. En effet, jusqu'à cette date le recensement populaire ne permettait pas de se déclarer de religion islamique. Près de 16'000 musulmans sont donc recensés cette année, indiquant que, il y a quarante ans déjà, ils constituaient la plus grande communauté non chrétienne vivant en Suisse[10]. Bien que ne représentant que 0.3% de la population résidente, cette communauté

[8] *Population résidente permanente et non permanente selon le sexe et la nationalité par pays, à la fin de l'année*, http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.Document.88340.xls

[9] *Acquisition de la nationalité suisse selon le mode d'acquisition*, [en ligne] sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/data/01.html, consulté le 17 février 2012.

[10] BEHLOUL, Samuel Martin (2009). « Discours total! Le débat sur l'islam en Suisse et le positionnement de l'islam comme religion publique », in SCHNEUWLY, Mallory Purdie, GIANNI, Matteo, JENNY, Magali (2009). *Musulmans d'aujourd'hui. Identités plurielles en Suisse*, Genève : Labor et Fides, p. 63.

musulmane est composée de 97% d'étrangers[11]. Par rapport à la population étrangère, ils composent 1.5% de celle-ci.

### 2.1.2. Politique et débats publics

Jusqu'à l'aube des années soixante, une politique d'immigration ouverte et libérale est menée dans la Suisse d'après-guerre. En effet, n'ayant pas été occupée et son appareil de production étant resté intact, celle-ci connaît un essor économique rapide qui nécessite une recherche de main-d'œuvre au-delà de ses frontières pour répondre à une forte demande tant nationale qu'internationale. Ces aspects économiques et politiques expliquent notamment la montée en flèche du nombre d'étrangers en Suisse dès 1945. La politique d'immigration de ces années est basée sur la notion de rotation des travailleurs, n'accordant à chaque travailleur étranger, dit « saisonnier », qu'une durée de séjour limitée à quelques mois[12]. En d'autres termes, l'immigration est conçue comme une réponse à une nécessité conjoncturelle immédiate qui suppose un retour de ces *Gastarbeiter* dans leurs pays d'origine. Cela explique les négligences des politiques d'intégration des premières générations[13]. Cependant, dès le début des années soixante, l'immigration est interprétée en termes de « problème » et mènera les autorités gouvernementales à modifier leur politique en raison de plusieurs facteurs : la surchauffe de l'économie, l'émergence d'un courant xénophobe et les exigences exprimées par le gouvernement italien concernant le statut de ses ressortissants émigrés. Les deux premiers facteurs nous intéressent plus particulièrement dans le cadre de ce travail. Sur le plan économique, certains reprochent à la population immigrée de contribuer à la surchauffe de l'économie, entendue comme un excès de demande et de consommation de biens et service. En d'autres termes, les immigrés, bien que contribuant à l'accroissement de la production en tant que force de travail supplémentaire, consomment des biens et occupent des logements. Il est de ce fait suggéré qu'une diminution du nombre d'immigrés freinera cet emballement économique. Trois systèmes de quotas, dits de « plafonnement », sont alors consécutivement instaurés afin de réguler le nombre de

[11] *Wohnbevölkerung nach Religion, Geschlecht und Nationalität, 1970-2000*, données fournies électroniquement par l'Office Fédéral de la Statistique le 30 mars 2012.
[12] PIGUET, Etienne (2009). *L'immigration en Suisse : soixante ans d'entrouverture*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 21.
[13] FIBBI, Rosita (2001). « Immigrati anziani in Svizzera : dal mito del ritorno alla realtà dell'insedimento e della doppia dimora », in *Gli italiani in Svizzera : un secolo di emigrazione*, Bellinzona : Casagrande, pp. 241-248.

travailleurs étrangers[14]. Initialement circonscrits aux entreprises dans le cadre du « plafonnement simple » de 1963, ils seront appliqués à un niveau global dès le mois de mars 1970, et ceci jusqu'à nos jours[15].

Parallèlement, en 1964 le gouvernement italien obtient du Conseil Fédéral de faciliter le regroupement familial et l'obtention d'autorisations de séjours annuelles, ainsi que l'octroi d'une plus grande liberté professionnelle aux travailleurs. Le Conseil Fédéral déclare que « les travailleurs étrangers […] sont devenus un facteur indispensable de notre économie » et que la politique d'admission « devra tendre dans une mesure accrue à garder et assimiler la main-d'œuvre qui a fait ses preuves »[16]. Les immigrés, initialement considérés comme une présence éphémère, « saisonnière », entrent donc progressivement dans un processus de sédentarisation dans le pays d'accueil[17]. Ces accords, et plus particulièrement le premier mentionné, sont énergiquement débattus dans les médias et dans l'opinion publique. Plus encore, ils seront suivis d'un embrasement d'un courant xénophobe déjà présent au début des années soixante qui perçoit une menace de surpopulation étrangère, dite *Überfremdung*, terme officiellement utilisé en 1931[18]. Une première initiative *contre la pénétration étrangère* est lancée puis retirée en 1968, suivie d'une initiative *contre l'emprise étrangères* rejetée en 1969, instiguée par le conseiller national et fondateur du Mouvement Républicain Suisse, James Schwarzenbach, surnommé « Monsieur Xénophobe » dans la presse étrangère[19]. Enfin, l'initiative *contre l'emprise étrangère*, plus communément connue sous le nom d' « initiative Schwarzenbach », est soumise à votation populaire et refusée par la peuple à 54% le 7 juin 1970[20]. Elle est considérée comme ayant marqué l'histoire politique suisse par le plus haut taux de participation – s'élevant à 75% – après celui de la votation sur l'AVS dans l'immédiat après-guerre[21]. Le contenu de l'initiative présentait une liste de « mesures contre l'emprise démographique ou économique étrangère en Suisse », qui préconisaient notamment de veiller à ce que dans chaque canton, excepté celui de Genève, « le

[14] PIGUET, Etienne (2009). *op. cit.* p. 21.
[15] PIGUET, Etienne, MAHNIG, Hans (2001). *Quotas d'immigration : l'expérience suisse*, Genève : Bureau International du Travail, p. 13.
[16] Conseil Fédéral (1964), p. 1038, cité dans PIGUET, Etienne (2009). *op. cit.* p. 25.
[17] FIBBI, Rosita (2001). pp. 241-248.
[18] BORY, Valérie (1987). *Dehors ! De la chasse aux Italiens à la peur des réfugiés. 1896-1986*, Lausanne : Pierre-Marcel Favre, p. 44-45.
[19] *Ibid*., p. 49.
[20] PIGUET, Etienne (2009). *op. cit.* p. 24.
[21] *Votation populaire du 7 juin 1970*, [en ligne] sur http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/19700607/index.html, consulté le 12 janvier 2012.

nombre des étrangers ne soit pas supérieur à 10 pour cent des citoyens suisses dénombrés lors du dernier recensement ». Cette mesure n'était pas destinée à s'appliquer à certains types d'étrangers, tels que les touristes, les saisonniers (étant admis pour 9 mois uniquement), les étudiants universitaires et les frontaliers, entre autres. Aussi, l'importance de la perspective économique peut être décelée dans l'article 69 I. d. qui réclame que « le Conseil fédéral veille à ce qu'aucun citoyen suisse ne soit congédié en raison des mesures de restriction ou de rationalisation, aussi longtemps que des étrangers, de la même catégorie professionnelle, travaillent dans la même exploitation »[22].

En matière de naturalisation, une recherche financée par le Fond National Suisse a montré que la période s'étalant de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années septante a été marquée par une politique de naturalisation toujours plus restrictive. Des signes de libéralisation ne se font sentir qu'à partir de la fin des années huitante, notamment par l'autorisation sans restriction de la double nationalité et la facilitation de naturalisation pour le conjoint étranger en 1992[23]. Dès lors, le recours à de la main-d'œuvre saisonnière ainsi qu'une politique de naturalisation restrictive expliquent en grande partie l'augmentation et la part importante d'étrangers en 1970.

## 2.2. L'immigration suisse en 2004 : démographie, politique et débats publics

Tout comme l'initiative Schwarzenbach, il est important de cerner le contexte politique et démographique qui a entouré les votations populaires sur la naturalisation des immigrés et enfants d'immigrés en 2004 afin de mieux situer le discours médiatique qui s'y rattachait.

### 2.2.1. Données démographiques et sociologiques

En 2004, l'OFS nous informe qu'en Suisse, sur une population résidente de façon permanente ou temporaire de 7'529'222 individus, 21.8 % de ses habitants ne

[22] *Initiative populaire fédérale « contre l'emprise étrangère »,* [en ligne] *sur* http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis93t.html, consulté le 10 janvier 2012. Cf. annexe *8.1.1. Initiative contre l'emprise étrangère, 1970*

[23] STUDER, Brigitte (2008). « Von einer exklusiven zu einer integrativen Bürgerrechtspolitik ? 1934-2004 », in STUDER, Brigitte, ARLETTAZ, Gérald, ARGAST, Regula (2008). *Das Schweizer Bürgerrecht : Erwerb, Verlust, Entzug von 1848 bis zut Gegenwart*, Zürich : Verl. Neue Zürcher Zeitung, pp. 99-148.

possède pas la nationalité suisse[24]. Comme l'indique la *figure 1*, une augmentation moins importante que celle des décennies d'après-guerre a marqué l'immigration suisse du début du XXI$^{ème}$ siècle. En effet, seule une augmentation de 12% du nombre d'étrangers résidant dans la Confédération helvétique a été enregistrée entre 1993 et 2004. Il peut également être relevé que la distribution des nationalités au sein de la population étrangère résidente a quelque peu changé, mais les ressortissants italiens constituent toujours la nationalité la plus représentée (4.1%), suivis des personnes originaires de Serbie-Monténégro (2.8%). Cependant, si l'on regroupe tous les pays d'ex-Yougoslavie afin de préserver la catégorie utilisée pour le recensement de 1970, les immigrés et enfants d'immigrés originaires d'ex-Yougoslavie figurent en tête de liste, composant 24.8% de la population résidente étrangère. Cette augmentation du nombre d'étrangers en provenance de cet ancien État des Balkans s'explique par le grand nombre de réfugiés qui ont fui les conflits qui ont contribué à son morcellement. Enfin, la forte augmentation de la catégorie « autre » dans la *tableau 2* en comparaison à la *tableau 1* indique une plus grande diversité dans les nationalités de la population étrangère des années 2000 ; en effet, aucune nationalité ne compose plus de la moitié de la population immigrée, comme c'était le cas en 1970 pour les Italiens.

[24] *Population résidente permanente et non permanente selon le sexe et la nationalité par pays, à la fin de l'année*, [en ligne] sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.Document.88340.xls, consulté le 10 janvier 2012.

**Tableau 2** Part et composition de la population étrangère résidente permanente et non permanente en 2004

| Nationalités | Nombres | % par rapport à la population globale | % par rapport à la population étrangère |
|---|---|---|---|
| Italie | 307'721 | 4.1% | 18.8% |
| Serbie-Monténégro | 211'287 | 2.8% | 12.9% |
| Espagne | 121'239 | 1.6% | 7.4% |
| Allemagne | 118'289 | 1.6% | 7.2% |
| Turquie | 80'475 | 1.1% | 4.9% |
| France | 55'864 | 0.7% | 3.4% |
| Autre | 743'908 | 9.9% | 45.4% |
| Total | 1'638'783 | 21.8% | 100% |

Quant à la communauté islamique vivant en Suisse, le recensement n'a été fait qu'en 2000, mais ces données sont tout de même utiles pour donner une idée générale de la part des individus musulmans vivant en Suisse au début du siècle. Ainsi, ils représentent 3.9% des personnes résidant en Suisse, dont 88.3% d'étrangers. En d'autres termes, cela constitue 20.1% de la population étrangère de cette année[25]. On peut donc noter une sensible augmentation de la proportion d'individus se réclamant de l'Islam sur le sol de la Confédération, mais une diminution de la part d'étrangers qui la compose, passant de 97% en 1970 à 88.3% en 2000.

### 2.2.2. Politique et débats publics

Ces évolutions démographiques ont évidemment pris place dans un contexte politique particulier, marqué notamment par l'accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Confédération helvétique et l'Union Européenne. Cet accord, entré en vigueur en 2002, permet à ces derniers de profiter des mêmes opportunités de travail et d'établissement que les citoyens suisses[26].

Bien que les Nations Unies se soient dotées d'une Convention définissant le statut de réfugié en 1951, la Suisse n'a été pourvue de sa première loi sur l'asile qu'en 1981.

[25] *Wohnbevölkerung nach Religion, Geschlecht und Nationalität, 1970-2000*, données fournies électroniquement par l'Office Fédéral de la Statistique le 30 mars 2012.
[26] *Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes*, [en ligne] sur http://www.admin.ch/ch/f/rs/c0_142_112_681.html, consulté le 6 mars 2012.

Cette réglementation de la pratique de l'asile suisse a fait l'objet de nombreuses modifications, passant d'une pratique passablement généreuse dans le contexte de la guerre froide à un durcissement dans l'octroi du statut de réfugié[27]. Dès cette date, le nombre de personnes se trouvant dans le processus d'asile n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1999, pour amorcer ensuite une diminution constante et importante jusqu'à nos jours[28]. En revanche, il est intéressant de souligner que le nombre de demandes d'asile a pourtant augmenté entre les années huitante et aujourd'hui[29] ; ces évolutions contradictoires sont un indicateur de la politique de durcissement en matière d'asile.

Cependant, en parallèle à cette évolution restrictive, la Confédération a progressivement modifié sa réglementation concernant les procédures de naturalisation, facilitant l'acquisition de la nationalité suisse au conjoint étranger. De plus, la double nationalité est autorisée en 1992, jusqu'alors très difficile à obtenir[30]. Cette libéralisation dans le domaine des naturalisations explique leur augmentation de 159% au cours de la décennie précédant l'année 2004 ainsi que la croissance de la part d'étrangers résidents durant la période s'étalant de 1993 à 2004 de sept fois moins importante que celle de 1960 à 1970.

C'est dans ce contexte que l'arrêté fédéral sur *la naturalisation ordinaire et sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération*, accompagné par celui concernant *l'acquisition de la nationalité par les étrangers de la troisième génération* ont émergé. Se plaçant dans la continuité de cette tendance de libéralisation des procédures de naturalisation, les deux arrêtés prévoyaient de rendre la nationalité suisse plus aisément accessible aux jeunes étrangers « ayant grandi en Suisse » ainsi que son acquisition automatique pour les troisièmes générations nées d'un parent ayant passé sa vie en Suisse[31]. Soumis à votation

---

[27] HOLZER, Thomas, SCHNEIDER, Gerald, « Le revers de la médaille d'une mise en œuvre décentralisée des procédures d'asile : à l'exemple de la Suisse, perspectives pour l'Union européenne », in WICKER, Hans-Rudolf, FIBBI, Rosita, HAUG, Werner (dir.), *Les migrations et la Suisse: Résultats du Programme national de recherche «Migrations et relations interculturelles»*, Zurich : Seismo, 2003, pp. 153-174.

[28] *Population résidante étrangère selon l'autorisation de résidence, de 1964 à 2009*, données fournies par l'Office Fédéral de la Statistique le 10 janvier 2012.

[29] *Tradition humanitaire*, [en ligne] sur http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/asyl/humanitaere_tradition.html, consulté le 20 avril 2012.

[30] STUDER, Brigitte (2008). « Von einer exklusiven zu einer integrativen Bürgerrechtspolitik ? 1934-2004 », in STUDER, Brigitte, ARLETTAZ, Gérald, ARGAST, Regula (2008). *Das Schweizer Bürgerrecht : Erwerb, Verlust, Entzug von 1848 bis zut Gegenwart*, Zürich : Verl. Neue Zürcher Zeitung, pp. 99-148.

[31] Cf. annexe *8.1.2. Arrêtés fédéraux sur la naturalisation facilitée, 2004*

populaire le 26 septembre 2004, ces projets ont tous deux été rejetés par le peuple à 56.8% et 51.6% respectivement[32].

# 3. Cadre conceptuel et théorique

## 3.1. État de la recherche

Comme cela a été mentionné dans l'introduction, la catégorie « étranger » dans les discours médiatiques en Suisse romande n'a encore fait l'objet d'aucune investigation empirique et comparative. Cependant, de nombreuses hypothèses ont été formulées par certains chercheurs.

### 3.1.1. Musulmans d'aujourd'hui, travailleurs italiens d'hier

Par exemple, Marc Helbling avance que « xenophobic people are nowadays mainly islamophobic (…). Analogically, you could have called xenophobic Swiss in the 1950 and 1960 italophobic, as in these two decades immigrants from Italy attracted most hostilities towards foreigners »[33]. Cependant, ces propositions ne sont soutenues par aucune étude sociologique ni même par des données empiriques ; lacune que ce travail tente de combler. Marc Helbling tente également de déterminer si l'islamophobie est distincte de la xénophobie ou si elles sont deux aspects d'un même phénomène. Sa conclusion suggère que, de manière générale, il est possible de dire que l'hostilité à l'encontre de l'Islam et des individus qui y sont rattachés est une forme de xénophobie, mais que certains éléments laissent à penser que ce sont deux phénomènes différents[34]. Les résultats de cette étude ne permettent donc pas d'infirmer ou de confirmer ces hypothèses.

Dans le même registre, Samuel Martin Behloul avance que la thématisation de l'appartenance religieuse en sociologie des migrations et dans le débat public ne date que de la dernière décennie du vingtième siècle. Dès 1990, les émigrés originaires de sociétés à traditions islamiques seraient prioritairement définis par leur appartenance religieuse, et le discours sur l'islam postérieur au 11 septembre inclurait tous les segments de la société ; symptômes, respectivement, d'une

[32] *Votation populaire du 26 septembre 2004*, [en ligne] sur http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20040926/index.html, consulté le 10 javier 2012.
[33] HELBLING, Marc (2008). *Islamophobia in Switzerland : A new phenomenon or a new name for xenophobia?*, rapport préparé pour l'Annual conference of the Midwest Political Science Association, 3-6 avril, Chicago, p. 2.
[34] *Ibid*., p. 21.

*islamisation* des débats publics et d'une *totalisation* du discours sur l'islam[35]. Behloul va même jusqu'à postuler que l'islamisation des discours publics aurait été à l'origine du rejet de l'initiative de 2004 pour les naturalisations facilitées. Selon lui, dans la période précédent la votation fédérale de 2004, les discours s'y rattachant se seraient métamorphosés en débat sur l'islam et les musulmans. On assisterait ainsi au passage d'une perception des migrants en tant que « *travailleurs immigrés/étrangers* » à celle de « *musulmans* »[36]. De plus, il déclare qu'en 1970 « les immigrants italiens étaient considérés comme le groupe d'étrangers le plus mal vu par l'opinion publique », tandis que « depuis les années 1980, ce sont les migrants venant d'ex-Yougoslavie (…) qui sont considérés par le public comme le groupe d'étrangers le plus mal vu et le plus problématique »[37]. En d'autres termes, il affirme que les migrants sont victimes d'exclusion des systèmes sociaux du pays d'accueil, quelles que soient leurs appartenances religieuses et culturelles[38]. D'autres sociologues ont également relevé qu'en 1970, le groupe « Italiens » était régulièrement utilisé pour désigner l'étranger, tandis que dès les années 2000, l'étranger est représenté par le « musulman ». Aussi, bien que ces deux groupes soient composés d'individus distincts, les arguments utilisés dans les débats publics et politiques entourant l'immigration en Suisse n'auraient pas fondamentalement changé[39].

La problématisation des communautés musulmanes et de l'islam dans les médias suisses a d'ailleurs fait l'objet d'une recherche financée par le Fonds National Suisse, dirigée par Patrik Ettinger et Kurt Imhof. Cette étude tente de déterminer les thèmes abordés dans la presse écrite suisse qui problématisent la « présence musulmane » en Suisse, de saisir les critères de différenciation qui servent à distinguer la minorité musulmane de la population majoritaire, ainsi que d'identifier les acteurs qui formulent ces interprétations. Les résultats de leurs analyses de médias suisses et de débats parlementaires ont montré que les acteurs musulmans sont régulièrement problématisés à travers un discours axé sur le terrorisme islamique et qui sont dès lors perçus comme menaçants. Aussi, ces analyses ont montré qu'un processus de généralisation de la figure du « musulman » est à l'œuvre dans la presse suisse,

[35] BEHLOUL, Samuel Martin (2009). *Op. cit.* pp. 59-61.
[36] *Ibid*., p. 65.
[37] *Ibid*., p. 67.
[38] *Ibid.*
[39] CHUARD, Patrick (2009). « Jörg Stolz: "Avant les musulmans, c'était les Italiens" », *Tribune de Genève*, 30 décembre.

typifiée au moyen du critère religieux[40]. Une autre étude menée par Kurt Imhof a également montré que les acteurs musulmans étaient en majorité reliés à la thématique de la criminalité dans la presse populaire, tandis que la presse de qualité s'attelait dans la plupart des cas à fournir une réflexion sur l'Islam[41].

Enfin, l'idée répétée qu'une hostilité marquée en Suisse allait, dans le passé, à l'encontre des ressortissants italiens à été montrée au moyen de sondages standardisés dans l'étude *Einstellungen zu Ausländern und Ausländerinnen 1969 und 1995: eine Replikationsstudie*, dirigée par le sociologue Jörg Stolz, Professeur en Sociologie des Religions à l'Université de Lausanne et président de la Société Internationale de Sociologie des Religions (SISR). En tentant de saisir comment les représentations des étrangers que les citadins zurichois se font ont changé entre 1965 et 1995, il a pu démontrer que les attitudes des habitants de Zurich étaient plus positives envers les étrangers en général et nettement plus positives envers les Italiens en particulier. Il est donc effectivement possible de déceler des attitudes très nettement négatives – mesurées en termes de distance sociale, échelles de sympathie et plans cognitifs – à l'égard des Italiens dans les années 1965, ainsi qu'une évolution favorable de celles-ci dans un laps de temps de trente ans[42]. Cette recherche rejoint l'ouvrage *Sozio-kulturelle Probleme des Eingliederung italienischer Arbeitskräfte in der Schweiz*, dont l'auteur, Rudolf Braun, tente de cerner les caractéristiques et implications socio-culturelles de la présence de travailleurs italiens en Suisse en 1970. Menée au moyen d'entretiens, cette étude aborde la question du contact avec la population suisse au sein du milieu professionnel et de l'habitat, entre autres. Les résultats obtenus concernant le contact dévoilent qu'une distance sociale considérable existe entre Suisses et Italiens en 1970, en dépit d'une proximité spatiale importante. Ainsi, seul 28% des Suisses interviewés disent avoir un contact direct avec leurs collègues de travail étrangers[43], et les entretiens menés auprès des travailleurs italiens ont montré que les relations de voisinage sont souvent inexistantes, comme l'illustre cette déclaration : « Mit den Schweizern habe ich

[40] ETTINGER, Patrik, IMHOF, Kurt (2006). *Ethnisierung des Politischen und Problematisierung religiöser Differenz. Schlussbericht*, NFP 58 « Religiongemeinschaften, Staat und Gesellschaft », pp. 36-37.
[41] SCHRANZ, Mario, IMHOF, Kurt (2002). « Muslime in der Schweiz. Muslime in der öffentlichen Kommunikation », *Medienheft*, 18 décembre. pp. 4-5.
[42] STOLZ, Jörg (2001). « Einstellungen zu Ausländern und Ausländerinnen 1969 und 1995: eine Replikationsstudie », in HOFFMANN-NOWOTNY, Hans-Joachim (2001). *Das Fremde in der Schweiz*, Zürich : Seismo, pp. 49-58.
[43] BRAUN, Rudolf (1970). *Sozio-kulturelle Probleme der Eingliederung italienischer Arbeitskräfte in der Schweiz*, Erlenbach-Zürich : E. Rentsch, p. 155.

überhaupt keinen Kontakt, nicht einmal « Guten Tag » wird gesagt. Si sagen nicht wie viele andere Schweizer « Grüezi » - überhaupt nichts sagen sie »[44]. Plus parlant encore, seul 14% des 368 Suisses interviewés disent avoir un contact privé avec des travailleurs originaires de pays méditerranéens[45].

### 3.1.2. Discours sur l'immigration : représentations et cadres de référence

Quant à la représentation des personnes issues de l'immigration dans la presse écrite, de nombreuses études ont régulièrement montré que les minorités religieuses et ethniques y sont dépeintes de façon négative ou stéréotypée, et régulièrement présentées comme un problème ou une menace[46]. Selon les sociologues Mario Schranz et Kurt Imhof, la problématisation des étrangers dans l'arène médiatique est observable dans toutes les sociétés. Elle participerait à la constitution des identités sociales, processus alimenté par la focalisation sur le « non-identique », incarné par la figure de l'étranger. Ils donnent, encore une fois, l'exemple des débats houleux qui ont entouré les travailleurs italiens dans la Suisse des années soixante et septante, ainsi que celui de la thématisation de l'islam accompagnée par l'apparition d'un nouveau groupe problématisé et identifié comme les « musulmans »[47]. De plus, Jörg Stolz souligne que les journalistes, de par leur habitude à relater des événements nouveaux et sensationnels, auraient tendance à les dramatiser. Parallèlement, étant confrontés à un grand nombre d'informations et de renseignements, ils négligent généralement les détails et nuances constitutifs des phénomènes qu'ils rapportent dans leurs articles. Ces deux aspects de l'activité journalistique expliqueraient pourquoi les discours médiatiques, lorsqu'ils concernent les personnes issues de l'immigration, se concentrent principalement sur les problèmes qui y sont – prétendument ou non – liés. Par exemple, il a régulièrement été avancé dans le domaine de la sociologie que les groupes immigrés en provenance de pays islamiques ou se réclamant de l'Islam sont dépeints, dans les médias, de manière fortement négative en raison du lien qui est fait avec le terrorisme islamique[48].

Cette dernière considération mène à la question de l'(in)sécurité dans le discours entourant l'immigration, particulièrement traitée par Didier Bigo, Professeur en

---

[44] *Ibid*., p. 183.
[45] *Ibid*., p. 333.
[46] VAN DIJK, Teun A. (1991). *Racism and the Press*, Londres : Routledge, p. ix.
[47] SCHRANZ, Mario, IMHOF, Kurt (2002). *op. cit.* p. 2.
[48] STOLZ, Jörg (2005). « Explaining islamophobia. A test of four theories based on the case of Switzerland », *Swiss Journal of Sociology*, Vol. 31, No. 3, pp. 552-553.

Relations Internationales à Sciences-Po Paris et Président du Centre d'Études sur les Conflits. Il suggère dans son article de 1998, *Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ?*[49], que la thématique de l'immigration est abordée à travers celle de la sécurité par la sphère politique et médiatique, ainsi qu'une partie de l'opinion publique. Or, il souligne que la montée du sentiment d'insécurité attribuée aux immigrés n'est pas liée aux structures sociales ni aux caractéristiques présupposées des migrants, comme l'ont démontré de nombreuses études dédiées à ce sujet. En d'autres termes, ce sentiment d'insécurité n'est pas objectivement imputable aux populations issues de l'immigration, mais le recours à l'inquiétude est une « technologie politique de gouvernement » qui concentre les craintes sur un ennemi construit. Ce dernier est rendu visible à travers des discours et pratiques xénophobes et la stigmatisation, qui posent des critères de distinction. Ainsi, « donner figure au crime c'est alors lui donner la figure du migrant »[50]. En 2005, c'est-à-dire quatre ans après les attentats de New York, Didier Bigo revient sur ces « processus d'insécurisation »[51] qu'il dit avoir été transnationalisés. Dès lors, des discours sur la mondialisation de la sécurité, annulant par là toute distinction entre (in)sécurité interne et externe, seraient tenus par le « champ des professionnels de la gestion des inquiétudes » issus de *think tanks*, de l'industrie privée, des organes policiers et militaire, ainsi que des milieux journalistiques. Selon l'auteur, ces discours créeraient une inquiétude générant de l'obéissance et procurant des moyens de justifier une intensification des pratiques de contrôle[52]. Ce champ des professionnels de l'(in)sécurité possèderaient la capacité de produire des énoncés sur les inquiétudes et les solutions pour les gérer, ainsi que de définir l'adversaire et la menace qu'il représente. Il en découlerait un monopole de ces définitions, détenu par ces acteurs, interdisant tout point de vue divergent. Dans le cadre de ces thèses, le discours sur l'immigration serait également constitué de thématiques sécuritaires ; l'immigré, et plus particulièrement musulman, est alors régulièrement défini comme menace par les politiciens, les policiers ou les médias[53].

[49] BIGO, Didier (1998). « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, No. 31-32, printemps-été.
[50] *Ibid.*, p. 23.
[51] BIGO, Didier (2005). « La mondialisation de l'(in)sécurité ? Réflexions sur le champ des professionnels de la gestion des inquiétudes et analytique de la transnationalisation des processus d'(in)sécurisation », *Cultures & Conflits*, No. 58, été, p. 72.
[52] *Ibid*., pp. 8-10.
[53] *Ibid*., p. 51.

En résumé, ces différentes recherches et écrits théoriques traitent soit du discours sur l'immigration en général, soit de groupes d'étrangers supposés être particulièrement problématisé dans les débats publics. Cependant, aucune d'entre elles ne s'est attelée à analyser de façon comparative les représentations de l'altérité étrangère à travers le temps. Elles n'ont pas non plus tenté de démontrer scientifiquement que ces groupes, *a priori* présumés comme objets des discours sur l'immigration, soient effectivement les représentation-types des étrangers de chacune des époques auxquelles ils sont rattachés. Ce sont ces deux lacunes que ce mémoire s'est fixé de combler en apportant des infirmations ou confirmations de ces différents postulats, basées sur des données scientifiquement récoltées et analysées.

### 3.2. Une approche constructiviste modérée

Dans la mesure où elle interroge la « construction de l'altérité étrangère », cette étude s'inscrit dans la perspective du constructivisme social. Ce paradigme, théorisé par Peter Berger et Thomas Luckmann dans leur ouvrage *The Social Construction of Reality. A treatise in the sociology of knowledge*[54], postule qu'il n'existe pas de réalité objective séparée du sujet pensant mais que plusieurs réalités socialement construites coexistent. Ces réalités subjectives qui constituent l'expérience humaine seraient objectivées et dotées de sens par le langage[55], conçu comme un système de signes communément partagé par la société dans laquelle il est employé. Aussi, et à condition qu'il soit cohérent et continu, l'appareil communicationnel – que ce soit sous la forme de conversation ou de communication écrite – participe à l'objectivation, au maintien et à la transformation de la réalité subjective. Cette continuité est garantie par la fréquence de pratique du langage, mais elle peut également être permise par l'intensité ou l'importance du statut de la personne qui s'exprime[56]. Toujours en lien avec le rôle central du langage dans ces processus, la terminologie employée pour désigner des catégories d'individus remplit une fonction de classification et de hiérarchisation. Selon Pierre Bourdieu, toute catégorie est un « principe collectif de construction de la réalité »[57]. Or, ces catégories sont classées, c'est-à-dire qu'elle sont positionnées les unes par rapport aux autres dans une

[54] BERGER, Peter, LUCKMANN, Thomas (1966). *The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge*, New York : Anchor Books.
[55] *Ibid.*, p. 22.
[56] *Ibid*., p. 153.
[57] BOURDIEU, Pierre (1993). « A propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, No. 100, p. 33.

configuration hiérarchisée. Par exemple, le nom attribué à certains groupes d'immigrés en lien avec leur statut juridique détermine leurs droits, devoirs et avantages sociaux. Ainsi, les catégories « étrangers », « réfugiés », « saisonniers » ou toute autre catégorie désignant l'altérité étrangère en Suisse seraient donc socialement construites et insérées dans une classification de rôle sociaux hiérarchisés.

Cependant, de nombreuses critiques peuvent être adressées à ce paradigme et il convient d'emblée de nuancer quelque peu la perspective constructiviste adoptée dans la présente recherche. Comme le soulève Paul Boghossian, cette théorie souffre d'un problème de causalité, car cette dernière suppose que notre questionnement sur un fait est antérieur à son existence[58]. De plus, cette thèse implique qu'il serait nécessaire de réinterpréter constamment nos énoncés pour qu'ils soient applicables aux réalités de chaque société, de sorte qu'ils exprimeraient des propositions infinies, impossibles à formuler et inutilisables[59]. Enfin, Boghossian met en garde contre les conséquences conservatrices que pourraient avoir l'application de ces théories, affirmant que « si les puissants ne peuvent plus critiquer les opprimés parce que les catégories épistémiques fondamentales sont inévitablement liées à des perspectives particulières, il s'ensuit également que les opprimés ne peuvent plus critiquer les puissants»[60]. Ces remarques rejoignent celles de Ian Hacking, qui affirme que, bien que le constructivisme social ait été libérateur pour les chercheurs, en ce sens qu'il a permis une distanciation par rapport aux objets d'étude et a engendré un « excellent shock value »[61], il n'en va pas de même pour les « objets » concernés.

Dans le domaine de la sociologie des migrations, il est certes louable de prétendre à l'élimination de toute catégorie réductrice – basée sur la nationalité, l'ethnie ou encore la religion – qui voile l'extrême diversité qui existe au sein des groupes d'individus issus de l'immigration. Or, cela risque de couper ces minorités des possibilités de revendication de leurs droits et de leur statut social. Il est donc postulé dans ce travail que les catégories utilisées pour définir l'altérité étrangère sont effectivement en partie construites dans les discours médiatiques et selon des

[58] BOGHOSSIAN, Paul (2009). *La peur du savoir. Sur le relativisme et le constructivisme de la connaissance,* Marseille: Agone, p. 48.
[59] *Ibid*., p. 69.
[60] *Ibid*., p. 162.
[61] HACKING, Ian (2000). *The Social Construction of What ?*, Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press, p. 35.

critères de distinction socialement conditionnés, mais qu'il n'est en revanche pas possible de réduire ces groupes à des constructions discursives. Il incombe cependant au chercheur de s'exprimer sur les représentations de ces minorités par les médias, de relever ce qui est incorrect ou trop éloigné de la réalité sociologique, au moyen d'un discours scientifique fondé et méthodiquement construit.

## 3.3. Les médias

Le matériau utilisé sur lequel portera cette analyse comparative quantitative est particulier et mérite qu'on s'y attarde quelque peu pour clarifier sa nature et ses spécificités. En effet, les médias sont l'objet d'une grande attention de la part des sciences sociales, dont la sociologie fait évidemment partie, et les chercheurs recourent fréquemment à ce support pour tenter de répondre à des questionnements concernant des phénomènes sociaux.

### 3.3.1. Médias et société

Les médias, grand ensemble auquel appartient la presse écrite, sont un support largement investi par les sciences sociales. En effet, les données médiatiques présentent certaines spécificités qui les rendent particulièrement intéressantes pour les chercheurs. En effet, publics et aisément accessibles, les médias permettent de répliquer des mesures faites par d'autres chercheurs et peuvent être analysés rétrospectivement, ce qui autorise de mener des études diachroniques[62]. Ajouté à cela, le rapport entre médias et société est également particulier et sujet de nombreuses théories qui conçoivent la relation qu'ils entretiennent de manière diamétralement différente. Deux principaux courants en science des communications peuvent être identifiés, dont une version hybride servira de base théorique à ce mémoire.

D'une part, certains auteurs insistent sur les possibilités d'inférence offertes par l'analyse de contenu médiatique (ACM), c'est-à-dire les généralisations à plus large échelle basées sur les informations tirées de l'échantillon de l'analyste. Ces auteurs postulent qu'il est possible d'établir une correspondance entre le contenu des messages médiatiques et leurs conditions de production et de réception. En d'autres termes, on peut inférer, à partir de l'ACM, des conclusions plus générales concernant

[62] HELBLING, Marc, TRESCH, Anke (2011). « Measuring party positions and issue salience from media coverage: Discussing and cross-validating new indicators », *Electoral Studies*, No. 30, p. 175.

la société au sein de laquelle les médias circulent[63]. Afin de saisir ce postulat, il convient de cerner la nature particulière des supports médiatiques auxquels il est fait référence. Comme l'explique Denis McQuail, les discours rapportés dans les médias peuvent être considérés comme des épiphénomènes, en ce qu'ils révèlent des systèmes de valeurs, des logiques d'identification et des croyances communes qui régissent la société globale[64]. Les médias peuvent donc être conçus comme étant le reflet des croyances, représentations et craintes de la société qui les produit. Cela rejoint les opportunités d'inférence offertes par l'ACM mentionnées par certains auteurs.

Une seconde école, communément appelée le courant *idéaliste*[65], soutient que les médias exercent une influence sur les attitudes, voire même les actions des individus, et tout particulièrement à la veille de votations populaires. Il a notamment été démontré que les médias sont la première source d'information employée par les citoyens à l'approche de votations et qu'ils représentent, spécialement dans le cadre d'une démocratie directe telle que le système suisse, une influence importante dans la formation des attitudes politiques[66]. Aussi, les journaux sont régulièrement cités par les acteurs sociaux comme sources de connaissance ou d'opinion lorsqu'il s'agit des minorités ethniques[67]. Ils concourent donc, entre autres, à l'élaboration de représentations et d'attitudes particulières à l'égard de groupes sociaux identifiés comme étant les étrangers. En somme, ce deuxième courant s'inscrit dans la ligne du paradigme du constructivisme social élaboré par Peter Berger et Thomas Luckmann[68]. Dans une certaine mesure, ce mémoire se range du côté de ce courant, de par sa question centrale qui interroge les *constructions discursives* de certains groupes sociaux. Ce pouvoir de formation des attitudes et de la perception de la réalité détenu par les médias réside dans la puissance des *frames*, qui seront présentés ci-après.

Cependant, le phénomène médiatique est complexe et ne peut être réduit à un

---

[63] DE BONVILLE, Jean (2006). *L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique*, Bruxelles : De Boeck Université, p. 13.
[64] MCQUAIL, Denis (1994). *Mass Communication Theory: An Introduction*, Londres : Sage.
[65] *Ibid*. p. 62.
[66] KRIESI, Hanspeter (2005). *Direct democratic choice. The Swiss experience*, Lanham: Lexington Books.
[67] VAN DIJK, Teun A. (2002). « Discourse and Racism », in GOLDBERG, David Theo, SOLOMOS, John (2002). *A companion to racial and ethnic studies*, Malden : Blackwell, p. 152.
[68] BERGER, Peter L., LUCKMANNN, Thomas (1966). Pour une présentation du lien entre courant idéaliste et constructivisme social, voir SCHEUFELE, Dietram A. (1999). « Framing as a Theory of Media Effects », *Journal of Communication*, hiver, pp. 104-105.

simple effet de miroir de la société. Les résultats de cette recherche montreront par exemple que la distribution des acteurs sociaux auxquels la parole est donnée dans les médias ne reflète en rien la composition réelle de la société. Ainsi, bien que les médias retransmettent les vues et opinions des individus qui s'y expriment de façon relativement fidèle[69], il n'en demeure pas moins qu'une large partie de la population se voit soumise aux schèmes de représentations des personnes dont les déclarations sont médiatisées. En revanche, les médias ne peuvent pas non plus être conçus comme une force extérieure et autonome qui façonnerait la société qui les produit. La relation entre médias et société est un phénomène à double sens et la nature de cette relation dépend également des circonstances temporelles et spatiales dans lesquelles elle prend place. Il est ainsi possible de supposer que « the media are essentially dependent on "society", especially on the institutions of political and economic power […] and the media institution may be gaining in autonomy, simply as a result of the extending volume and scope of media »[70]. Cette conception des médias appartient à la théorie de l'interdépendance entre société et culture qui postule que la société et les médias – en tant que productions culturelles – s'influencent mutuellement et interagissent de façon continue[71]. Le support médiatique est donc un matériau pertinent à analyser en sciences sociales, se situant à la confluence entre formation des représentations sociales et maintien de celles-ci.

### 3.3.2. Framing

Une des principales théories expliquant la puissance des messages médiatiques a été élaborée par Robert M. Entman qui postule que tout texte communicationnel est constitué de *frames*, que l'on pourrait traduire par « cadres d'interprétation » ou « cadre de référence », qui donnent au lecteur des directions d'interprétation et de compréhension du message. Ainsi, Entman propose la définition suivante : « To frame is to select some aspects of a perceived reality and make them more salient in a comunicating text, in such a way as to promote a particular problem definition, causal interpretation, moral evaluation, and/or treatment recommendation for the item described »[72]. Plus simplement exprimé, le processus de *framing* « operates by

[69] HELBLING, Marc, TRESCH, Anke (2011). *op. cit.* p. 178.
[70] MCQUAIL, Denis (1994). *op. cit.* p. 2.
[71] *Ibid*. p. 62.
[72] ENTMAN, Robert M. (1993). « Framing : Toward Clarification of a Fractured Paradigm », *Journal of Communication*, Vol. 43, No. 4, automne, p. 52.

selecting and highlighting some features of reality »[73]. La puissance du *framing* a été démontrée par l'expérience de Kahneman et Tversky menée en 1984, durant laquelle ils ont constaté que les *frames* déterminent la manière dont les gens comprennent une information et l'intensité avec laquelle ils s'en souviennent. Ils conclurent que « the notion of framing implies thus that the frame has a common effect on large portions of the receiving audience, though it is not likely to have a universal effect on all »[74]. Cela rejoint l'idée selon laquelle les médias exercent une influence considérable sur la perception de la réalité et la formation d'attitudes du public à l'égard de certains sujets médiatisés, sans pour autant prétendre que cet impact soit omnipotent. Dans la perspective du constructivisme social, le *framing* peut être vu comme un mécanisme de construction de la réalité et un pourvoyeur de sens[75].

Ainsi, le recours à l'ACM permet de saisir les cadres d'interprétation présents dans les discours médiatiques, c'est-à-dire la manière dont les messages médiatiques définissent et construisent les sujets qu'ils présentent. Ces analyses ne se situent donc pas au niveau purement lexical, mais bien plutôt à un niveau sémantique. Pour ce travail, cette technique de recherche a permis de saisir les définitions de problématiques liées aux étrangers, grâce à l'élaboration d'une liste d'un certains nombre de *frames* utilisés dans les discours analysés. Ainsi, les problématiques peuvent être présentées dans un cadre pragmatique, faisant référence à la démographie, l'économie ou la sécurité, entre autres ; les discours peuvent également recourir à des considérations morales ; enfin, des interprétations identitaires structurent parfois les discours sur l'altérité étrangère, faisant appel à des thèmes tels que l'identité religieuse ou nationale, par exemple. Cette catégorisation est inspirée d'un travail effectué par Mar Helbling et Anke Tresch, intitulée « Measuring party positions and issue salience from media coverage »[76].

[73] *Ibid*., p. 53.
[74] *Ibid*., p. 54.
[75] MCQUAIL, Denis (1994). p. 331.
[76] HELBLING, Marc, TRESCH, Anke (2011). « Measuring party positions and issue salience from media coverage : Discussing and cross-validating new indicators », *Electoral Studies*, No. 30, pp. 174–183. Méthodologie détaillée dans HELBLING, Marc (2007). *Debattenanalyse. Auswahlverfahren und Codebuch*, octobre (document non publié, exemplaire fourni par l'auteur).

# 4. Méthodologie

Le but de cette étude étant de déceler les invariants et divergences dans la construction médiatique d'*out-groups*, il a été nécessaire de recourir à deux méthodes tirées des sciences sociales. La première, plus générale mais qui mérite tout autant d'être présentée, est celle de la comparaison sociologique. La deuxième, plus spécifique et empruntée aux sciences de la communication, est l'analyse de contenu médiatique.

## 4.1. La comparaison en sociologie

Emile Durkheim écrit en 1894 que « la sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie *;* c'est la sociologie même»[77]. En effet, la méthode comparative est largement répandue dans le champ de la sociologie, mais également dans des domaines d'étude des plus variés. La comparaison peut être comprise en tant que « mise en regard systématique, la confrontation d'au moins deux cas sous un angle particulier, défini par le chercheur »[78]. Cette confrontation de cas peut être menée dans l'espace, dans le temps, entre faits sociaux ou à plusieurs niveaux simultanément. Dans le cas de ce mémoire, la comparaison est multi-variée, confrontant à la fois deux espaces temporels différents (1970 et 2004) et deux phénomènes sociaux *a priori* distincts, à savoir la représentation de certaines catégories d'individus en 1970 et en 2004. Dans des termes plus précis, la méthode utilisée dans le cadre de cette recherche est une comparaison dite *contrôlée*, qui est une comparaison à petite échelle et circonscrite à des régions ou espaces temporels réduits. Par ce contrôle du cadre de comparaison il est alors possible de diminuer la marge d'erreur dans l'analyse des données et de conserver les spécificités contextuelles. Ce type de méthode a également pour conséquence de limiter la portée inférentielle des résultats et de ramener la visée de théorisation à des dimensions plus modestes[79].

Une autre perspective de la méthode comparative qui sera utilisée dans cette étude est celle de Max Weber, selon laquel des confrontations peuvent être menées entre plusieurs idéaltypes ou entre un idéaltype et la réalité. Élaboré par Weber au

---

[77] DURKHEIM, Émile (2007). *Les règles de la méthode sociologique (13ème édition)*, Paris : Presse Universitaire de France, pp. 137.
[78] VIGOUR, Cécile (2005). *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris : La Découverte, p.7.
[79] *Ibid*., p. 91-93.

début du XXIème siècle, le concept d'idéaltype désigne un modèle théorique épuré de la réalité[80]. Ces mises en miroir permettent de confirmer des invariants ou des spécificités intuitivement suggérées par le chercheur ou, à l'inverse, d'en dévoiler certains dont il ne soupçonnait préalablement pas l'existence. Ainsi, au terme de l'analyse descriptive des discours entourant les *out-groups* imaginés de chacune des deux années en cause, il sera alors possible d'identifier l'« étranger-type » présenté dans la presse suisse romande de 1970 et 2004, pour en déceler les similitudes et spécificités au moyen d'une comparaison systématique. De plus, il sera intéressant de saisir dans quelle mesure ces idéaltypes divergent de la réalité sociologique, en les confrontant aux données statistiques de l'OFS.

### 4.2. Analyse de contenu médiatique

L'ACM est une technique de recherche combinant plusieurs procédures empruntées à d'autres disciplines et mise au point pour l'étude des faits de communication, largement utilisée en science de la communication depuis plus d'une cinquantaine d'années. Bernard Berelson a formulé une définition régulièrement utilisée dans la littérature, selon laquelle l'ACM est une « research technique for the objective, systematic and quantitative description of the manifest content of communication»[81]. Permettant effectivement de mener des analyses systématiques et sous forme numérique, cette méthode peut néanmoins être remise en question quant à son objectivité. Comme le souligne Jim Macnamara, tout texte est sujet à interprétation et, malgré les efforts du chercheur pour élaborer un système catégoriel et des règles de codages minutieuses, son analyse ne peut être totalement dépourvue de subjectivité[82]. Il est cependant possible de minimiser ces risques de subjectivité au moyen de directives de codage rigoureuses, qui seront présentées ultérieurement. Un aspect absent dans la définition susmentionnée est relevé dans celle de Robert P. Weber, qui considère que la « content analysis is a research method that uses a set of procedures to make valid inferences from text »[83]. La notion d'inférence est ici importante, car elle constitue l'un des objectifs principaux d'une recherche sociologique, qui consiste à généraliser les résultats obtenus dans l'analyse d'un

[80] WEBER, Max (1995). *Economie et Société 1. Les catégories de la sociologie*, Paris : Pocket, pp. 49-52.
[81] BERELSON, Bernard (1952). *Content Analysis in Communication Research*, Glencoe : Free Press, p. 18.
[82] MCNAMARA, Jim (2006). « Media Content Analysis. Uses, Benefits & Best Practice Methodology », *Asia Pacific Public Relations Journal*, Vol. 6, No. 1, p. 3.
[83] WEBER, Robert P. (1990). *Basic content analysis (2nd Edition)*, Newbury Park : CA Sage, p. 9.

échantillon tiré de celle-ci.

Plus généralement, l'ACM permet la collecte, la description ainsi que le traitement de données médiatiques sous forme chiffrée. L'intérêt d'une telle démarche réside dans le fait que les données numériques sont plus synthétiques et rendent les analyses comparatives plus aisées et systématiques, mais également en ce qu'elle permet un retour sur les données et évite toute intervention du chercheur au moment de leur récolte. L'ACM inclut plusieurs approches méthodologiques, dont celle de la *core sentence* utilisée par Marc Helbling dans son étude *Measuring party positions and issue salience from media coverage*[84]. Cette technique permet de générer des indicateurs de positions d'acteurs face à certains thèmes. L'unité d'analyse est donc la *core sentence*, constituée d'un sujet et d'une relation à un objet. Aussi, les éléments d'une *core sentence* ne sont pas définis selon une structure grammaticale, mais sur la base d'une structure sémantique. Ainsi, une *core sentence* n'est pas nécessairement une unité grammaticale, mais peut être composée de plusieurs phrases ou, au contraire, plusieurs d'entre elles peuvent être contenues dans une seule phrase. Le sujet sémantique est toujours un énonciateur qui s'exprime sur un objet. Différents types de *core sentences* sont possibles, pouvant aussi bien mettre en relation un acteur avec un thème qu'avec un autre acteur ou groupe d'acteurs. Aussi, la relation peut être de type évaluative ou neutre, ce qui permet de la coder sur une échelle de valeurs[85]. Cette relation a un objet peut être comprise comme l'équivalent du concept d'*attitude* en psychologie sociale, définie par Icek Ajzen et Martin Fischbein en tant que « index of the degree to which a person likes or dislikes an object, where "object" is used in the generic sense to refer to any aspect of the individual's world. [...] irrespective of the object under considreration, the attitude is determined by the person's salient beliefs about that object »[86]. Cette définition suggère que l'attitude est mesurable, en ce qu'elle est constituée de degrés, tout en soulignant sa dimension subjective : l'attitude ne dépend pas de la nature objective de l'objet mais bien plutôt des croyances subjectives de la personne qui l'exprime. Ainsi, le terme d'attitude sera également utilisé dans ce travail pour désigner la relation entre le sujet et l'objet.

---

[84] HELBLING, Marc (2011). *op cit.*
[85] HELBLING, Marc (2007). *Debattenanalyse. Auswahlverfahren und Codebuch*, octobre (document non publié, fourni par l'auteur).
[86] AJZEN, Icek, FISHBEIN, Martin (1980). *Understanding attitudes and predicting social behavior*, Englewood Cliffs : Prentice Hall, p. 64.

### 4.3. Récolte des données : minimiser les menaces d'invalidation

Par souci de validité des résultats et afin de permettre de tirer des conclusions inférentielles pertinentes, il a été indispensable de formater cette étude de façon à minimiser les menaces à sa validité scientifique. En effet, les précautions prises dans les critères de sélection des différentes unités ainsi que dans la méthode d'échantillonnage et de codage sont les clefs d'une étude sociologique valide. Ces règles et critères, présentés ci-après, doivent être suffisamment précis et intelligibles pour que tout chercheur puisse reproduire cette étude.

#### 4.3.1. Objets soumis à votations

Étant donné que l'un des aspects de la comparaison se situe dans l'espace temporel, il a fallu déterminer quelles périodes se prêteraient le mieux à l'analyse. Premièrement, afin d'augmenter les chances d'observer de la variabilité dans les données ou des similitudes surprenantes, il a été décidé qu'un important laps de temps devait séparer les deux années. De plus, afin de conférer un intérêt contemporain à cette recherche, l'une des périodes devait appartenir au XXI$^{ème}$ siècle.

Deuxièmement, il a été intuitivement supposé que le nombre d'articles journalistiques et les débats publics traitant de la question de l'immigration et de l'altérité augmentent et s'intensifient aux abords et directement après des votations populaires. En raison des limites de temps et d'envergure imposées pour un mémoire de ce type, le nombre de jours entourant les votations a été limité à sept avant et sept après.

Enfin, il a été nécessaire de décider de quels projets soumis à votation populaire il allait être question. L'initiative Schwarzenbach est apparue pertinente en raison de l'incroyable taux de participation ainsi que de l'embrasement médiatique qu'elle a suscité. En ce qui concerne les années 2000, l'arrêté fédéral sur les naturalisations facilitées de 2004 a été jugé équivalent à l'initiative de 1970 en ce qu'il touche à l'accessibilité de la Suisse et de ses institutions aux personnes résidentes étrangères – ici la nationalité, précédemment le permis de résidence permanente. Aussi, ces projets politiques – tant l'initiative populaire du siècle dernier que l'arrêté fédéral – se voulaient officiellement d'une portée globale mais les débats publics se seraient pourtant dirigés, vers une catégorie d'individus définie selon des critères spécifiques. L'équivalence des ces deux objets soumis aux votations populaires évite ainsi des biais qui auraient été induits si les deux projets étaient de nature trop différente.

### 4.3.2. Choix des journaux

Ensuite, il a été indispensable de choisir le support médiatique à analyser selon des critères judicieux. Tout d'abord, pour des raisons d'accessibilité et de densité des données, il est apparu adéquat de se tourner vers des supports médiatiques sur papier et à parution fréquente en Suisse romande. L'étendue du lectorat était également un aspect non négligeable dans le choix des journaux. Ainsi, les quotidiens payants à diffusion élevée et qui sont statistiquement les plus lus, assurent une certaine représentativité populaire. Une fois ces critères établis, cette représentativité de la presse écrite de la Suisse francophone semblait aussi pouvoir être garantie par la sélection de journaux dits « populaires » – l'équivalent des *tabloïds* anglo-saxons – et d'autres dits « de qualité », contenant des articles plus détaillés et approfondis. Enfin, la possibilité de biais induite par la surreprésentation d'une orientation politique au sein des médias choisis a également été objet de réflexion. Selon Roger Blum, spécialiste en matière médiatique et professeur en sciences de la communication et des médias à l'Université de Berne, la presse écrite suisse romande se situe majoritairement au centre, exceptés *Le Courrier* et *Le Nouvelliste*, respectivement de gauche et du centre-droit. Ainsi, la Suisse francophone ne possède pas, comme son homologue alémanique, de presse militante ou rattachée à l'aile politique de droite, telle que *Weltwoche* et *Schweizerzeit*[87]. Cette homogénéité des tendances au sein des périodiques suisses romands constitue un avantage indéniable, évitant par là tout biais dû à des orientations politiques surreprésentées ou sous-représentées. S'il n'est pas possible d'aspirer à une parfaite représentativité des journaux suisses romands dans leur ensemble, il est du moins permis de soutenir que cet échantillon est constitué de deux journaux les plus lus et importants de la région.

Deux quotidiens qui correspondent à ces critères de sélection sont *Le Matin* et *Le Temps*, le premier étant un quotidien populaire et le second un quotidien contenant des articles plus fouillés, tout deux payants et diffusés à grande échelle. Étant donné qu'aucun d'eux n'existaient sous ces noms en 1970, leurs prédécesseurs ont été utilisés, à savoir la *Tribune de Lausanne* d'une part, et la *Gazette de Lausanne* et le

[87] EICHENBERGER, Isabelle (2011). *La couleur politique de la presse francophone en débat*, [en ligne] sur http://www.swissinfo.ch/fre/societe/La_couleur_politique_de_la_presse_francophone_en_debat.html?cid=29626122, consulté le 23 janvier 2012.

*Journal de Genève* d'autre part. Au vu de l'histoire composite du journal *Le Temps*[88], il a été jugé nécessaire de prendre en considération ses deux prédécesseurs afin de supprimer les différences régionales en tant que variable contaminante (*confounding variable*), l'un étant lausannois et l'autre genevois. Ces cinq quotidiens sont consultables en format papier et microfilm aux Archives de la Ville de Lausanne et à la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne ; en outre, la *Gazette de Lausanne* et le *Journal de Genève* sont intégralement numérisés sur le site internet du *Temps*[89].

### 4.3.3. Sélection des articles

Pour des raisons de validité, il est préférable que les critères et méthodes de sélection des articles desquels seront tirées les *core sentences* soient identiques pour chacun des quotidiens. Cette exigence a été satisfaite grâce à la possibilité de parcourir toutes les pages des cinq journaux, en évitant ainsi une recherche par mots-clefs qui aurait introduit des biais en ce que le choix de ces derniers aurait été sélectif et non exhaustif. De la même façon, la lecture attentive de chaque article, quelle que soit la rubrique dans laquelle il apparaît ou le titre qu'il contient, évite une sélection guidée par les attentes du chercheur. Par exemple, ne lire que les articles traitant des saisonniers jetterait un voile sur toutes les autres catégories d'étrangers possibles et inattendues des années septante.

Concrètement, l'établissement de critères précis et rigoureusement appliqués à la sélection d'articles appropriés aux objectifs de cette recherche a été nécessaire. Il a dès lors été déterminé que tout article traitant de ou mentionnant la question de l'immigration en Suisse, des étrangers en Suisse et autres termes s'y référant, ainsi que toute personne en Suisse présentée comme étrangère à celle-ci, devait être sélectionné. Un échantillon total de 433 articles a ainsi été formé.

### 4.3.4. Échantillonnage : échantillon et population

En ce qui concerne l'échantillon, il s'agit d'un échantillonnage particulier, communément appelé échantillonnage en grappes, qui consiste à effectuer un choix préalable d'« individus voisins les uns des autres et formant des "grappes"

[88] Pour une présentation de l'histoire de ces journaux, se référer à CLAVIEN, Alain (2010). *Grandeurs et misères de la presse politique. Le match Gazette de Lausanne – Journal de Genève*, Lausanne : Antipodes, ou encore SENARCLENS, Jean (dir.) (1999). *Un journal témoin de son temps : histoire illustrée du "Journal de Genève", 1826-1998*, Genève : Slatkine.

[89] Ces articles numérisés sont consultables sur http://www.letempsarchives.ch

d'individus»[90]. Il a effectivement été décidé d'analyser tous les articles pertinents pour la question de recherche de cette étude, à l'intérieur d'un certain nombre d'exemplaires de quotidiens jugés représentatifs de tous les quotidiens suisses romands importants. Dans la mesure où cette étude recourt à des outils statistiques, elle passe nécessairement par des inférences à partir d'un échantillon représentatif d'une population. Dans le cas présent, ces éléments sont les *core sentences*, qui constituent l'unité d'analyse. Ainsi, la population[91] est l'ensemble des *core sentences* présentes dans tous les articles traitant de thématiques liées à la question de recherche, lisibles dans les journaux suisses romands les plus importants. L'échantillon est donc constitué de toutes les *core sentences* relevées dans la totalité des articles de journaux appropriés, présents dans le groupe de quotidiens sélectionnés. Aucun échantillonnage aléatoire n'a été jugé adéquat car cela risquait de perdre des informations importantes. Cela aurait également réduit le nombre d'observations et, par conséquent, augmenté la marge d'erreur et diminué la significativité statistique des analyses.

### 4.3.5. Codage

Le codage consiste à repérer les *core sentences* qui concernent la question de recherche et ses sous-questions, et à déterminer la nature de leurs éléments constitutifs. Dans la présente étude, 2'217 *core sentences* ont été échantillonnées au total, dont 1'270 en 1970 et 947 en 2004. Les deux années présentent donc des échantillons de tailles semblables, permettant de mener des comparaisons valables en termes de proportions. En guise de rappel, une *core sentence* est constituée d'un sujet, d'un objet et d'une relation liant le premier au second. En somme, chacune d'entre elles est une déclaration, directe ou rapportée, réelle ou attribuée, d'un énonciateur (sujet) à l'encontre d'un individu ou groupe d'individus (objets) perçus comme étant des étrangers. La notion de discours rapportés ou directs, frontière passablement floue dans le milieu médiatique, doit être gardée à l'esprit car les conclusions qui seront tirées des analyses devront être prudentes en évitant tout abus d'attribution de propos. En effet, les sujets peuvent s'exprimer directement à travers les médias, comme c'est le cas dans le courrier des lecteurs par exemple, mais

[90] DE BONVILLE, Jean (2006). *op. cit.* p. 108.
[91] Dans le langage statistique, le terme « population » s'applique à l'ensemble complet des unités, humaines ou non, qui composent l'objet d'étude du chercheur. L'échantillon, quant à lui, est un sous-ensemble de la population sensé représenter celle-ci.

ils peuvent également être des *énonciateurs implicites*, en ce sens que leurs propos ou positionnement leur sont attribués par le journaliste qui écrit l'article. Cependant, pour alléger la lecture, il sera uniquement fait mention d'*énonciateurs*, laissant au lecteur le soin de ne pas perdre de vue qu'ils peuvent être aussi bien les sources directes des énoncés, que des voix rapportées par le journaliste. Pour ce mémoire, les sujets et les objets sont catégorisés selon les différents acteurs ou groupes d'acteurs sociaux. Quant aux relations, elles sont codées sur une échelle de -1 à 1 ; zéro se réfère à une déclaration neutre ou descriptive concernant l'objet, 0.5 et -0.5 concerne des énoncés modérément positifs et négatifs, et 1 et -1 indiquent une attitude positive et négative. Chaque observation est également codée en fonction de données formelles telles que l'année, la date et le journal. En ce qui concerne les *frames*, ils sont catégorisés selon un système qui recourt à des types de *frames* – pragmatiques, identitaires, moraux et autres -, elles-mêmes subdivisées en catégories de *frames* et *subframes*, détaillés en annexe[92]. Pour terminer, la localisation du discours est graduée selon une échelle allant du niveau local à international. Chacune de ces variables a été choisie en fonction de la question de recherche formulée en introduction, formant un ensemble qui peut être désigné comme le système catégoriel[93], présenté sous forme de *codebook*.

Enfin, une fois les données récoltées sous forme de codes entrés dans des tableaux Excel, le recours au logiciel SPSS a permis leur traitement statistique afin d'en dégager des tendances et permettre les comparaisons désirées.

### 4.3.6. Analyses

Les analyses finales des données récoltées permettront de répondre à la question de recherche, destinée à déterminer s'il existe des différences et/ou ressemblances dans le discours médiatique à l'égard de l'étranger entre 1970 et 2004. Ainsi, en recourant à des procédés statistiques, il sera permis de déclarer qu'une différence existe lorsque les analyses présenteront des résultats significativement différents. Ces procédés reposent principalement sur des tests du Chi-quarré et du V de Cramer, qui consistent en la comparaison de proportions et la mesure de la force d'association entre deux variables. Plus précisément, le Chi-quarré permet de déterminer si des proportions sont significativement différentes les unes des autres, et le V de Cramer

[92] Cf. Annexe *8.2. Codebook.*
[93] *Ibid*, pp. 145-161.

s'échelonne de 0 – aucune force d'association – à 1 – totalement dépendant. Ce dernier est l'équivalent du calcul de corrélation entre variables ordinales, mais appliqué à des variables nominales. De plus, la significativité de différences sera également testée par le calcul d'intervalles de confiance qui estiment la différence entre deux proportions. Lorsqu'un intervalle contient 0, il ne peut donc être admis qu'une différence significative existe entre les deux proportions. Enfin, des analyses de variance seront menées pour comparer les moyennes de relations, c'est-à-dire les attitudes moyennes à l'encontre de l'altérité étrangère en fonction de certains facteurs. Ce test statistique, couramment surnommé ANOVA, est employé lorsqu'il est nécessaire de déterminer si les moyennes de plusieurs unités regroupées selon les modalités d'une variables (trois ou plus) sont égales ou différentes. L'ANOVA permettant de déterminer si des différence existent entre groupes sans toutefois indiquer les groupes qui se distinguent des autres, le tests *post hoc* de Tukey est employé afin de déceler dans quels groupes ces différences se trouvent[94].

Afin de donner vie aux analyses statistiques, qui peuvent apparaître relativement austères et peu attrayantes, des extraits d'articles du corpus accompagneront et illustreront les résultats présentés.

Au-delà des critères quantitatifs utilisés pour déterminer où se situe la frontière entre le similaire et le différent, il est également nécessaire de recourir à des critères qualitatifs. En se basant sur les analyses des données, il sera possible de dresser les idéaltypes, c'est-à-dire de relever certaines tendances des représentations de l'étranger et de les comparer avec le discours général sur l'altérité étrangère, et ce pour chaque année. La difficulté dans cette prise de décision réside dans le fait que ces représentations de l'étranger sont constituées d'un continuum ; les représentations ne peuvent changer au fil du temps de façon nette et abrupte, des similitudes persistent tandis que des différences émergent. Il importe donc de saisir où, dans ce continuum, les représentations deviennent significativement différentes. Un critère simple sera employé afin d'aboutir à cette conclusion, à savoir que si plus de la moitié, c'est-à-dire une majorité, des caractéristiques des idéaltypes sont dissemblables, il est permis de parler d'une réelle différence entre les deux années.

[94] BERCHTOLD, André (2007). *Statistique I pour sciences sociales et politiques : polycopié des notes de cours*, Lausanne : Université de Lausanne.

# 5. Résultats

Cette partie analytique présente l'altérité étrangère telle qu'elle est dépeinte en 1970 et 2004, ainsi que les discours médiatiques qui l'élaborent. Les analyses se centreront sur la terminologie qui est utilisée pour définir l'Autre et les critères employés pour le distinguer de l'*in-group* tels que l'origine nationale et l'appartenance religieuse. De plus, les éléments principaux qui composent et structurent le discours sur cette altérité seront exposés de façon synthétique en fonction des différentes variables des analyses, à savoir les *frames*, les énonciateurs qui s'expriment sur l'altérité étrangère, les attitudes que ceux-ci entretiennent avec cette dernière, ainsi que les critères de distinction employés pour marquer la différence. Les résultats de l'analyse de contenu médiatique étant obtenus par des procédés statistiques, cela permettra de déceler les tendances générales des discours médiatisés et les idéaltypes des représentations des étrangers pour chacune des deux années.

## 5.1. La terminologie : révélatrice du contexte historique

Comme il a été relevé dans la section théorique de ce travail, une façon de construire l'altérité étrangère par le discours et de poser des critères de distinction avec le groupe d'appartenance est de recourir à une terminologie particulière pour désigner cette altérité. Cette terminologie se compose de termes génériques dont il s'agira de déterminer l'étendue de l'emploi. Les termes génériques sont définis ici comme tout mot englobant et généralisateur utilisé pour désigner l'altérité étrangère, sans recourir à des critères de distinction spécifiques basés sur l'appartenance religieuse ou l'origine. Après une première étape de *screening* d'articles des quotidiens sous analyse, une liste des termes génériques employés pour définir l'*out-group* a pu être établie, contenant les catégories « étranger », « immigré / immigrant », « saisonnier », « travailleur / main d'œuvre / ouvrier étranger-ère », « réfugié / requérant », « binational » et « autre ». Le pourcentage très peu élevé qui constitue la catégorie « autre », regroupant tous les termes qui ne figurent pas dans cette liste, de 2.7% en 1970 et 1.8% en 2004, atteste de l'exhaustivité de celle-ci.

### 5.1.1. Changement de tendance dans le recours à des termes génériques

En premier lieu, il est important de saisir l'étendue de l'utilisation de termes génériques pour désigner l'altérité dans chacune des deux périodes. Les résultats

obtenus par l'analyse des données de cette étude montrent qu'il était deux fois plus courant en 1970 qu'en 2004 de recourir à une terminologie générique.

**Figure 2** Pourcentages de la présence et absence de termes génériques pour désigner l'altérité étrangère, par année

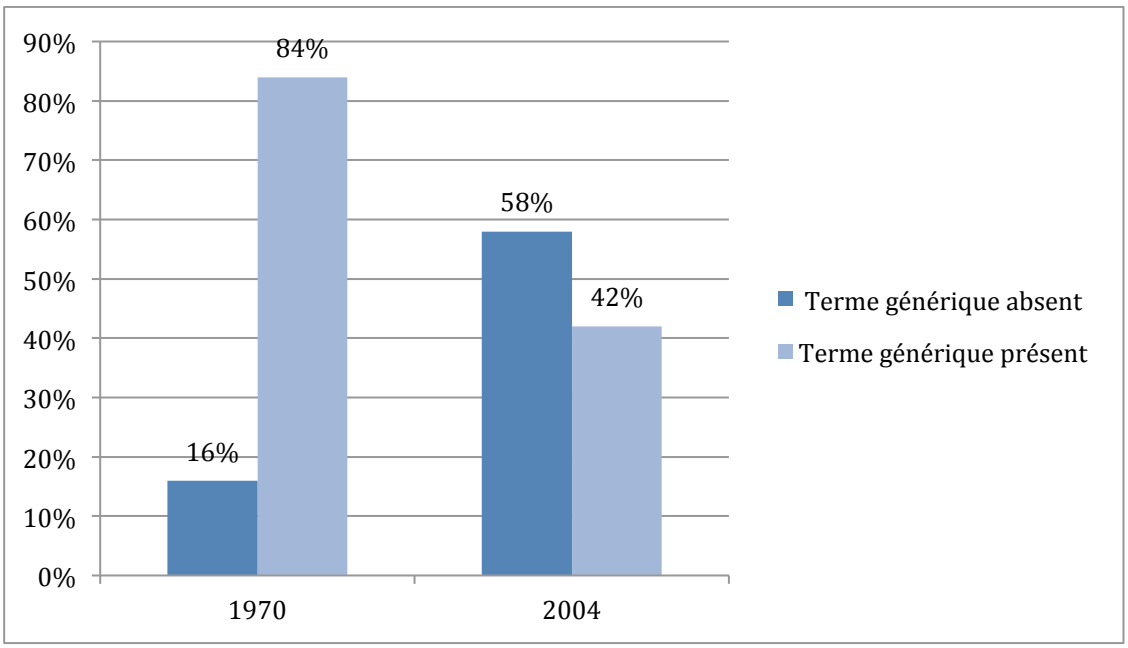


Un mot générique est utilisé dans 84% des énoncés échantillonnés en 1970, contre seulement 42% pour 2004. Cette tendance à éviter l'emploi de ces termes en 2004 pourrait signifier qu'une sorte de tabou s'est instauré autour de l'utilisation de termes généralisateurs tels que « les étrangers », considérés comme étant péjoratifs ou réducteurs. Cette hypothèse ne pouvant être vérifiées directement dans les données, il est en revanche possible de démontrer que d'autres marqueurs de différence, qui seront présentés dans une prochaine section, sont utilisés dans les discours médiatiques à cette période du XXI$^{ème}$ siècle. Ainsi, une autre interprétation possible est que, à l'inverse, un tabou s'est brisé concernant la mention de l'origine et de l'appartenance religieuse des étrangers en 2004, chose qui était peut-être mal perçue dans les années d'après-guerre.

### 5.1.2. Variations et constantes dans la terminologie employée

Une observation détaillée et comparative des différents termes génériques utilisés dans les deux années permet de tirer des constats intéressants. En effet, une

analyse statistique employant la procédure de test du Chi-quarré de Pearson[95] a pu démontrer que la terminologie est significativement différente entre 1970 et 2004, à 95% de certitude[96].

**Figure 3** Pourcentages des termes génériques utilisés pour désigner l'altérité étrangère, par année

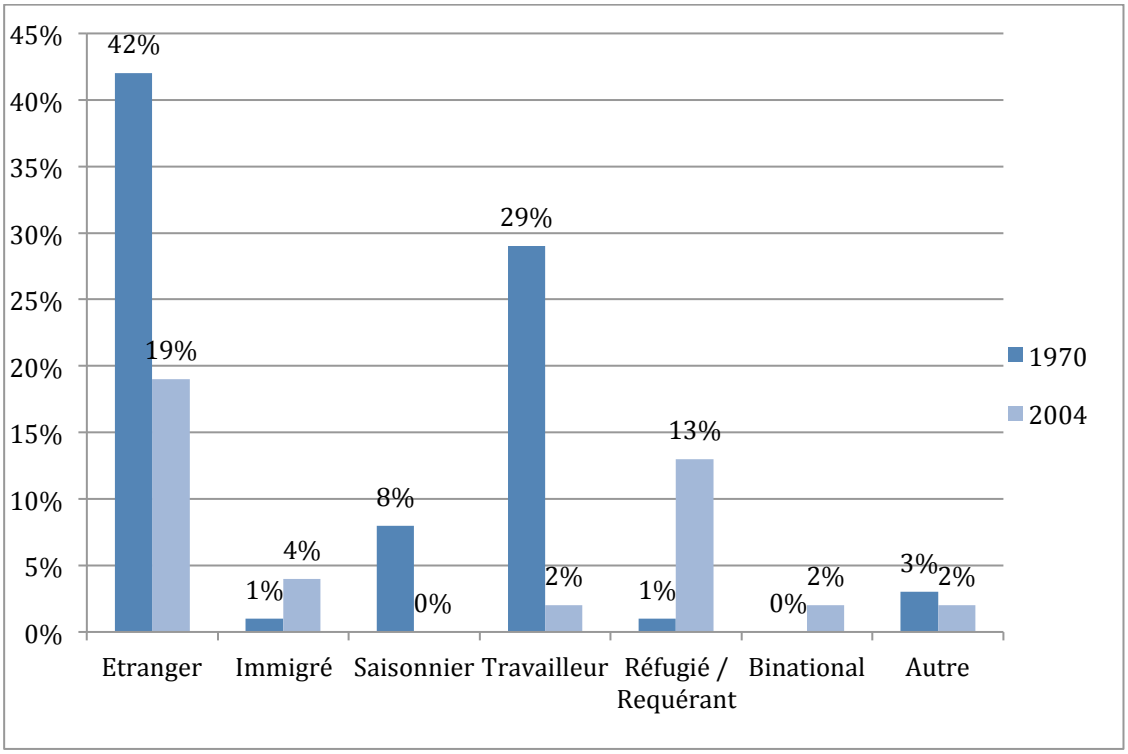


Concernant 1970, la *figure 3* montre qu'aux abords et à la suite des votations populaires sur l'initiative Schwarzenbach, le terme « étranger » est le plus couramment utilisé. En effet, plus de 40% des *core sentences* analysées recourent à ce terme. Viennent ensuite tous les termes se rapportant au monde du travail, tels que « travailleur étranger / immigré » ou « ouvrier étranger / immigré », utilisés dans près de 30% des cas. La catégorie « saisonnier », quant à elle, ne représente pas loin de 8% de la terminologie employée dans le discours médiatique sur la population issue de l'immigration. Enfin, il est possible de montrer que les catégories les moins utilisées dans les journaux suisses romands de l'époque sont celles se rapportant au processus migratoire, telles que « immigré » ou « migrant », mais également tous les termes liés au domaine de l'asile. Certaines de ces observations peuvent être

[95] Ce test statistique permet, entre autres, de déterminer si des proportions sont significativement différentes.
[96] La *p-valeur* vaut <0.00, ce qui est inférieur au standard de significativité de 0.05 utilisé dans cette étude. Aussi, dans le cadre de cette recherche, un niveau de certitude de 95% sera constamment utilisé.

expliquées par le contexte historique qui entourait la production des articles analysés. En effet, comme il a été précisé dans la partie contextuelle de ce travail, le statut de saisonnier fait partie d'une politique d'immigration propre aux années d'après-guerre marquées par une forte demande et, par conséquent, une augmentation dans le besoin de main-d'œuvre. Comme l'indiquent ces propos recueillis par un journaliste de la *Tribune de Lausanne*, cette politique favorisait une immigration éphémère, c'est-à-dire basée sur le concept de rotation des travailleurs saisonniers :

> « Évidemment, le nombre des saisonniers, d'après l'initiative Schwarzenbach, n'est pas limité. Alors, on risque d'en voir arriver chez nous une quantité énorme : on risque aussi d'avoir des changements fréquents, car il y aura là des gens qui resteront neuf mois, puis qui devront retourner chez eux. […] Que veut M. Schwarzenbach ? Il ne veut pas les familles ; il admet les saisonniers n'est-ce pas, pour que ces gens ne puissent pas un jour, acquérir la nationalité suisse, ne soient pas intégrés. »[97]

Concernant la part peu importante que représentent les termes « réfugié / requérant », cela s'explique aisément par le fait que ce n'est que onze ans plus tard que la Confédération helvétique s'est pourvue d'une législation réglant les procédures d'asile et définissant le statut de réfugié.

En ce qui concerne l'année 2004, le mot le plus utilisé reste celui d' « étranger », composant environ 20% des énoncés de l'échantillon. Une autre catégorie statistiquement importante en 2004 est celle de « réfugié / requérant », employée dans près de 13% des cas, ce qui constitue une intensification importante de l'emploi des termes relatifs au domaine de l'asile, ayant augmenté de douze fois depuis 1970. Vient ensuite la dénomination « immigré », qui a sensiblement augmenté dans son utilisation depuis 1970, bien qu'elle reste peu employée dans le langage médiatique, puisqu'elle ne représente que 4% des énoncés analysés. Aussi, il peut être relevé qu'une nouvelle catégorie est apparue en 2004, absente en 1970 : les binationaux. L'absence totale de cette catégorie en 1970 est compréhensible au regard de la difficulté d'obtention de la double nationalité qui n'a été accordée sans aucune restriction qu'en 1992. Par conséquent, les années septante n'étaient pas encore

[97] Propos recueillis par BOUCHAT, Théo (1970). « "Les saisonniers : c'est de la folie" », *la Tribune de Lausanne*, 4 juin.

concernées par des discours touchant à ce thème. Parallèlement à cette nouvelle catégorie qui apparaît dans l'échantillon d'articles de 2004, deux autres ont pratiquement disparu : les saisonniers et les travailleurs. Encore une fois, ces spécificités terminologiques peuvent être en partie comprises en lien avec le contexte historique dans lequel elles apparaissent. La catégorie des « binationaux » en est un exemple : quoique ne représentant qu'une part moindre dans l'ensemble des *core-sentences* sélectionnées, les « binationaux » apparaissent dans les discours médiatique de 2004 et sont associés à un *out-group* par certains énonciateurs s'exprimant à leur sujet. En effet, quelques politiciens appartenant au parti UDC proposent cette année de lancer une initiative visant à abolir la double-nationalité, arguant que l'identité suisse était exclusive. Ainsi, un binational ne peut, selon les partisans de cette conception de la nationalité, être considéré comme un Suisse « authentique ». En d'autres termes, un individu possédant la nationalité suisse mais également celle d'un autre pays n'est pas considéré comme faisant partie de l'*in-group*, ce qui justifie d'avoir inclus cette catégorie dans les termes génériques employés pour désigner l'altérité étrangère. Tout comme la nouvelle catégorie des « binationaux », l'intensification importante de l'emploi des termes relatifs au domaine de l'asile en 2004 – qui a augmenté de douze fois depuis 1970 – peut être cernée grâce à des considérations contextuelles. En effet, la question de la politique d'asile est particulièrement présente en septembre 2004 en raison des 523 requérants d'asile déboutés par le Conseil d'État Vaudois :

> « Amnesty International n'entend pas sauver tous les requérants d'asile déboutés par le Conseil d'Etat Vaudois. […] "Nous n'avons jamais défendu le point de vue selon lequel tous les requérants devraient rester en Suisse." Par ces mots Denise Graf, coordinatrice des réfugiés pour la section suisse d'Amnesty International, est catégorique. »[98]

Quant à la quasi disparition du terme « saisonnier », elle s'explique par l'évolution de la politique d'immigration qui ne favorise plus ce type d'immigration depuis les années 2000[99]. Une autre évolution notoire est la diminution importante dans le recours à la catégorie « travailleur », et la disparition presque complète de la figure des saisonniers dans les articles de presse en 2004. Le mot « travailleur » étant le plus

[98] RADHA, Ivan (2004). « Amnesty International reste réaliste », *Le Temps*, 19 septembre.
[99] *Population résidente étrangère selon l'autorisation de résidence, de 1964 à 2009*, données fournies par l'Office Fédéral de la Statistique le 10 janvier 2012.

utilisé après celui d' « étranger » en 1970, il devient presque inexistant en 2004. L'analyse des *frames* permettra d'expliquer ce changement, les cadres d'interprétations liés au monde du travail et de l'économie étant majoritaires en 1970 et remplacés en 2004 par davantage de considérations sécuritaires. Enfin, bien que le terme « immigré » ait sensiblement augmenté en 2004, il reste malgré tout peu employé, en comparaison avec son utilisation dans le domaine de la sociologie. Cela laisse à penser que les médias sont relativement perméables aux discussions et réflexions dans les sciences sociales. On aurait en effet pu s'attendre à ce que la terminologie liée au processus migratoire, tels que « migrant » ou « immigré », supplante ce terme. En effet, les nombreuses recherches récentes dans le domaine de la sociologie des migrations, axées sur les processus migratoires et non plus exclusivement sur les conditions des immigrés en terre d'accueil, favorisent et encouragent l'emploi de termes qui reflètent ces processus, préférant les dénomination de « migrant », « immigré » ou « issu de l'immigration » à celle d' « étranger » jugée trop généralisatrice. À l'inverse, le terme « étranger », bien que son utilisation ait diminué de moitié entre 1970 et 2004 – passant de 42% à 19% – reste le terme générique prédominant dans les deux cas. Toutefois, cette diminution de l'emploi de ce mot généralisateur indique un changement important dans la définition de l'altérité étrangère à travers les discours médiatiques en 2004, qui recourent désormais à d'autres critères de distinction.

### 5.1.3. Tendances d'époque et tendances éditoriales

Une comparaison menée entre les quotidiens permet d'analyser des tendances éditoriales. Comme il a été relevé plus haut, un test du Chi-quarré a permis de mettre en avant qu'il existe une différence significative entre 1970 et 2004 au niveau de la terminologie employée. La même conclusion quant à la terminologie employée entre les quotidiens de 2004 peut également être formulée : *Le Matin* et *Le Temps* présentent une terminologie significativement différente entre eux. Cependant, une telle différence n'est pas observée entre les quotidiens de 1970[100]. La *Tribune de Lausanne*, la *Gazette de Lausanne* et le *Journal de Genève* emploient ces termes génériques dans des proportions semblables. Dès lors, contrairement à la presse de 2004, en 1970 la distinction entre presse populaire et presse plus approfondie n'est pas déterminante en ce qui concerne les termes utilisés pour définir l'altérité

[100] La *p-valeur* étant égale à 0.077, ce qui est supérieur au standard de significativité de 0.05.

étrangère. Il semble donc qu'en 1970 la terminologie employée appartienne à une tendance d'époque, alors qu'elle dépend de tendances éditoriales en 2004. Cela suggère que les médias ont gagné en indépendance vis-à-vis de l'environnement dans lequel ils sont produits, du moins en ce qui concerne la terminologie utilisée dans leurs discours sur l'immigration.

**Figure 4** Pourcentages des termes génériques utilisés dans la définition de l'altérité étrangère, par journal

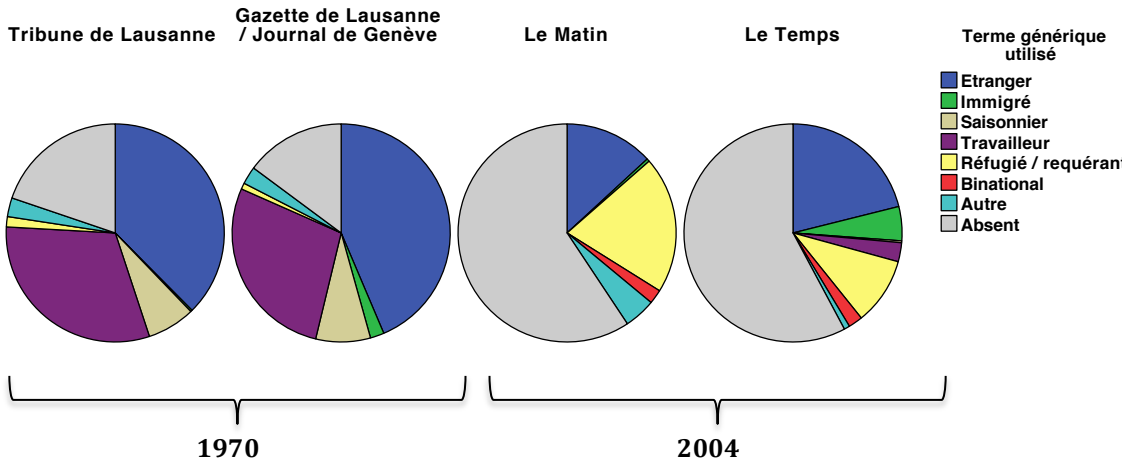


Grâce à la *figure 4*, ces contrastes dans les configurations de la terminologie employée selon le journal sont faciles à percevoir. La très nette différence entre les deux années est aisément observable, tout comme les ressemblances entre les quotidiens de 1970. En revanche, la différence entre les journaux de 2004 semble moins prononcée, bien qu'elle soit décelée statistiquement.

## 5.2. Dimensions interprétatives et spatiales

Au-delà de la terminologie employée pour définir l'altérité étrangère, cette dernière peut être thématisée de différentes manières et être abordée selon une localisation variable. Les types et catégories de *frames* permettent de saisir les directions d'interprétation données dans les thématiques sur les étrangers, elles-mêmes reliées à des divers niveaux géographiques, s'échelonnant du niveau local à international.

### 5.2.1. Interprétation pragmatique favorisée : un invariant

En guise de rappel, les cadres d'interprétation, communément appelés *frames* en sciences sociales, sont les éléments d'un texte qui guident sa lecture et sa compréhension en soulignant et accentuant certains aspects de la réalité perçue. Dans le cadre de cette étude, les *frames* structurant les divers énoncés concernant l'altérité étrangère ont été identifiés et regroupés en différents types et catégories[101]. Ainsi, les cadres d'interprétation de ces discours sur l'immigration peuvent être de type pragmatique, c'est-à-dire axées sur des arguments pratiques et concrètes, abordant principalement des questions économiques, démographiques et sécuritaires. Ils peuvent également faire référence à des problématiques identitaires, telles que le contact avec la population autochtone, la culture, ou encore l'identité nationale et religieuse. Le discours peut aussi se baser sur des considérations morales, qu'elles soient de portée nationale, universelle ou religieuse. Enfin, certains *frames* n'entrant pas dans ces trois types ont été réunis sous l'étiquette « autre », contenant les références biographiques, la notion d'image telle que la médiatisation ou la réputation internationale, ainsi que les relations avec l'extérieur, que ce soit au niveau européen ou international. La catégorie « indéterminé », contenue dans ce dernier type, est appliquée à toute *core-sentence* ne recourant à aucun cadre d'interprétation et à celles qui possèdent un cadre d'interprétation n'appartenant à aucune de ces catégories susmentionnées. En effet, par souci de synthèse, il était impératif de ne pas se perdre dans un système de catégorisation trop détaillé qui n'aurait pas permis de déceler des tendances générales du discours, ce but précis que visent les analyses quantitatives de contenu médiatique.

En considérant tant les différentes catégories de *frames* que les quatre types plus larges auxquels elles appartiennent, les deux années sont significativement différentes l'une de l'autre en termes de cadres d'interprétation employés par les quotidiens. Une comparaison entre les deux années, présentée par la *figure 5*, permet ainsi de faire ressortir des tendances propres à chaque période.

[101] Cf. annexe *8.2. Codebook*

**Figure 5** Pourcentages des types de *frames* utilisés dans les discours médiatiques sur l'altérité étrangère, par année

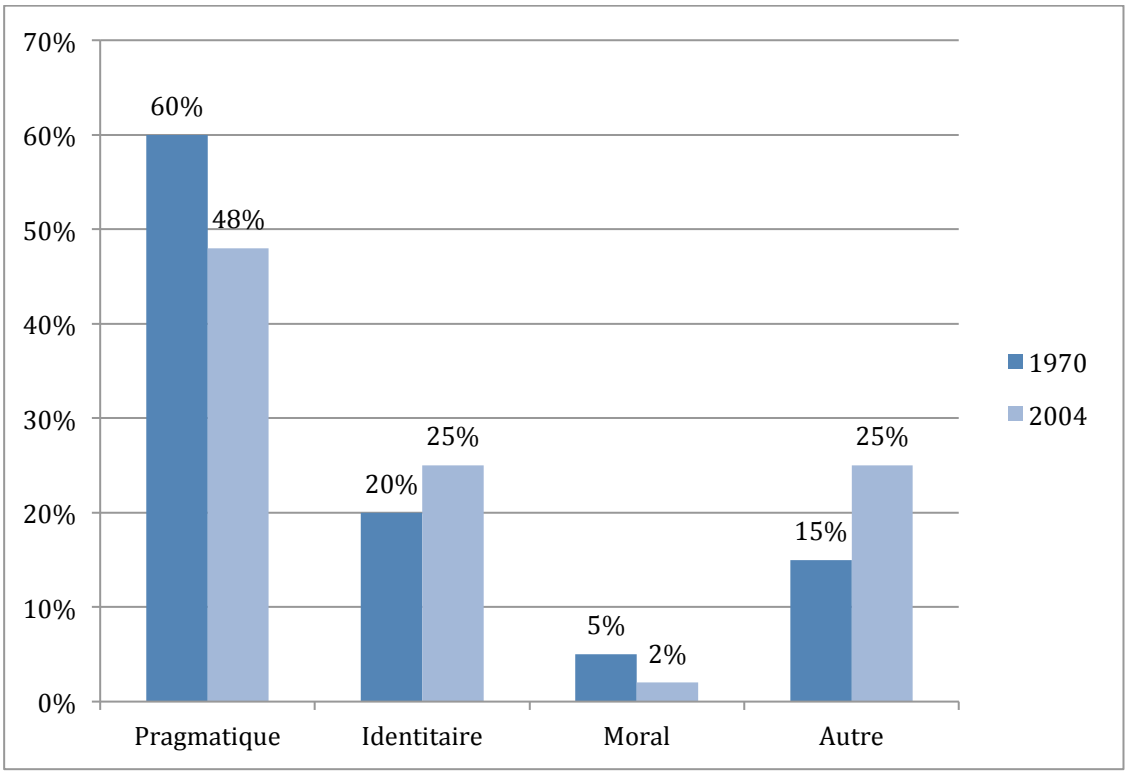


De façon globale, les médias suisses-romands recourent à des considérations majoritairement pragmatiques pour traiter de la question des étrangers aux alentours de la votation populaire sur l'initiative Schwarzenbach, accordant moins d'importance aux autres cadres d'argumentation dans leur discours sur les étrangers. Or, en 2004, bien que cette tendance persiste, les cadres de justification de type identitaire et ceux regroupés sous le terme « autre » ont sensiblement gagné du terrain, contrairement aux réflexions d'ordre moral dont l'emploi a diminué de moitié. Ainsi, un aspect commun aux discours des deux années est cette majorité d'interprétation et argumentaire pragmatique dans la construction de l'altérité étrangère.

### 5.2.2. 1970 : une vision utilitariste et quantitative de l'immigration

Par ailleurs, des spécificités propres à chaque année sont observables dans les journaux suisses romands. Une analyse détaillée des catégories de *frames* (*figure 6*) qui constituent ces quatre types permet de constater qu'en 1970 les considérations économiques et démographiques occupent à elles-seules, et dans des proportions identiques, la moitié des cadres d'interprétation de l'ensemble des énoncés.

**Figure 6** Pourcentages des catégories de *frames* utilisées, par année

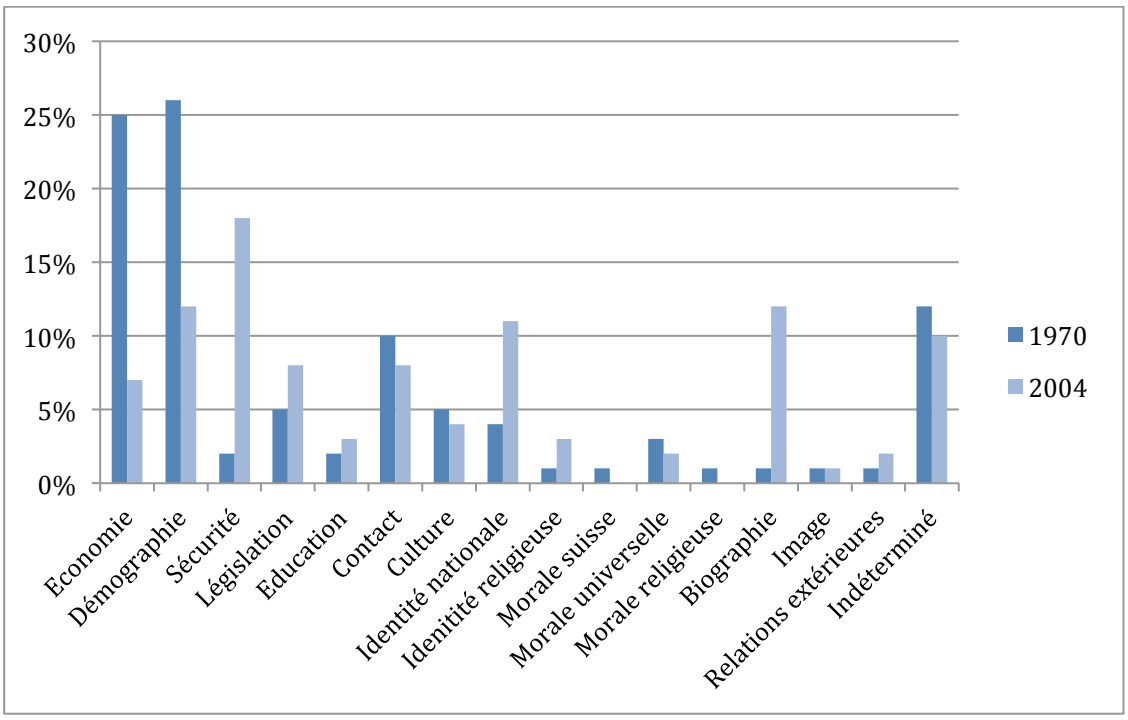


Les catégories de *frames* liées à des questions démographiques sont effectivement les plus employées pour traiter de la question de l'immigration en 1970, c'est-à-dire que les déclarations se font régulièrement en termes numériques et de proportion d'étrangers habitant en Suisse. Cette composante du discours médiatique de cette époque constitue d'ailleurs la base de l'initiative *contre l'emprise étrangère*, qui propose des limitations quantitatives de la population étrangère en Suisse, basées sur des pourcentages par rapport à la population suisse. Ce type de considérations se retrouve très souvent dans les *core sentences* analysées, dont les énonciateurs exposent la situation démographique de la Suisse ou d'un canton. Par exemple, un journaliste de la *Tribune de Lausanne* affirme que « si les deux tiers, environ, de tous les étrangers habitent la Suisse alémanique, leur proportion dans la population totale de résidence n'est cependant que de 13,8% ». Il ajoute qu' « en revanche, si la Suisse romande n'abrite qu'un quart de la population étrangère totale, la proportion s'élève à 18,9% (24,2% au Tessin) »[102].

En ce qui concerne les cadres d'interprétation économiques, ils peuvent être illustrés, entre autres, par une déclaration faite dans la *Gazette de Lausanne* :

[102] SYFRIG, Max (1970). « Un coup de poignard contre les Romands », *Tribune de Lausanne*, 3 juin.

> « L'industrie fut déjà et sera encore la plus touchée par les mesures draconiennes de l'autorité fédérale à l'égard de la main-d'œuvre étrangère ; […] c'est l'industrie qui fut et reste le grand soutien économique qui a permis d'atteindre un standard de vie envié. Paralyser entièrement ou partiellement l'industrie serait […] un suicide économique. »[103]

Ou encore :

> « Il convient en outre de rappeler que l'arrivée de centaines de milliers de travailleurs étrangers a engagé à maints égards l'économie nationale sur la voie de la facilité. »[104]

Cette focalisation sur les questions économiques en matière d'immigration se retrouve dans la terminologie employée. En effet, il a été possible de montrer précédemment que les termes faisant référence au monde du travail tels que « main d'œuvre » ou « travailleur étranger » étaient employés pour définir l'altérité étrangère dans près d'un tiers des cas. Ainsi, il peut être suggérer qu'en 1970 la conception de l'immigration, et des individus qui la vivent ou qui en sont issus, s'inscrit dans une vision utilitariste des étrangers. Ceux-ci sont perçus comme étant des éléments nécessaires ou néfastes pour l'économie du pays. D'ailleurs, des analyses de courriers des lecteurs ont montré que les opposants à l'initiative Schwarzenbach ont fréquemment exprimé leur déception face à la place excessive prise par les arguments économiques dans les débats publics de l'époque, qui participaient à l'élaboration d'une image utilitariste des immigrés, balayant du même coup toute considération humaine et morale[105].

### 5.2.3. 2004 : diversification des *frames*, (in)sécurisation et approche biographique

En 2004, il est nécessaire de souligner la plus grande diversité qui existe dans les cadres de référence auxquels il est fait recours, contrairement à la période précédente où seules deux catégories de *frames* occupent la moitié de la distribution. Ensuite, une analyse en détail de celles employées en ce début de siècle informe que le thème de la sécurité est prédominant dans les articles, alors qu'il était presque absent une trentaine d'années auparavant. Les préoccupations d'insécurité, notamment liées au

[103] DUBOIS, Charles-Arnold (1970), « Industrie des machines et des métaux. Dès 1962, stabilisation de la main-d'œuvre par des mesures librement consenties », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.
[104] GHELFI, André (1970). « L'initiative, un miroir aux alouettes », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.
[105] WINDISCH, Uli (2002). p. 52.

thème de la criminalité, apparaissent en effet en 2004, comme l'illustrent cet extrait tiré du *Temps* :

> « Ici [à Rothenthurm, Schwytz], on en veut souvent aux jeunes Balkaniques, accusés de bien des délits dans la région. Ces derniers représentent plus des deux tiers des 306 étrangers de la commune. Et, durant ces dernières semaines, ils ont fréquemment fait la une des journaux alémaniques. Non pas pour parler de naturalisation, mais pour évoquer leurs acrobaties sur les routes. Alors, quand Albert Grab, l'électricien de la région, parle de "ces étrangers qui ne s'intègrent pas", des ces "gens des Balkans" qui deviennent très vite une "menace" ou des "profiteurs", les mots s'emballent. »[106]

Cette observation confirme la thèse défendue par Didier Bigo[107], selon laquelle les discours sur l'immigration sont marqués par des considérations sécuritaires. Il postule également que ces références à la sécurité sont généralement liées au thème de la criminalité qui sera rejoint, après les attentats de 2001, par celui du terrorisme ; deux éléments qui ressortent effectivement des analyses menées dans le cadre de ce travail, quoique dans une moindre mesure concernant le terrorisme. Ces résultats rejoignent également ceux de l'étude menée par Kurt Imhof, qui a révélé que le thème de la criminalité était plus régulièrement abordé dans la presse populaire que dans la presse de qualité[108], et plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'immigrés musulmans. En effet, sur les 215 *core sentences* se référant aux étrangers musulmans, dans *Le Matin*, 14% et 16% des *frames* se rapportent à la criminalité et le terrorisme respectivement, contre aucun et 2% pour *Le Temps*. Cependant, il convient de nuancer ce résultat, étant donné que d'autres *frames* sont utilisés dans les discours médiatiques, la thématique sécuritaire n'étant, dans l'ensemble de l'échantillon, pas même majoritaire.

Par ailleurs, bien qu'ayant fortement diminué, la démographie reste une composante importante dans le discours sur les immigrés. Il est même surprenant de noter que le thème de surpopulation étrangère – centrale dans l'argumentaire de l'initiative Schwarzenbach – reste présent, comme l'indique cette déclaration tirée du *Temps* :

---

[106] FOURNIER, Anne (2004). « Ici à Rothenthurm, 10% de oui, c'est déjà beaucoup », *Le Temps*, 28 septembre.
[107] Cf. *6.1.2. Discours sur l'immigration : stéréotypes et cadres de référence.*
[108] SCHRANZ, Mario, IMHOF, Kurt (2002). *op. cit*. pp. 4-5.

> « La proportion de Musulmans en Suisse triple tous les dix ans. Aujourd'hui, 31'000 Musulmans vivent légalement et quelques 150'000 autres vivent illégalement en Suisse. Dans vingt ans, ils seront la majorité. Il y aura alors plus de Musulmans que de Chrétiens en Suisse. »[109]

Une explication de ces allusions fréquentes à des données démographiques – correctes ou incorrectes – tout comme celle de l'identité nationale qui est montée en flèche en 2004, réside dans la nature de l'objet soumis à votation populaire en 2004. Étant donné que les propositions de lois concernent la naturalisation, il n'est que peu surprenant que des arguments chiffrés et nationaux apparaissent : il est question d'un certain nombre d'individus auxquels la nouvelle loi s'appliquerait et qui obtiendraient la nationalité suisse si l'arrêté venait à être accepté par le peuple. Cependant, les craintes liées à la situation démographique des étrangers ont qualitativement changé. En effet, si les peurs exprimées dans les articles de 2004 sont souvent liées à des appréhensions quant à certains aspects de l'identité suisse – telles que l'identité religieuse comme l'illustre l'énoncé qui précède –, les quotidiens de 1970 dévoilent qu'une plus grande concentration de soucis pragmatiques étaient au centre de ces appréhensions : désordre, crise du logement et manque de place dans certains établissements, comme le révèle l'interview d'un membre du parti radical-démocrate :

> « Il y a ceux, enfin, qui disent : "Il y a trop de gens dans ce pays, on ne trouve plus une place au restaurant, plus de place dans les trains, etc. Tout est bondé. […]" Il y a ceux qui disent : "Les ouvriers sont une source de désordre chez nous" ou "Si vous n'avez pas de logement, c'est à cause des ouvriers étrangers." Croyez-vous que la concentration dans les villes de la population suisse soit le fait des ouvriers étrangers ? Ce ne sont pas eux les responsables ! »[110]

Enfin, des éléments biographiques sont fréquemment rapportés dans les articles de l'année 2004, contrairement à 1970 où presque aucune mention n'est faite à des éléments constitutifs des parcours de vie particuliers des personnes issues de l'immigration. Par exemple, la situation d'une famille kosovare est présentée dans *Le Matin* sous ces termes :

---

[109] Comité contre les naturalisations en masse, « Les Musulmans bientôt en majorité ? », *Le Temps*, le 19 septembre 2004.
[110] Propos recueillis par BOUCHAT, Théo (1970). « La majorité silencieuse », *la Tribune de Lausanne*, 5 juin.

> « Avec ses trois garçons, la famille Demiri se réfugie depuis le 26 août dernier. […] La famille Demiri a trouvé un nouveau refuge à la paroisse Saint-Joseph. »[111]

Un autre article présente le père et la mère d'une autre famille, également kosovare, menacée d'être renvoyée en Albanie :

> « Établis à Ecublens, les Zeka sont indépendants financièrement. Le père de famille travaille comme monteur dans une entreprise de construction métallique, alors que la maman étudie à l'Ecole de français moderne à l'Université de Lausanne. »[112]

Cette manière de se centrer sur les trajectoires individuelles des étrangers contraste fortement avec l'année 1970, où l'emploi du pluriel pour désigner la population étrangère est généralisé, traitant presque sans exception cette population en termes de groupes et non d'individus distincts. Cette tendance généralisatrice de 1970 est atténuée en 2004, laissant apparaître une individualisation du discours sur la population issue de l'immigration. En effet, la population étrangère est moins fréquemment traitée en termes de groupes puisque 24% des énoncés traite d'une personne et non d'une multitude d'individus indifférenciés, contre seulement 4% en 1970. À titre d'exemple, on peut lire dans *Le Matin* le récit d'une altercation qui a coûté la vie à « Fernando, un Espagnol de 28 ans »[113], ou encore l'explication des difficultés rencontrées par « Mobulu M'futi, réfugié politique congolais » décrit par le journaliste comme « une personne sensible, sensée aussi »[114]. Parallèlement, il sera montré plus loin que la parole est donnée, certes dans des proportions réduites, aux individus issus de l'immigration, alors que ceux-ci sont des énonciateurs quasiment absents trente ans plus tôt. On assisterait ainsi, entre ces deux années, à un processus d'individualisation du discours sur l'immigration, une plus grande place étant accordée aux récits de vie des étrangers et à leurs points de vue.

---

[111] ATS (2004). « Les requérants déménagent », *Le Matin*, 30 septembre.
[112] K. R. (2004). « Menacée d'être renvoyée demain, une famille kosovare se cache », *Le Matin*, 1er octobre.
[113] DONZÉ, Vincent (2004). « Rixe mortelle », *Le Matin*, 20 septembre.
[114] RENAUD, Tschoumy (2004). « Mobulu M'futi », *Le Matin*, 25 septembre.

### 5.2.1. Localisation du discours et perception du contact avec l'étranger : entre constante et variation

Comme il a été suggéré précédemment, les *frames* qui constituent le discours sur l'altérité étrangère sont également accompagnés d'une localisation spécifique. En d'autres termes, lorsque les articles journalistiques s'expriment sur les étrangers, le discours situe la problématique géographiquement : elle peut concerner une ville, un canton, une région linguistique ou la Suisse en général, mais elle peut également faire référence à des espaces plus larges tels que l'Europe ou l'international. Bien qu'un test du Chi-quarré informe que les proportions diffèrent significativement d'une année à l'autre, force est de constater que les tendances restent très semblables.

**Figure 7** Pourcentages des niveaux de localisation du discours sur les étrangers, par année

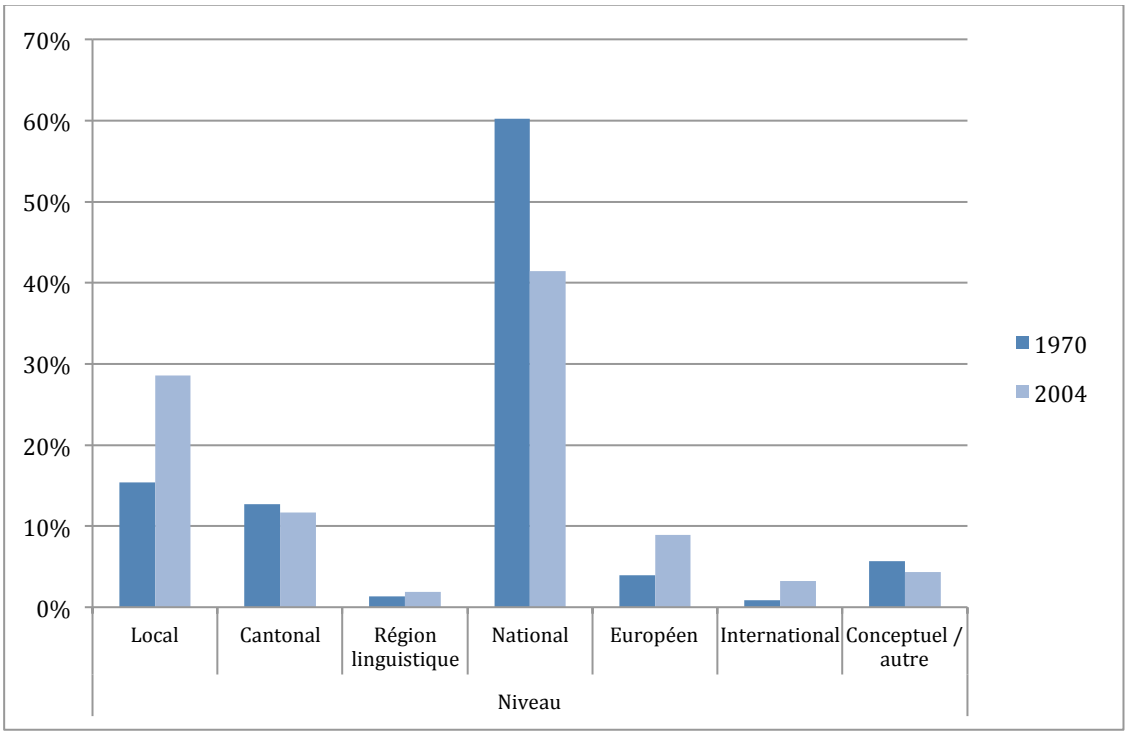


En effet, le niveau national est prédominant dans les deux cas, suivi par les niveaux local et cantonal. Quant aux autres localisations – région linguistique, Europe et international –, elles sont moins représentées. En outre, un doublement et un triplement des proportions de références au niveau européen et international peuvent être observés en 2004, tout en restant minoritaires dans les deux années. Ce changement pourrait être expliqué par une européanisation des problématiques liées

à l'immigration, particulièrement dans le cadre de l'accord de libre circulation des personnes conclu en 1999 avec l'Union Européenne. Aussi, la « mondialisation de l'(in)sécurité » proposée par Didier Bigo, traduites selon lui par des références au terrorisme international, peut également présenter une explication de cette évolution[115]. Bien qu'une mondialisation des thématiques migratoires se ressente dans les articles, notamment par des comparaisons avec d'autres pays ou des mises en parallèle avec des traités internationaux, il n'est en revanche pas fréquent d'y lire des références au terrorisme – il ne compose que 3% des *frames* utilisés en 2004. Certes, celui-ci est abordé dans les quotidiens mais dans des articles s'y consacrant spécifiquement et non pas en lien avec la politique migratoire suisse ou le thème des étrangers vivant en Suisse.

La même année, une augmentation de problématiques locales est accompagnée d'une baisse dans les considérations nationales en 2004. La première évolution peut être reliée au décuplement des références à la criminalité, qui implique des descriptions, plus ou moins détaillées, de délits survenus dans des lieux spécifiques. Ajouté à cela, de par une nouvelle approche individualisante de l'immigration, la focalisation sur les éléments biographiques des personnes issues de l'immigration favorise aussi l'augmentation de référence à des emplacements géographiques précis. En lien avec cette approche locale du discours sur les immigrés, une thématique importante qui ressort des cadres d'interprétation de 1970 et 2004 est celle du contact direct des étrangers avec l'*in-group* et la société suisse en général, formulée en termes d' « intégration » et d' « assimilation » notamment. Ces deux concepts sont utilisés dans des proportions identiques en 1970 – 30 et 34 *core sentences* respectivement y recourent. Cependant, alors que le premier se généralise en 2004, le second est presque totalement abandonné. Cette importance accordée aux questions de cohabitation avec l'*out-group* en 1970 peut être expliquée par les dernières décisions politiques prises une année auparavant, autorisant notamment le regroupement familial. En effet, ce geste gouvernemental a rendu plus évidente et officielle la situation de sédentarisation d'une population immigrée initialement sensée n'être qu'éphémère. Dès lors, certaines catégories d'étrangers se sont vu octroyer le droit de s'installer avec leur famille dans le pays d'accueil, laissant supposer que leur voisinage avec la population « autochtone » pourrait être de longue

[115] BIGO, Didier (2005). *op. cit.* p. 11

durée, si ce n'est permanent. La problématisation du contact est fréquemment basée sur les différences linguistiques ; la langue de l'étranger est ainsi présentée comme un révélateur de différence et un obstacle à la cohabitation avec celui-ci. Un article paru dans la *Gazette de Lausanne* présente, par exemple, la société suisse comme « une société homogène transformée en Tour de Babel »[116]. Des critiques concrètes sont également formulées dans un autre article de ce quotidien :

> « Pour les travailleurs, en revanche, la venue de ce contingent massif de collègues de travail parlant d'autres langues, ayant d'autres coutumes – et dont bon nombre n'avaient aucune connaissance des contraintes inhérente à la vie industrielle – s'est traduite par des difficultés croissantes, allant parfois à la limite de ce qui est supportable. »[117]

En ce sens, la langue est utilisée comme indicateur d' « assimilation », comme l'illustre l'extrait ci-dessous :

> « Les listes d'attente sont si encombrées que des personnes parfaitement assimilées, partageant la vie de leurs voisins de façon parfaite, ayant perdu leur accent, n'ont aucune chance de se trouver jamais en tête de liste. »[118]

Des commentaires similaires, qui utilisent la langue comme indicateur de bonne ou mauvaise intégration, sont également observables dans la presse de 2004, notamment dans les débats sur les renvois forcés de requérants d'asile :

> « On cite en exemple un requérant qui "en quatre ans a pris racine" sans préciser qu'il ne s'exprime qu'en albanais. »[119]

Dans l'extrait ci-dessus, le fait qu'un requérant ne parle – supposément – que sa langue maternelle est un argument utilisé pour justifier un renvoi, au détriment des autres éléments de son intégration dans le pays, tels que le temps d'établissement.

---

[116] BERNHARD, Roberto (1970). « Les contradictions d'une société homogène transformée en Tour de Babel », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.
[117] GHELFI, André (1970). « L'initiative, un miroir aux alouettes », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.
[118] BÉGUIN, Pierre (1970). « Utiliser un pouvoir d'assimilation qui est exceptionnel », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.
[119] HOESLI, Eric (2004). « Asile. Où est le courage, où est la responsabilité ? », *Le Temps*, le 19 septembre.

## 5.3. La religion : nouveau marqueur de différence

Il a été suggéré précédemment que d'autres marqueurs de différence peuvent être utilisés en 2004, compensant ainsi la baisse considérable dans l'emploi de mots génériques pour définir l'altérité (cf. *figure 1*). Certaines analyses des données récoltées permettent, entre autres, de démontrer que la religion devient, en 2004, un nouveau critère de distinction important.

### 5.3.1. Augmentation de la mention de l'appartenance religieuse

En effet, comme le montre la *figure 7*, la religion est mentionnée dans près d'un quart des énoncés de 2004, alors qu'elle ne l'est presque à aucun moment en 1970. En d'autres termes, la mention de l'appartenance religieuse – attribuée ou réelle[120] – a augmenté de plus de vingt fois entre 1970 et 2004. Bien que la différence entre étrangers catholiques, principalement des Italiens et des Espagnols, et population autochtone protestante soit relevée dans certains articles de presse de 1970, l'appartenance religieuse n'a que peu d'importance dans les années septante, en comparaison de 2004 où la religion de la population issue de l'immigration est un critère souvent mentionné pour la désigner. Un test du Chi-quarré permet d'ailleurs d'affirmer que cette différence est statistiquement significative.

[120] Il n'est pas permis de vérifier si l'appartenance religieuse mentionnée par la source est effectivement la religion d'appartenance des étrangers dont elle parle. Ainsi, les étrangers dont il est question dans les articles sont *considérés* comme étant musulmans, chrétiens ou autres, identité attribuée sans toutefois être prouvée.

**Figure 8** Pourcentages de la mention et non mention de la religion dans la définition de l'altérité étrangère, par année

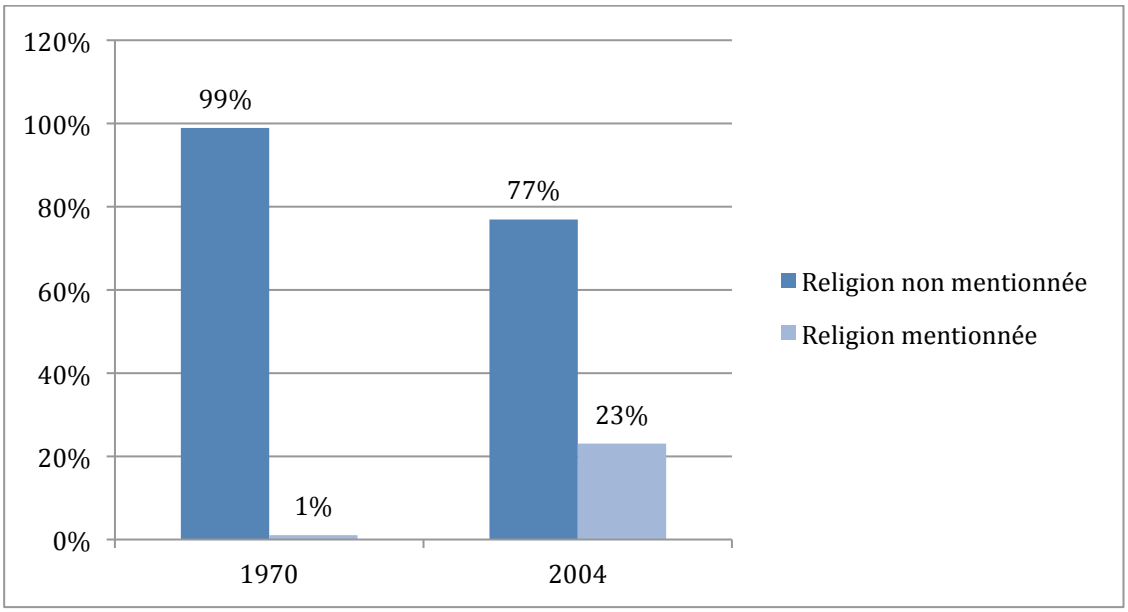


Pour rejoindre la remarque concernant la baisse de l'emploi de termes génériques compensée par la mention de la religion, il est possible de mesurer le degré d'association des variables *utilisation d'une terminologie* et *mention de la religion* au moyen du V de Cramer[121]. Dans le cas présent, l'indice étant égal à 0.404, il peut être déduit que ces deux variables sont relativement liées, sans toutefois présenter une relation très forte. Ainsi, le recours à la religion pour désigner la population étrangère diminue effectivement la probabilité d'employer des mots génériques, comme si l'appartenance religieuse seule suffisait à instaurer une frontière entre l'*in-group* et l'*out-group*. Une campagne contre les naturalisations facilitées publiée dans *Le Temps* à plusieurs reprises, dans laquelle les auteurs affirment qu'une augmentation du nombre de musulmans les rendrait majoritaires vingt ans plus tard, en est un exemple. En effet, le but de cette campagne étant de convaincre les citoyens suisses de refuser la loi facilitant la naturalisation des étrangers de deuxième et troisième génération, il devrait de ce fait être question de musulmans étrangers, mais cette distinction n'est pas mentionnée :

[121] Le V de Cramer s'échelonne de 0 (aucune force d'association) à 1 (totalement dépendant). En d'autres termes, ce test est l'équivalent du calcul de corrélation entre variables ordinales, mais appliqué à des variables nominales.

> « Aucune communauté religieuse n'augmente aussi rapidement que celle des Musulmans. En 1970, 4000 habitants du canton de Zurich s'étaient déclarés comme appartenant à l'Islam. Il s'agissait donc d'un habitant sur 280. En 1990, les Musulmans étaient déjà 30'700 dans le canton de Zurich. Ce chiffre a doublé jusqu'en 2000 où l'on comptait quelque 67'000 Musulmans dans le canton. […] au niveau suisse aussi, on relève un doublement en l'espace de dix ans. Si cette évolution se poursuit, les Musulmans seront bientôt la majorité dans ce pays. »[122]

De plus, l'absence de distinction entre musulmans suisses et musulmans étrangers, pourtant présente dans les données récoltées par l'OFS n'est nullement relevée par le *comité contre les naturalisations en masse*, rendant l'amalgame encore plus important.

### 5.3.2. Islamisation du discours sur l'immigration

Il est également possible de déterminer de quelles religions il est question dans les *core sentences* de chacune des deux années. Lors du codage, seul le christianisme et l'islam ont été relevés, les autres religions ayant été regroupées sous la catégorie « autre ». Cette catégorisation particulière est justifiée par le pourcentage extrêmement bas de la mention d'une religion autre que ces deux monothéismes. En effet, sur l'ensemble des énoncés échantillonnés, seul 0.3% d'entre eux font référence à une religion d'appartenance différente de celles-ci. La *figure 8* indique le détail des fréquences des religions indiquées dans les *core sentences* mentionnant l'appartenance religieuse de l'étranger. Il est important de garder à l'esprit que ces énoncés constituent seulement 1% de l'échantillon de 1970, mais 23% de celui de 2004, soit un total de 14 et 219 *core sentences* respectivement. Il est dès lors difficile d'interpréter les résultats de 1970, trop peu nombreux pour prétendre à une quelconque représentativité.

[122] Comité contre les naturalisations en masse (2004), « Les Musulmans bientôt en majorité ? », *Le Temps*, 19 septembre.

**Figure 9** Religions mentionnées dans les énoncés faisant référence à la religion, par année et en nombres absolus

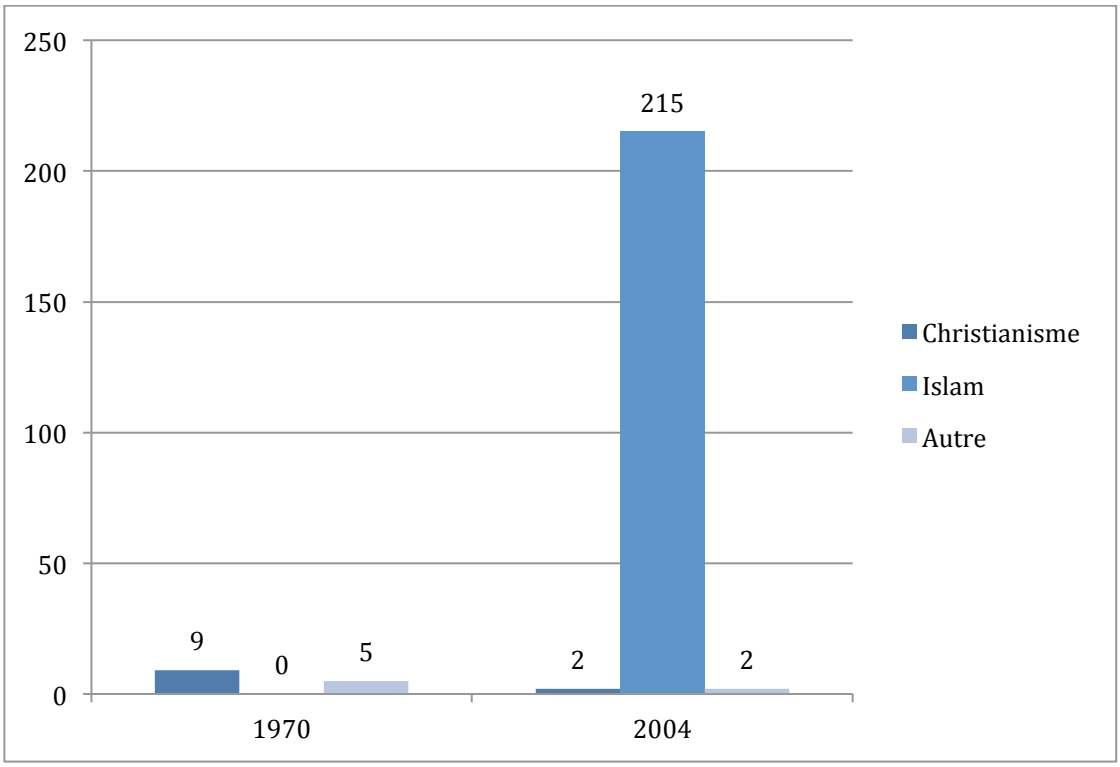


Il apparaît donc que, lorsque la religion est mentionnée dans un discours sur les étrangers, plus de la moitié des énoncés se réfère à la religion chrétienne en 1970, alors que celle-ci disparaît presque en 2004 et est remplacée par une écrasante majorité – pour ne pas dire la totalité – de références à la religion musulmane pourtant totalement absente en 1970[123]. Cette évolution est particulièrement intéressante si elle est placée en parallèle avec des données de l'OFS, ce qui sera présenté dans une section destinée à cette confrontation entre représentation médiatiques et données démographiques.

Cette distinction basée sur le critère de l'appartenance religieuse aurait pu être attendu pour l'année 1970, plus particulièrement à la lecture d'un article paru dans la *Tribune de Lausanne* qui suggère qu'un clivage entre Suisses protestants et étrangers catholiques était présent dans les esprits à cette époque :

[123] Le concept de religion musulmane ou chrétienne au singulier est contestable et a régulièrement été l'objet d'importantes réflexions mettant en avant la nécessité d'aborder les religions dans leur diversité de pratique et d'interprétation, encourageant des formules telles que « les islams » ou les « religions musulmanes / islamiques ». Cependant, bien que consciente de ces problématiques et adhérant à ces remarques, il n'est pas question ici de traiter de ce sujet, ni d'alourdir cette recherche par des formulations qui se voudraient sociologiquement correctes (cf. *1.3.1. Humaine*).

> « Cette fois-ci, M. Schwarzenbach met l'accent sur la nécessité de défendre les particularismes de la Suisse, joue sur la peur de l'Helvète de se voir submergé par les allogènes. Il agite au passage le spectre d'une arrivée massive de catholiques qui domineraient et s'imposeraient à une minorité protestante. L'état major du mouvement a même écrit une lettre à l'Eglise évangélique pour la mettre en garde […]. »[124]

En revanche, cette différenciation entre altérité catholique et *in-group* protestant ne réapparaît à aucun moment en 2004, alors que la différence se pose à présent en termes de religions – en l'occurrence l'islam – et non plus de dénominations. Cette figure de l' « étranger musulman »[125] est, entre autres, illustrée par les propos tirés d'une interview menée par un journaliste du *Temps* :

> « L'expérience montre que la grande majorité des Musulmans, comme d'autres immigrés avant eux, reconnaissent la loi du pays où ils sont domiciliés comme leur loi. […] Les jeunes étrangers musulmans qui seraient au bénéfice de la nouvelle loi sont justement nés en Suisse. »[126]

L'augmentation générale de la mention de la religion d'appartenance des étrangers ainsi que la présence de nombreux énoncés focalisés sur la thématique des étrangers musulmans, au détriment de ceux appartenant à d'autres religions, font écho à la thèse de l' « islamisation des débats publics »[127] sur l'immigration, proposée par Samuel Behloul[128]. Celui-ci suggère que les appartenances religieuses sont thématisées dans les débats publics de l'immigration au tournant du XXI$^{ème}$ siècle et qu'une focalisation sur les immigrés originaires de pays islamiques supplante celle des travailleurs italiens du siècle précédent. Les résultats de ce mémoire appellent cependant à certaines nuances qui seront exposées ultérieurement.

Une analyse de la configuration et des spécificités des énoncés sur les étrangers musulmans, plus particulièrement en termes de cadre d'interprétation et d'attitudes, révèle certaines particularités de ce discours. Il est justifié de ne pas prendre les autres religions en considération en raison du nombre trop réduit de *core-sentences*

---

[124] BOUCHAT, Théo (1970). « Bilan de la campagne », *Tribune de Lausanne*, 6 juin.
[125] L' « étranger musulman » dont il est question dans cette section est à comprendre comme *tout individu présenté et considéré comme étant étranges et musulman.* Il s'agit donc d'une catégorie *émique* et non *étique*.
[126] Pierre Centlivres, propos recueillis par MODOUX, François (2004). « Être musulman et bon citoyen suisse, c'est possible », *Le Temps*, 23 septembre.
[127] BEHLOUL, Samuel Martin (2009). *op. cit.* pp. 59-61.
[128] Cf. *6.1.1. Musulmans d'aujourd'hui, travailleurs italiens d'hier.*

qui les mentionnent, les résultats des analyses statistiques ne pouvant pas, de ce fait, prétendre à une quelconque représentativité. Ainsi, un sous-échantillon de 215 éléments est utilisé ici, constitué selon un critère plus sélectif, à savoir toutes les *core sentence*s de 2004 faisant référence aux étrangers considérés comme musulmans.

**Figure 10** Pourcentages de *frame*s utilisés dans le discours sur l'altérité « musulmane », en 2004

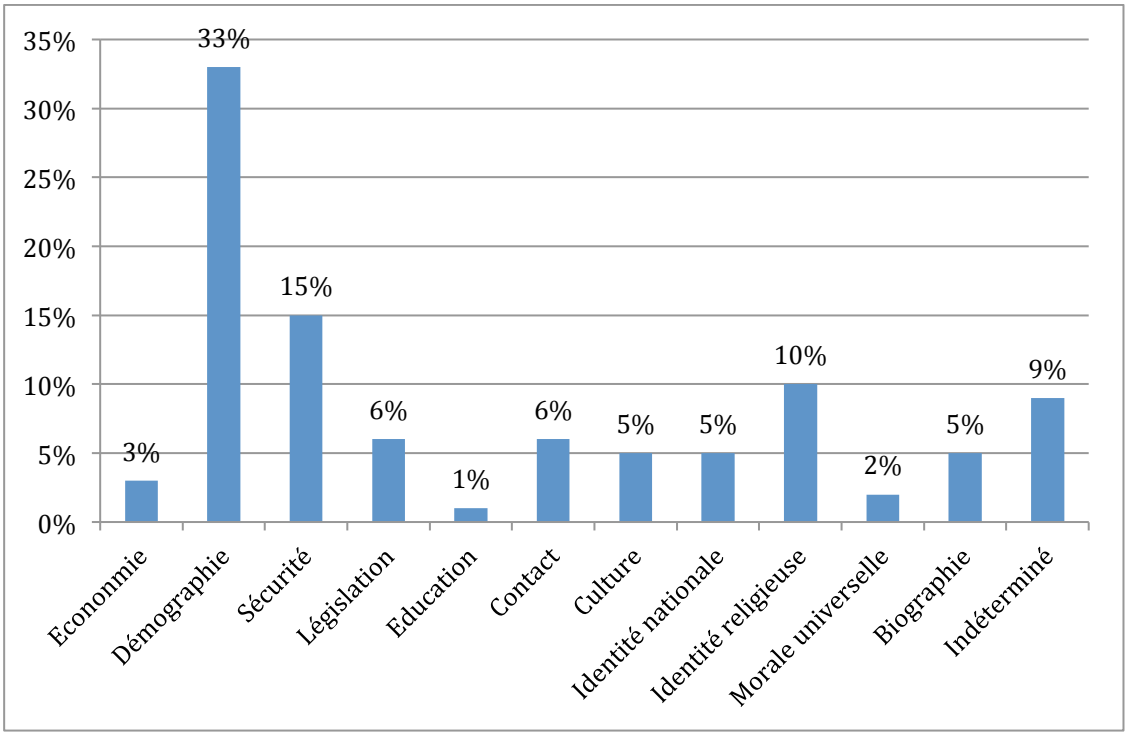


La *figure 9* montre ainsi qu'en 2004, lorsque le discours médiatique se focalise sur les étrangers musulmans, il recourt dans un tiers des cas à des considérations démographiques, comme la déclaration de membres de l'UDC rapportée par un journaliste l'exemplifie :

> « Les dirigeants de l'UDC ont unanimement défendu, lundi, l'annonce prédisant que la Suisse serait majoritairement peuplée de musulmans en 2040. Cité comme source par les concepteurs de cette campagne, l'Office fédéral de la statistique avait déclaré samedi que la projection utilisée dans l'annonce est "dépourvue de tout fondement scientifique et que le scénario décrit – un doublement de la population musulmane tous les dix ans – n'a aucune plausibilité." »[129]

[129] BESSON, Sylvain (2004). « La formation de Christophe Blocher persiste et signe », *Le Temps*, 21 septembre.

Également importantes, les références aux questions de sécurité et d'identité religieuse composent respectivement 15% et 10% des 215 énoncés sur les étrangers musulmans en 2004. Par exemple, l'affiche de campagne de l'UDC valaisanne qui présente Oussama Ben Laden naturalisé est discutée dans l'un des deux quotidiens suisses romands. Ainsi, le thème du terrorisme est quelque fois abordé, comme l'indiquent ces propos exprimés par un pasteur qui dénonce l'affiche UDC dans *Le Matin* :

> « Mais avez-vous pris le temps de vous demander ce que signifie le mot même de "musulman" : étranger ?, personne qui ne s'intègrera pas ? ou, plus pernicieux – mais l'une des affiches de l'UDC valaisanne suggère sans états d'âme cette interprétation -, terroriste ? ou ne serait-ce qu'un homme, ou une femme, né au sein d'une famille musulmane ou s'étant converti à l'islam ? »[130]

Il est également pertinent de saisir le degré moyen des attitudes entretenues par les énonciateurs à l'égard de cette figure de l'étranger musulman, s'échelonnant de -1 à 1. Ainsi, l'attitude moyenne à l'égard de la figure de l'étranger musulman est de -0.3, qui est une attitude modérément négative. Grâce à une analyse de variance à un facteur[131] et d'un test *post hoc* de Tukey[132], il peut être montré que cette moyenne diffère significativement de celle des attitudes à l'égard de l'altérité étrangère lorsque la religion musulmane n'est pas spécifiée. Cependant, cette moyenne doit être mise en parallèle avec son écart-type[133] de 0.8, ce qui signifie que les attitudes à l'égard des « étrangers musulmans » en 2004 varient autour de la moyenne de –0.3 d'environ 0.8. Cet écart-type considérable – valant presque la largeur totale de l'échelle de relation – indique qu'un débat important existe autour des étrangers identifiés comme des musulmans, incluant tant des attitudes fortement positives que des attitudes fortement négatives, ces dernières étant toutefois plus présentes. Les attitudes modérées, c'est-à-dire des déclarations ou arguments pondérés par d'autres considérations, ne sont que rarement présentes dans les articles. Il semblerait donc

[130] MOLLA, Serge (2004). « Information ou désinformation », *Le Matin*, 19 septembre.
[131] Ce test statistique, couramment surnommé ANOVA, est employé lorsqu'il est nécessaire de déterminer si les moyennes de plusieurs groupes de variables (trois ou plus) sont égales ou différentes.
[132] L'ANOVA permettant de déterminer si des différence existent entre groupes sans toutefois indiquer les groupes qui se distinguent des autres, des tests *post hoc*, dont le test de Tukey, permettent de déceler dans quels groupes ces différences se trouvent.
[133] L'écart-type informe de la variabilité des données en mesurant la distance moyenne de chaque élément par rapport à la moyenne.

que le discours sur les étrangers musulmans soit passablement réducteur, voire simpliste. Par exemple, un courrier des lecteurs exprime une critique à l'égard de ces « équations simplistes » :

> « La liberté d'opinion peut-elle s'accommoder de l'appel quasi explicite à la haine la plus nauséabonde – ici, il s'agit d'opposer Musulmans et Chrétiens, de brandir le spectre d'une invasion par le nombre, la défaite inéluctable. Comment ne pas sombrer dans la parano face à la persécution réitérée dont regorgent les journaux et la rumeur à l'endroit des Musulmans, et plus encore des Arabes ? Car à force d'équations simplistes, ma tête d'Arabe enturbanné surgit des quatre coins de la planète, à l'angle des carrefours, ses yeux d'aigles et sa barbiche annoncent un mauvais coup – j'ai les mains salles quoi que je dise, il suffit de lire la presse et faire le compte de mes méfaits. [...] l'ennemi du moment est un Arabe, et on ne peut que saluer les articles de mise au point dénonçant le déni d'intégration "de milliers de femmes et d'hommes en raison de leur appartenance religieuse". »[134]

Cependant, il est rare qu'un énonciateur exprime directement une opinion négative à l'égard de étrangers musulmans, laissant davantage apparaître des discours rapportés qui sont attribués à d'autres, comme l'illustre l'extrait de l'article du 19 septembre parue dans *Le Matin*, cité précédemment. L'auteur de ces lignes déclare en effet que l'UDC valaisanne associe les musulmans à des terroristes.

À l'inverse, des propos fortement positifs peuvent être lus dans *Le Temps* et *Le Matin*, comme le montre un article intitulé « Le visage d'une intégration réussie de l'Islam à Bâle », retraçant la vie d'une candidate PDC originaire de Turquie, ou encore les propos tenus par les vice-présidents de la LICRA suisse s'exprimant en ces termes :

> « La "publicité politique" que Le Temps a autorisée à trois reprises exprime tout à la fois une injure à la communauté musulmane de Suisse qui, depuis des décennies, fait la démonstration de son intégration dans notre pays et dans le respect de nos institutions. »[135]

Dès lors, il apparaît que des propos fortement négatifs à l'égard des étrangers musulmans soient effectivement présents dans la presse écrite suisse romande et abaissent par là la moyenne générale de ces attitudes, tout en étant compensés par

[134] Courrier des lecteurs (2004). « La polémique suscitée par l'annonce sur les musulmans », *Le Temps*, 22 septembre.
[135] KHALAFALLAHM, Sarah, ELKAÏM, Élie (2004). « La liberté d'expression a des limites », *Le Temps*, 20 septembre.

des positionnements fortement positifs. Aussi, les attitudes négatives sont souvent observées dans des déclarations rapportées et indirectes, ce qui suggère que les quotidiens restent prudents dans la publication de ce type de discours.

Pour conclure, le fait de mentionner l'islam comme religion d'appartenance est accompagné par une dégradation de l'attitude de l'énonciateur vis-à-vis de l'altérité étrangère. Ainsi, bien que le discours entourant les étrangers musulmans soit, en termes de cadre de référence, identique au discours des étrangers en général, il apparaît que la figure de l'étranger musulman est particulière puisqu'elle est liée à des attitudes en moyenne plus négatives que la moyenne des attitudes à l'égard de la figure générale de l'étranger. De ce fait, le musulman ne peut être considéré comme l'étranger-type de 2004, bien qu'il soit construit à travers un discours recourant aux mêmes cadres d'interprétation que celui des étrangers en général.

## 5.4. Discours médiatisés et réalité démographique en miroir

Parallèlement à l'apparition de la religion comme nouvel outil de distinction, l'origine attribuée aux étrangers apparaît comme un marqueur distinctif d'avec l'*in-group* plus important en 2004 qu'en 1970. Il est ainsi important de saisir la mesure et le rôle de son utilisation dans l'élaboration de l'altérité étrangère dans les articles des différents quotidiens suisses romands. De plus, les décalages entre des données démographiques officielles et les parts de ces catégories dans la presse informent de leur surreprésentation ou sous-représentation médiatique.

### 5.4.1. Des Italiens et Espagnols aux ex-Yougoslaves : généralisation et diversification

Comme l'indique la *figure 10*, l'origine de l'étranger dans les discours médiatisés de 1970 n'est évoquée que dans 14% des cas, contre 40% des énoncés analysés en 2004.

**Figure 11** Pourcentages de la mention et absence de mention de l'origine des étrangers, par année

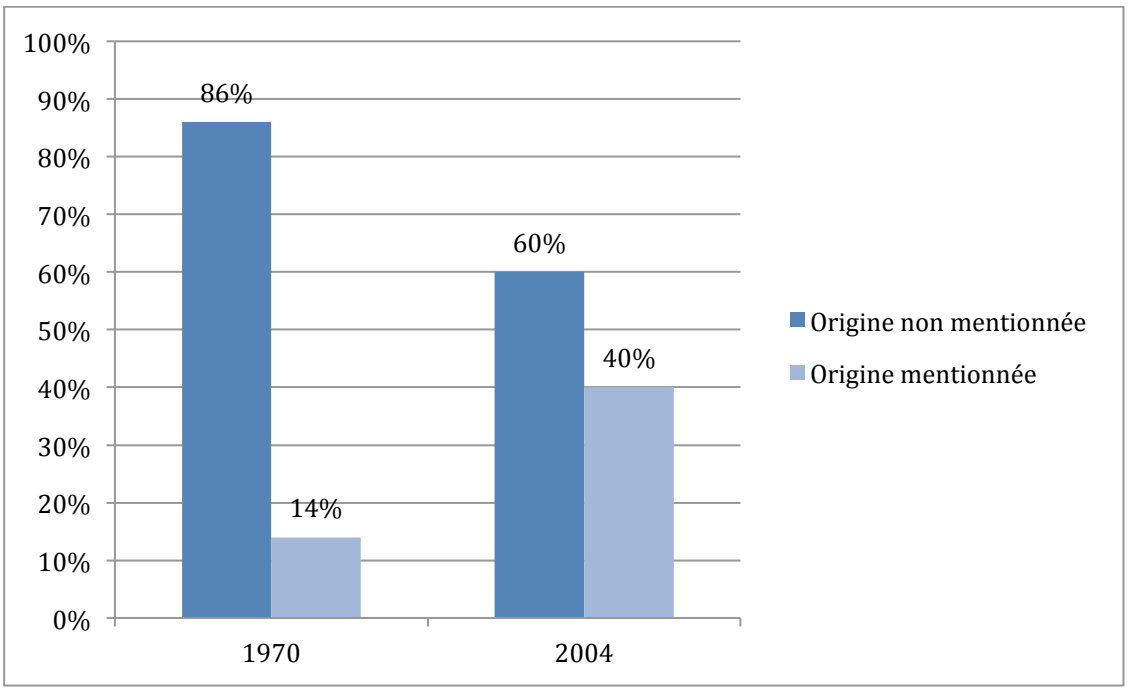


Encore une fois, cette augmentation notoire va de pair avec une baisse importante dans l'emploi de termes génériques pour désigner l'altérité étrangère. Cette évolution, identique à celle de la mention de la religion, paraît en effet démontrer que de nouveaux marqueurs d'altérité sont utilisés en 2004.

Cependant, ce marqueur est effectivement moins présent en 1970 mais il n'en reste pas moins que son utilisation débouche sur un phénomène important, à savoir une représentation très homogène de l'origine des immigrés. Ainsi, il apparaît clairement, au moyen des deux graphiques comparatifs de la *figure 12*, que les nationalités italiennes et espagnoles étaient prédominantes trente ans plus tôt, tandis que l'année 2004 présente une diversification des origines. Il ne faut cependant pas perdre de vue que ces graphiques sont une analyse tirée uniquement des énoncés qui contiennent une mention de l'origine : cela représente 181 *core sentences* en 1970, soit 14% de l'échantillon total de cette année, et 383 *core sentences* de 2004, c'est-à-dire 40% de l'ensemble des énoncés de cette année. L'analyse est donc basée sur un *sous-échantillon* sélectionné à partir de l'échantillon de base, selon un critère plus restrictif, c'est-à-dire la mention de l'origine des étrangers. Aussi, il sera analysé ici uniquement les origines des individus mentionnées dans les articles, sans toutefois prendre en considération les rares cas où une naturalisation est signalée. En effet, le

fait de relever l'origine d'une personne la situe, même si cela n'est pas intentionnel, dans une position d'*out-group* et la distingue des personnes « Suisses ». L'origine est presque toujours indiquée en premier, ou reste l'identifiant central dans le discours, comme le révèlent certaines formulations telles que « Kosovare d'origine, née en Suisse et naturalisée »[136] ou encore « sa nouvelle identité de Suisse, ce jeune Maghrébin finit de s'y habituer en déambulant d'un endroit à l'autre, l'air un peu emprunté »[137]. À noter également que les mentions de naturalisation ne composent que 10% de l'ensemble des *core sentences* qui contiennent une indication de l'origine. Enfin, il est apparu judicieux de ne pas regrouper *a priori* toutes les origines relatives à l'ex-Yougoslavie dans une seule catégorie lors du codage, bien que cette catégorie « ex-yougoslave » apparaisse également dans les discours médiatisés. En effet, les énonciateurs recourent tant à cette catégorie généralisatrice qu'à des nationalités spécifiques. En revanche, un regroupement sous cette catégorie a été effectué par la suite afin de rendre plus évidentes certaines tendances dans les mentions d'origine à l'intérieur des discours rapportés dans la presse écrite. La catégorie « ex-yougoslave » regroupe les individus originaires d'Albanie, de la Bosnie-et-Herzégovine, de la Croatie, du Kosovo, de la Macédoine, de la Serbie-et-Monténégro (ou séparément) et de l'ex-Yougoslavie en général.

[136] PAUCHARD, Yan (2004). « J'espère que les hommes ne seront pas effrayés », *Le Matin*, 27 septembre.
[137] LEMA, Luis (2004). « Les cent nouveaux citoyens genevois du 21 septembre », *Le Temps*, 22 septembre.

**Figure 12** Pourcentages des origines mentionnées dans la définition de l'altérité étrangère, par année

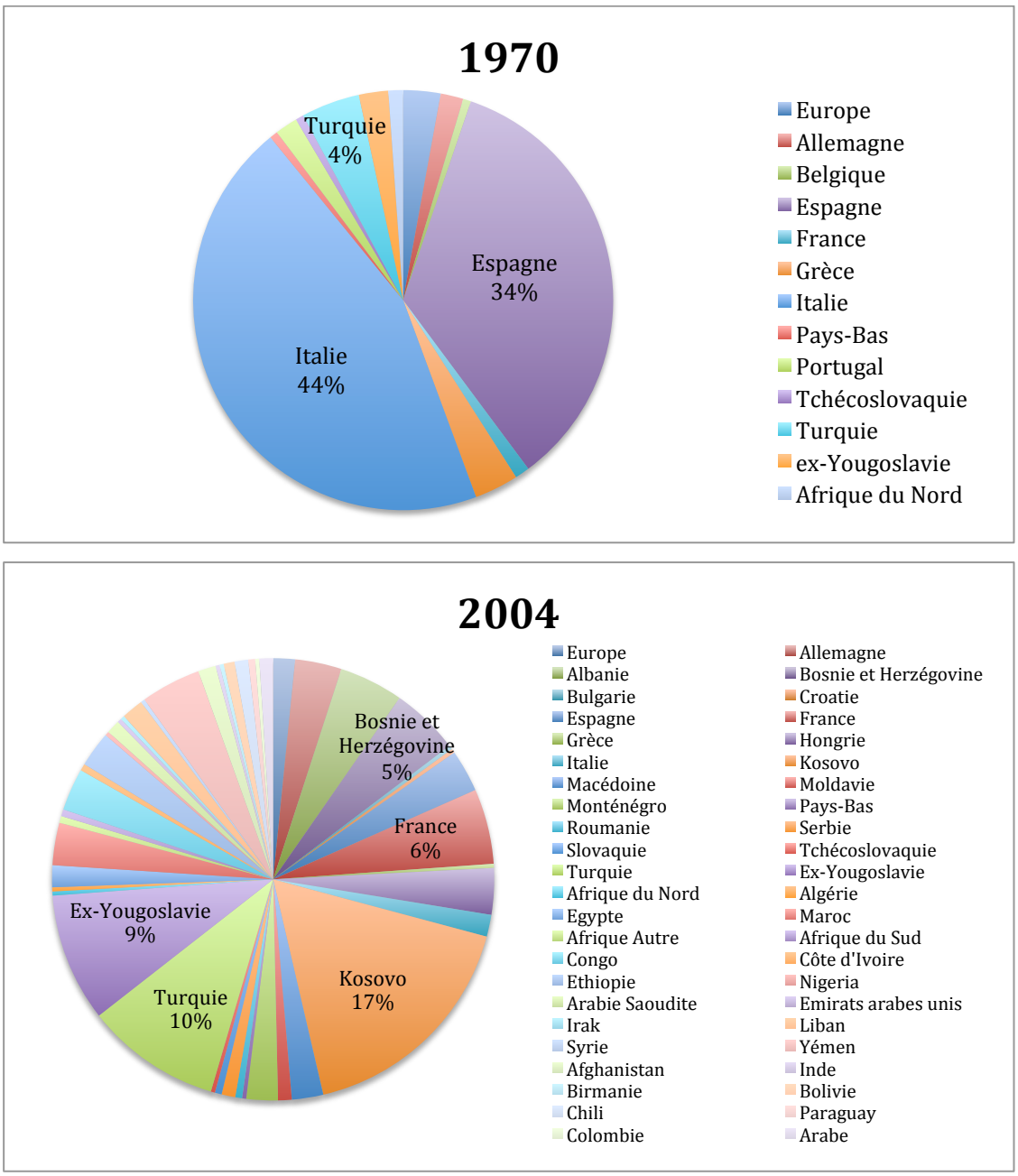


Il est aisé de noter que l'année 1970 est marquée par une écrasante majorité d'origines espagnoles et italiennes, composant à elles seules 77% de toutes les origines mentionnées. Ainsi, en plus d'être caractérisée par un taux de mention de l'origine des étrangers comparativement plus faible que 2004, la période de 1970 présente une généralisation de l'Italie et de l'Espagne comme pays d'origine lorsque celui-ci est signalé. En revanche, trente-quatre ans plus tard, on assiste à une multiplication des nationalités représentées dans la presse traitant de l'altérité

étrangère, laissant apparaître une plus grande diversité, dépassant même celle qui ressort des catégories utilisées par l'OFS lors de ses recensements. En effet, des nationalités comme la Grèce, la Slovaquie ou la Roumanie ne figurent pas dans les catégories de recensement, regroupées dans celle des « Autres pays d'Europe ». De la même manière, les pays hors Europe sont rassemblés par l'ORS selon une classification par continent ou région – Afrique, Amérique, Asie et Océanie – tandis qu'ils sont mentionnés individuellement dans les articles de presse. En revanche, il apparaît que certaines origines sont plus souvent mentionnées que d'autres, telles que les catégories « Kosovars », « Turcs » et « ex-Yougoslaves », suivies de moins importantes mais tout de même notables, telles que les « Albanais », « Bosniaques » et « Français ». Une part importante des origines indiquées sont rattachables à la région d'ex-Yougoslavie et ne composent pas loin de la moitié – 42% exactement – de ces *core sentences*. Ce pourcentage rejoint celui de la catégorie des Italiens de 1970, bien qu'il soit nécessaire de rester prudent quant à cette comparaison : encore une fois, la catégorie des ex-Yougoslaves renferme tout de même une diversité et des nuances exprimées dans les discours médiatisés de 2004. Cette focalisation sur les individus issus de l'immigration de cette région des Balkans se retrouve, par exemple, dans un article paru quelques jours après le refus du projet politique pour les naturalisations facilitées :

> « Ismael, lui, a 19 ans. […] Il vient du Kosovo mais vit en Suisse depuis plus de douze ans et travaille désormais pour une entreprise de transport. Ces attaques contre les étrangers, il les entend, les écoute avant de les oublier bien vite. "De toute façon, il suffit qu'un seul d'entre nous fasse une bêtise pour que tous les gens des Balkans soient des bons à rien. […] On a besoin de nous pour le travail à l'usine mais le reste du temps on reste des "Yougos". Même le *Blick* nous appelle comme ça." »[138]

Certains courriers des lecteurs laissent également apparaître cette focalisation sur des personnes originaires d'ex-Yougoslavie, d'Albanie notamment :

> « Comment peut-on laisser conduire cet individu immature sur nos routes ? […] Cet énergumène s'est vu retirer quatre fois son permis de conduire, et chaque fois on lui redonne

[138] FOURNIER, Anne (2004). « Ici à Rothenthurm, 10% de oui, c'est déjà beaucoup », *Le Temps*, 28 septembre.

son bleu. Qu'attendez-vous de cet Albanais ? Qu'il tue des personnes innocentes ? Arrêtez ce fou au plus vite, avant qu'il ne soit trop tard, et retirez-lui son permis à vie. »[139]

Il apparaît donc que, malgré une importante diversification des origines mentionnées en 2004, il persiste tout de même une focalisation sur certaines d'entre elles, tout comme c'est le cas en 1970 concernant les étrangers italiens et espagnols.

### 5.4.2. Discours médiatiques : miroirs démographiques déformants

#### *Origines*

Il est dès lors intéressant de saisir dans quelle mesure la part de ces origines reflète la réalité démographique décrite dans les données statistiques de l'OFS[140]. Grâce à la construction d'intervalles de confiance de la différence entre deux proportions, il est possible de déterminer si les proportions qui ressortent des articles de journaux diffèrent significativement de celles de la réalité démographique. Le *tableau 3* résume les proportions présentes dans chacune de ces deux « réalités », tout en ayant pris le soin de ne pas inclure dans l'analyse les mentions faites à des individus naturalisés, afin de permettre une concordance avec les catégories de l'OFS.

[139] BOILLAT, Bernard (2004). « Retirez à vie ! », *Le Matin*, 28 septembre.
[140] *Population résidente permanente et non permanente selon le sexe et la nationalité par pays, à la fin de l'année*, [en ligne] sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.Document.88340.xls

**Tableau 3** Tableau comparatif des proportions d'étrangers selon les médias et l'OFS, par année

| Nationalités | Données de l'OFS | Représentation médiatique | Significativité[141] |
|---|---|---|---|
| **1970** | | | |
| Italie | 54.1% | 43.7% | (0.03 ; 0.17) * |
| Espagne | 11.2% | 33.7% | (0.16 ; 0.30) * |
| Allemagne | 11.0% | 1.7% | (0.06 ; 0.10) * |
| France | 5.2% | 1.1% | (0.01 ; 0.05) * |
| Yougoslavie | 2.3% | 2.2% | (-0.03 ; 0.01) |
| Turquie | 1.1% | 4.4% | (0.01 ; 0.07) * |
| Autre | 15.1% | 13.3% | (-0.04 ; 0.06) |
| Total | 100% | 100% | |
| **2004** | | | |
| Ex-Yougoslavie | 24.8% | 42.3% | (0.13 ; 0.23) * |
| Serbie-Monténégro | 12.9% | 3.4% | (0.07 ; 0.11) * |
| Albanie | - | 4.7% | (0.03 ; 0.07) * |
| Kosovo | - | 17.2% | (0.14 ; 0.21) * |
| Bosnie-et-Herzégovine | 3.0% | 5.0% | (0.00 ; 0.05) |
| Italie | 18.8% | 1.6% | (0.15 ; 0.18) * |
| Espagne | 7.4% | 3.1% | (0.02 ; 0.06) * |
| Allemagne | 7.2% | 3.4% | (0.02 ; 0.05) * |
| Turquie | 4.9% | 9.9% | (0.02 ; 0.08) * |
| France | 3.4% | 5.5% | (0.00 ; 0.05) |
| Autre | 33.5% | 34.2% | (-0.04 ; 0.06) |
| Total | 100% | 100% | |

Les résultats dévoilent que la majorité des proportions sont significativement différentes, à l'exception de la Yougoslavie en 1970, de la France et de la Bosnie-et-Herzégovine en 2004, ainsi que la catégorie « autre » pour les deux années. De plus, il peut être constaté que, de manière plus spécifique, il existe des surreprésentations et

[141] La significativité de différence est testée par le calcul d'intervalles de confiance qui estiment la différence entre les deux proportions, avec un degré de confiance de 95%. Lorsqu'un intervalle contient 0, il ne peut donc être admis qu'une différence significative existe. Les astérisques indiquent qu'une différence significative existe entre les deux proportions.

sous-représentations de certaines origines d'individus issus de l'immigration dans les discours de la presse écrite suisse romande, tant en 1970 qu'en 2004.

**Figure 13** Graphique comparatif des origines de la population étrangère selon les médias et l'OFS, en 1970

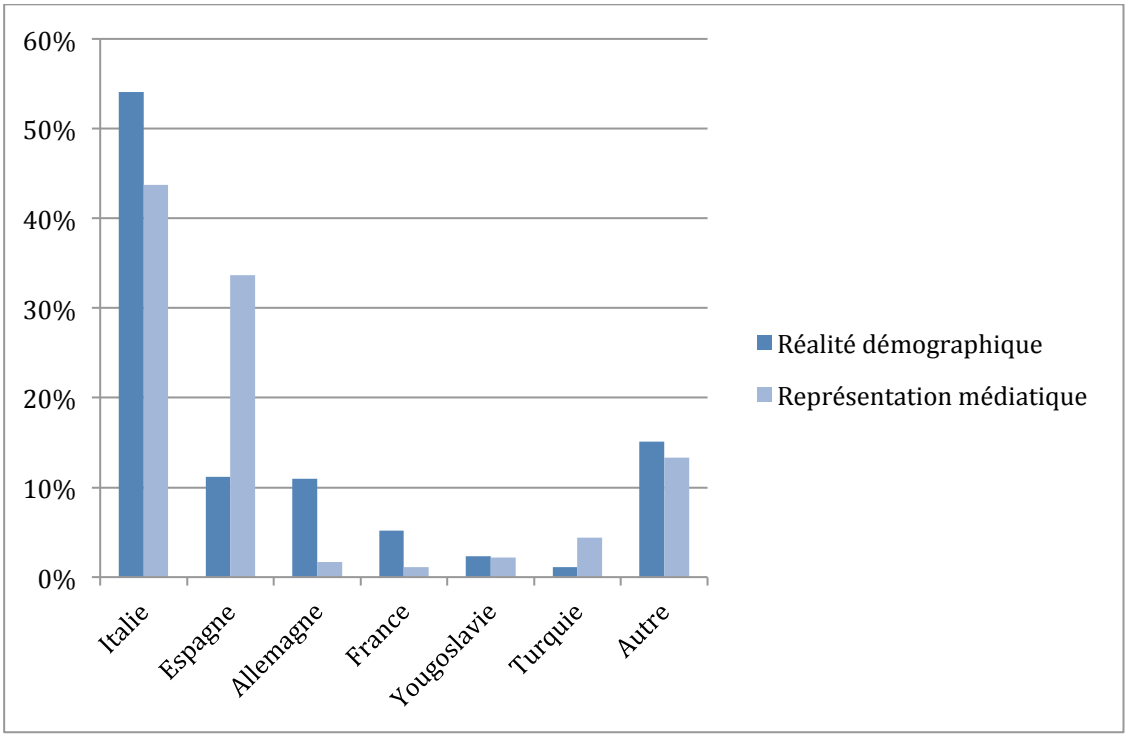


Comme le montre la *figure 12*, la surreprésentation la plus flagrante se situe au niveau des Espagnols en 1970, qui ne représentent qu'un dixième de la population étrangère mais qui apparaissent dans un tiers des énoncés mentionnant l'origine des étrangers. À l'inverse, les Allemands sont nettement sous-représentés dans les deux quotidiens. Quant aux étrangers italiens, la part importante de leur présence dans les articles des trois quotidiens reflète la proportion qu'il constitue dans la population étrangère, c'est-à-dire près de la moitié dans les deux cas. Cependant, une légère sous-représentation de ce groupe peut être observée dans la presse, ce qui paraît surprenant au vu de la focalisation supposée des débats publics sur ce groupe, qui a d'ailleurs été le sujet de nombreux ouvrages historiques et sociologiques[142]. La focalisation sur les étrangers d'origine espagnole et italienne se retrouve même sous forme « fusionnée » dans un extrait de la *Gazette de Lausanne*, dans lequel il est vanté la capacité d'adaptation « des petits Italiens ou des petits Espagnols » de Suisse

[142] Voir notamment : BRAUN, Rudolf (1970). *Sozio-kulturelle Probleme der Eingliederung italienischer Arbeitskräfte in der Schweiz*, Erlenbach-Zürich : E. Rentsch.

allemande qui « apprennent le dialecte, [dont les] camarades leur font rapidement partager leurs jeux, comment se forme ainsi toute une génération qui se sentira à l'âge adolescent à l'aise en Suisse et ne désirera pas retourner au pays des parents […] »[143].

**Figure 14** Graphique comparatif des origines de la population étrangère selon les médias et l'OFS, en 2004

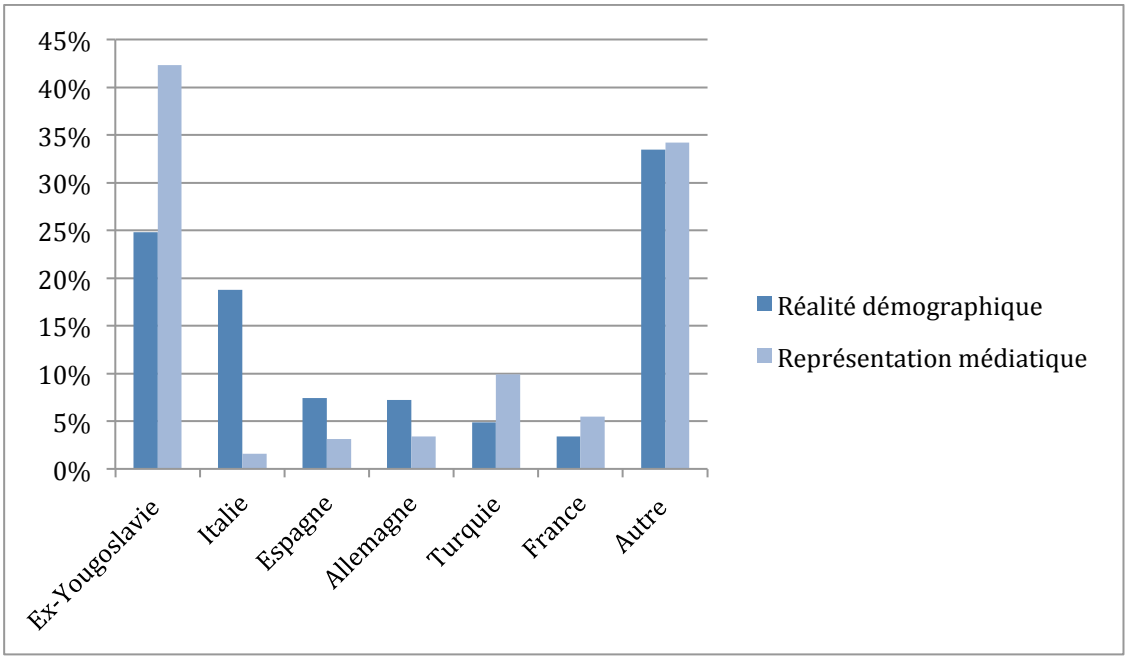


Parallèlement, l'année 2004 (*figure 14*) présente également des différences significatives si l'on compare une à une les origines dans leur représentation médiatique et démographique. Concernant la catégorie « Italiens », il est intéressant de noter qu'elle est clairement sous-représenté dans les discours médiatisés traitant des étrangers en Suisse, malgré le fait qu'ils sont toujours le groupe le plus important numériquement au sein de la population étrangère. Une sous-représentation est également observable, mais moins importante, pour les étrangers espagnols, allemands et ceux originaires de Serbie-Monténégro. Quant à la Turquie, la France et la Bosnie-et-Herzégovine, toutes trois sont des origines qui apparaissent fréquemment dans les articles de presse analysés, quand bien même elles sont numériquement moins représentées dans la réalité démographique. Il est également intéressant de relever que deux groupes importants dans les discours médiatisés sont

[143] BÉGUIN, Pierre (1970). « Utiliser un pouvoir d'assimilation qui est exceptionnel », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.

absents dans la catégorisation faite par l'OFS : les étrangers originaires d'Albanie et du Kosovo. Ce dernier est mentionné comme origine dans 17% des cas, bien qu'il n'apparaisse qu'en 2010 dans les données de l'OFS, date à laquelle cet État est reconnu par la Cour internationale de justice. Quant à la catégorie « Albanais », ceux-ci ne sont apparemment pas suffisamment nombreux pour apparaître dans les registres de l'OFS et sont associés au groupe des « autres pays d'Europe », tandis qu'ils occupent tout de même une part non négligeable dans les énoncés échantillonnés. Enfin, une surreprésentation des étrangers originaires d'ex-Yougoslavie en général est à relever. En effet, pas loin de la moitié du discours est axé sur ce groupe, tandis que celui-ci ne compose qu'un quart de l'ensemble de la population étrangère en Suisse.

Il peut donc être conclu que ces surreprésentations médiatiques, des Espagnols en 1970 et des ex-Yougoslaves en 2004, participent à l'élaboration d'une figure de l'étranger relativement homogène en termes d'origines, mais que ce phénomène est d'autant plus saillant en 1970.

### *Religions*

Une comparaison identique peut être menée au niveau des religions d'appartenance, réelles ou attribuées, de la population étrangère recensée par l'OFS et celle représentée dans les médias en 2004. L'année 1970 ne peut être analysée sous cet angle, étant donné que les 14 énoncés mentionnant la religion sont numériquement insuffisants pour garantir toute représentativité, contrairement à l'année 2004 qui en possède 219. Cependant, l'OFS n'ayant récolté ces informations qu'en 2000[144], cette mise en parallèle ne peut prétendre à une comparaison aussi scrupuleuse que celle des origines, qui était basée sur des données récoltées précisément en 2004. Or, les différences entre la représentation médiatique et les données statistiques officielles sont considérables ; cela suggère que, malgré une probable évolution de la proportion d'étrangers de confession musulmane entre 2000 et 2004, la différence entre monde médiatique et données démographiques reste tout de même importante en 2004. Afin de mener une comparaison fiable, il a été nécessaire d'exclure de l'analyse la catégorie « sans appartenance » utilisée dans les données de l'OFS. Cette catégorie n'étant pas pertinente dans l'analyse de contenu médiatique menée dans cette étude – les médias ne mentionnant jamais que les

[144] *Wohnbevölkerung nach Religion, Geschlecht und Nationalität, 1970-2000.*

étrangers dont il est question ne se réclament d'aucune religion – elle n'a pas été utilisée dans le système catégoriel. Ensuite, tout comme l'analyse des origines, les énoncés n'indiquant pas la religion ont été exclus de la comparaison. En effet, ces énoncés ne rentrent dans aucune catégorie comparable ; ni les « sans appartenance », ni les « autres », étant donné que l'information n'est simplement pas donnée. Il est dès lors question, là encore, d'un *sous-échantillon* de 219 éléments sélectionnés selon un critère plus restrictif que l'échantillon global, à savoir toutes les *core sentences* de 2004 qui mentionnent la religion.

**Tableau 4** Tableau comparatif des proportions de religions d'appartenance selon les médias et l'OFS, en 2004

| **Religion** | **Données de l'OFS** | **Représentation médiatique** | **Intervalles de confiance** |
|---|---|---|---|
| Islam | 23.2% | 98.2% | (0.72 ; 0.76) * |
| Christianisme | 72.5% | 0.9% | (0.69 ; 0.72) * |
| Autre | 4.3% | 0.9% | (0.01 ; 0.04) * |
| Total | 100% | 100% | |

Le *tableau 4*, mis sous forme visuelle par le graphique de la *figure 15*, montre que la presse suisse romande de 2004 représente les religions d'appartenance de la population étrangère dans des proportions très éloignées des données récoltées par l'OFS. En effet, une très nette surreprésentation des étrangers musulmans est présente, contre une tout aussi nette sous-représentation des étrangers chrétiens et de religion autre que ces deux dernières.

**Figure 15** Graphique comparatif des religions d'appartenance de la population étrangère selon les médias et l'OFS, en 2004

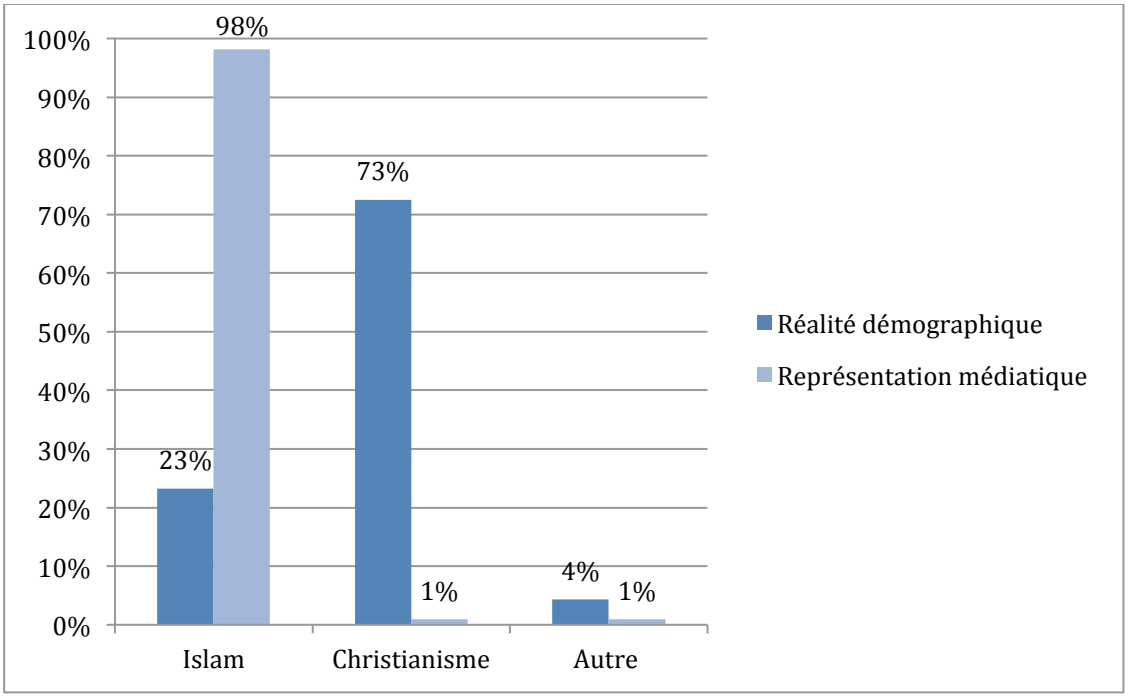


Il est en effet fréquemment fait allusion à des étrangers musulmans dans la presse de septembre et octobre 2004, comme l'illustre une réflexion extraite d'un article du *Temps* :

> « – En quoi la naturalisation d'enfants d'immigrés musulmans serait une menace pour l'identité suisse ? – Les jeunes immigrés musulmans qui seraient au bénéfice de la nouvelle loi sont justement nés en Suisse. […] Rien ne les différencie des jeunes gens de leur âge. Parmi les jeunes étrangers de confession musulmane, je ne constate pas en Suisse de mouvements, même minuscules, qui remettent en question notre ordre démocratique. »[145]

Ou encore dans un article paru dans *Le Matin* :

> « "Depuis les attentats du 11 septembre, la situation a changé pour les musulmans établis en Suisse." Aissa Safwa (34 ans) est journaliste arabophone à Lausanne. Elle porte le voile, comme l'écrasante majorité des femmes qui, avec époux, frères ou parents, sont venus de toute la Suisse pour débattre les préoccupations actuelles de la communauté sunnite. Les

[145] Pierre Centlivres, propos recueillis par MODOUX, François (2004). « Être musulman et bon citoyen suisse, c'est possible », *Le Temps*, 23 septembre.

événements tragiques de New York et ceux qui les ont suivis ont rendu l'intégration des musulmans encore plus délicate. »[146]

Comme ces citations le suggèrent, la figure de l'étranger musulman est présente dans la presse écrite. Plus encore, les comparaisons statistiques ont montré qu'elle y est surreprésentée en comparaison de la part d'étrangers de religion musulmane dans la population étrangère en Suisse.

Il ressort donc, au fil des analyses des deux années, qu'un discours axé sur les immigrés italiens et espagnols a marqué l'année 1970, alors que les immigrés musulmans et les ressortissants d'ex-Yougoslavie sont une figure importante dans les discours médiatisés suisses romands trente-quatre années plus tard. En revanche, ces origines et religions d'appartenance, réelles ou supposées, ne concordent presque jamais avec la réalité démographique décrite dans les rapports statistiques de l'OFS. Des surreprésentations de certaines origines – italiennes et espagnoles en 1970, ex-yougoslaves et turques en 2004 – et de l'appartenance religieuse musulmane en 2004, attestent d'une focalisation de la presse écrite suisse romande sur certains groupes de personnes issues de l'immigration. De la même manière, certains groupes, tels que les étrangers de confession chrétienne, les Allemands et les Italiens en 2004, ou encore les étrangers de confession non chrétienne en 1970, qui constituent pourtant une part importante de la population étrangère, sont sous-représentés dans les articles de presse traitant de l'immigration en Suisse.

## 5.5. Les énonciateurs et leurs attitudes à l'égard de l'altérité étrangère

Comme l'indiquent les analyses précédentes, certaines représentations d'étrangers ressortent des articles analysés, qu'elles soient basées sur des critères d'origine, d'appartenance religieuse ou de terminologie, ainsi que des tendances générales dans les cadres d'interprétation employés dans le discours qui forment ces représentations. Or, si ces groupes, ou du moins les caractéristiques qui leur sont attribuées, sont en grande partie des constructions discursives, il est important de saisir les sources de ces élaborations. Il serait raccourci et erroné de prétendre que seuls les journalistes en sont la cause. En effet, le codage dévoile que de nombreux

[146] RUETSCHE, Nicolas (2004). « Musulmans en Suisse : priorité à l'intégration », *Le Matin*, 19 septembre.

énonciateurs s'expriment dans les journaux, de façon directe ou indirecte ; soit par des citations et des interviews, soit par des discours rapportés en substance, respectivement. Concernant ces propos indirectement rapportés, il n'est cependant pas aisé de vérifier leur authenticité, bien que certaines études aient montré que les positionnements, de partis politiques notamment, ne sont pas biaisés par leur présentation dans les médias et sont retransmis de manière relativement fidèle[147]. Dès lors, bien qu'on puisse supposer que ces énoncés concordent relativement bien avec les vues des énonciateurs auxquels ils sont attribués dans la presse écrite, il convient d'être prudent dans les inférences ; on ne peut être déclaré que ces positions et attitudes émanent directement des acteurs identifiés comme les énonciateurs, mais bien plutôt qu'ils sont présentés de cette façon dans la réalité médiatique.

### 5.5.1. Surreprésentation et émergence de nouveaux énonciateurs

Les énonciateurs des discours ont été classés en différentes catégories[148], exposées à travers la *figure 15* qui présente leur distribution selon l'année. La part minime de la catégorie « autre », c'est-à-dire inclassable dans ces catégories établies pour le codage, atteste de l'exhaustivité de la liste des énonciateurs utilisée dans le *codebook*.

[147] HELBLING, Marc, TRESCH, Anke (2011). *op. cit.* p. 179.
[148] Cf. annexe *8.2. Codebook*

**Figure 16** Pourcentages des énonciateurs des *core sentences*, par année

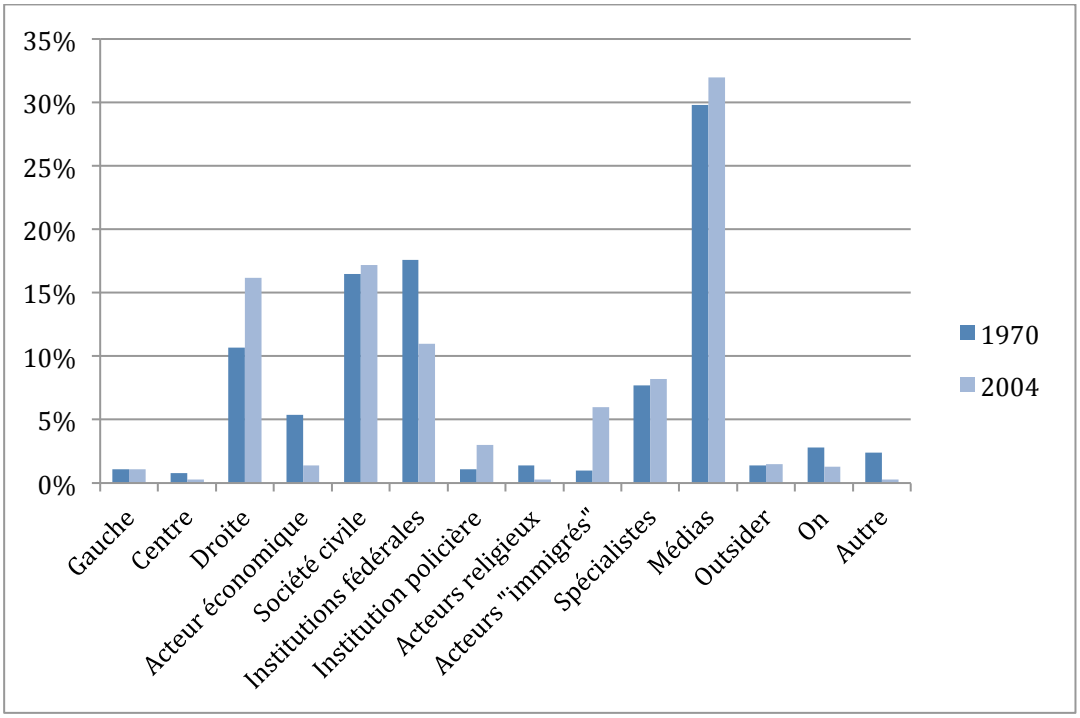


Au premier abord, il peut être soulevé que les tendances générales n'ont presque pas changé entre 1970 et 2004. Il apparaît clairement, et de façon peu surprenante, que la parole est prise principalement par les individus qui appartiennent au domaine médiatique, c'est-à-dire les journalistes auteurs des articles analysés ou lorsque certaines déclarations sont faites au nom du quotidien qui les publie. Viennent ensuite la société civile, composée de citoyens *lambda* et d'organisations non gouvernementales, suivis par les représentants fédéraux. Ces derniers sont cependant plus présents dans la presse écrite de 1970, l'année 2004 ayant enregistré une baisse d'énoncés qui leur sont attribués. Il est d'ailleurs étonnant que ces derniers aient été plus visibles dans les discours médiatisés de 1970 qui entouraient une initiative lancée par un parti politique alors qu'ils sont peu présents en 2004, quand bien même il s'agissait d'un arrêté fédéral. Cela peut être dû à un désir d'indépendance des médias par rapport à la sphère gouvernementale. De son côté, l'aile droite de la politique suisse est un acteur également très représenté dans les discussions médiatisées entourant la politique d'immigration, qui a même intensifié la fréquence de ses apparitions médiatiques en 2004, contrairement à la gauche et au centre dont l'opinion est souvent ignorée par les médias concernant l'altérité étrangère en Suisse. Cette part imposante de déclarations attribuées à la droite est importante à soulever :

les médias, sans que cela ne soit nécessairement intentionnel, exposent régulièrement leurs discours et offrent à leurs lecteurs les représentations propres à cette frange de la politique suisse, sans toutefois proposer le même nombre de discours et interprétations alternatifs. Enfin, les spécialistes – qui comptent parmi eux les économistes et sociologues par exemple – sont également une « source » régulièrement représentée dans la presse écrite, sans toutefois constituer un groupe majeur dans les discussions entourant l'immigration. Ces cinq énonciateurs principaux composent à eux seuls trois quart des 2'217 *core sentences* échantillonnées pour cette étude. Il y a donc une nette sous-représentation des autres protagonistes du discours sur l'altérité étrangère en Suisse, tels que les personnes issues de l'immigration, l'aile politique de gauche et du centre, l'institution policière, ou encore les acteurs religieux. Ce monopole du discours sur les étrangers détenu par seules quatre catégories d'énonciateurs sur quinze entraîne nécessairement un biais dans la représentation des attitudes entretenues par l'ensemble des fragments de la société.

Malgré l'apparente ressemblance de la distribution des énonciateurs en 1970 et 2004, le résultat d'un test du Chi-quarré démontre que, dans l'ensemble, leur distribution est différente d'une année à l'autre. En revanche, des intervalles de confiance permettant d'estimer la différence entre chaque proportion dévoilent que les divergences ne s'appliquent pas pour chaque catégorie. Il ressort que la part de spécialistes, de la société civile, des acteurs politiques du centre et de la gauche, des acteurs religieux et des acteurs médiatiques, entre autres, n'a pas significativement changé en 2004. Dès lors, seules sept catégories sur quinze présentent des différences significatives quant à leur part dans les articles échantillonnés. Parmi celles-ci se trouvent les acteurs politiques de droite qui s'expriment plus fréquemment en 2004 qu'en 1970, tout comme les institutions policières. Cette augmentation des énonciateurs représentant l'institution policière rejoint les résultats obtenus quant à la montée en flèche des *frames* liés à la sécurité, dont celui de la criminalité. À l'inverse, les acteurs économiques sont plus présents en 1970 qu'au début du siècle suivant. Comme il a été montré au moyen de l'analyse des cadres de référence, les discussions prennent généralement une tournure économique, rendant de ce fait peu étonnant que les acteurs cités ou s'exprimant dans les médias proviennent de ce milieu. Les institutions fédérales suivent également cette tendance, s'étant quelque

peu effacées des discours médiatiques entourant les problématiques liées à la politique migratoire. Un changement important à mentionner est l'augmentation de la parole accordée – ou prise – par les personnes issues de l'immigration. En effet, alors que seulement 1% des énoncés de 1970 proviennent d'un énonciateur présenté comme une personne étrangère, ce type d'énonciateur est six fois plus présent dans les *core sentences* de 2004. En revanche, une analyse détaillée de la composition de cette catégorie – première génération, deuxième génération et plus, ou indéterminé – ne change pas ; les premières générations sont les plus présentes, suivies des énonciateurs dont le degré de génération est indéterminé, pour terminer avec les deuxièmes générations et au-delà. Presque absents en 1970, les personnes issues de l'immigration se font entendre dans *Le Matin* et *Le Temps*, comme l'illustre une interview menée auprès d'un ressortissant du Yémen arrêté en décembre 2003 à Lausanne, accusé d'être un membre actif d'Al-Qaïda. Il s'exprime en ces termes :

> « Je n'ai jamais été membre d'Al-Qaïda. Je ne suis jamais allé en Afghanistan. Je ne suis pas un islamiste. La première fois que j'ai lu le Coran, c'est en Suisse, en prison ! »[149]

Un autre exemple est celui d'un footballer congolais, réfugié politique, qui retrace brièvement son immigration et exprime son rapport à la Suisse ainsi que les difficultés qu'il y rencontre :

> « Je vis bien en Suisse, à tel point que le Congo n'est plus qu'un souvenir d'enfance pour moi. Mais j'aimerais pouvoir voyager, voir d'autres horizons. Dans ma vie, je n'ai connu que trois pays : mon Congo natal, la France durant un mois de transit, et enfin la Suisse. C'est tout. »[150]

De plus, les positionnements des énonciateurs identifiés comme appartenant à la population étrangère de Suisse peuvent parfois être critiques vis-à-vis des étrangers, tant en 1970 qu'en 2004. Par exemple, un homme présenté par le journaliste comme étant Kosovar musulman, immigré de première génération et non naturalisé, estime préférer « être un citoyen tout simple plutôt qu'un nationaliste, un musulman extrémiste ou un blochérien »[151]. En effet, les personnes appartenant à la catégorie de

[149] BESSON, Sylvain (2004). « Enquête suisse sur Al-Qaida : Sorti de prison, un suspect accuse », *Le Matin*, 19 septembre.
[150] RENAUD, Tschoumy (2004). « Mobulu M'futi », *Le Matin*, 25 septembre 2004.
[151] LEMA, Luis (2004). « « Dénigrer les musulmans, c'est aussi faire du mal aux Suisse » », *Le Temps*, 26 septembre.

« musulman extrémiste » sont selon lui critiquables et il valorise le fait de s'en distinguer. Ces critiques dirigées à l'encontre de certains étrangers, minoritaires certes, et formulées par des individus issus de l'immigration, se retrouvent dans les prises de position de cette catégorie de personnes en 1970. Par exemple, des ouvriers espagnols qui ont repris le travail après s'être mis en grève en juin 1970 afin de revendiquer certains droits, émettent des critiques à l'égard d'autres compatriotes, et *vice versa* :

> « Il semble que, dans les rangs de ces ouvriers espagnols, l'entente ne régnait guère. Plusieurs ouvriers qui auraient voulu rester à Stansstad furent admonestés par leurs camarades. "Mes camarades de chambre m'ont menacé. Ils ont déclaré vouloir me battre si je ne partais pas avec eux ; voilà pourquoi je m'en vais », devais me déclarer l'un des ressortissants espagnols rencontré à Stansstad." »[152]

Cette augmentation de la parole donnée à la population issue de l'immigration en 2004 entre en résonnance avec une autre découverte présentée plus haut, à savoir une individualisation du discours sur les étrangers, celui-ci s'axant davantage sur les trajectoires biographiques et abordant la population étrangère sensiblement moins souvent en termes de groupe. Ces deux résultats démontrent donc qu'il y a effectivement une individualisation du discours sur les étrangers, ceux-ci étant présentés comme individus distincts – et non plus comme un groupe indifférencié –, mais également comme interlocuteurs et partie prenante des problématiques débattues aux abords des votations en matière de politique d'immigration.

### 5.5.2. Tendances d'attitudes : entre modérations et accentuations

Il est ensuite possible de déceler les attitudes que ces énonciateurs entretiennent avec l'altérité étrangère, du moins à travers leur représentation dans la presse écrite examinée ici. Cependant, par souci de représentativité, seuls les énonciateurs suffisamment nombreux ont été sélectionnés. La limite a été fixée à un minimum de 50 *core sentences* par année, retenant ainsi la droite, la société civile, les institutions fédérales, les spécialistes et les médias. La *figure 16* donne une idée générale de leurs attitudes, mettant en évidence les moyennes de relation calculées pour chacune de ces catégories.

[152] ATS (2004). « 39 ouvriers espagnols ont quitté la Suisse », *Tribune de Lausanne*, 10 juin

**Figure 17** Moyennes des attitudes entretenues par les énonciateurs à l'égard de l'altérité étrangère, par année

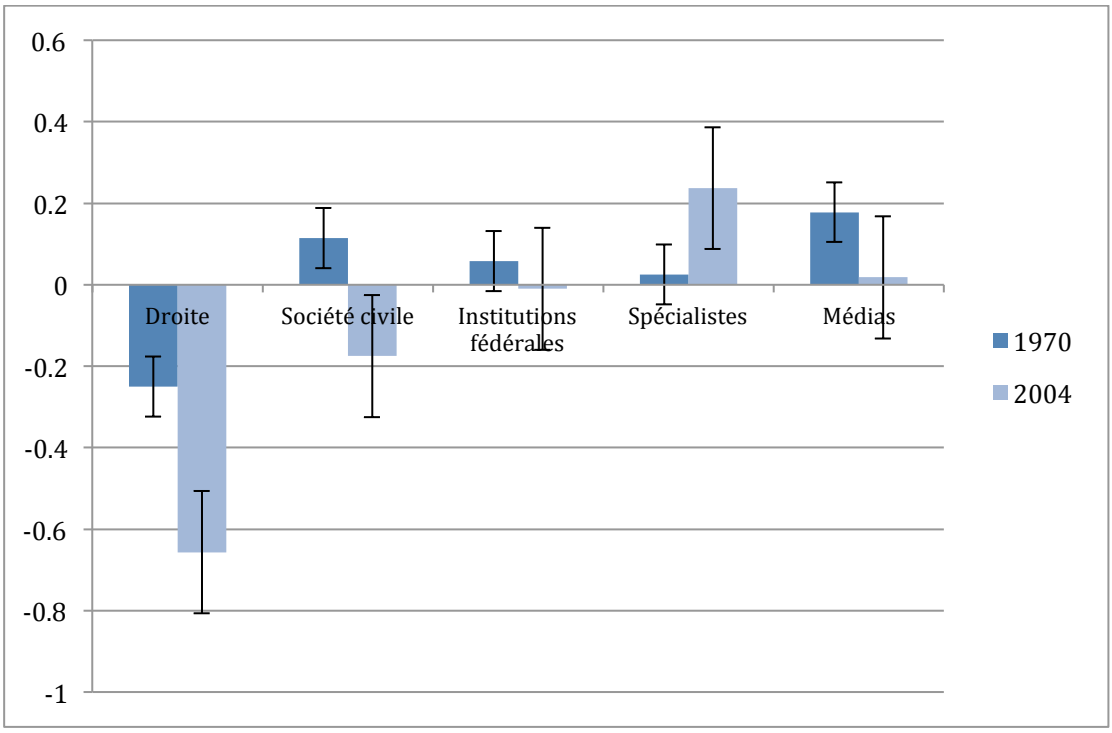


Dans l'ensemble, il convient de relever que chaque énonciateur présente une moyenne d'attitude soit modérée, soit très proche de la neutralité. Aucun d'entre eux ne possède d'attitudes fortement négatives ni fortement positives, en moyenne. Les débats sont donc quelques fois radicaux s'ils sont analysés au cas par cas, mais, de façon générale, il existe des divergences au sein de chaque catégorie qui contribuent à rapprocher les moyennes vers un positionnement neutre.

Grâce à une analyse de variance[153], il est possible de soutenir qu'il existe des différences significatives entre les cinq énonciateurs principaux, tant pour 1970 que pour 2004. Il n'existe donc pas un consensus entre les énonciateurs, mais ceux-ci, au contraire, possèdent des positions divergentes. Ce test ne permettant cependant pas d'établir dans quel(s) groupe(s) ces différences se trouvent, un test de Tukey[154] a été effectué afin de déterminer les groupes qui se distinguent des autres. Ce test révèle que seuls les énonciateurs appartenant à la droite diffèrent significativement, en

[153] Ce test statistique, couramment surnommé ANOVA, est employé lorsqu'il est nécessaire de déterminer si les moyennes de plusieurs groupes de variables (trois ou plus) sont égales ou différentes.

[154] L'ANOVA permettant de déterminer si des différence existent entre groupes sans toutefois de déterminer les groupes qui se distinguent des autres, des tests *post hoc*, dont le test de Tukey, permettent de déceler dans quels groupes ces différences se trouvent.

termes de leur attitude moyenne à l'égard de l'altérité étrangère, des autres énonciateurs présents dans les articles des quotidiens des années septante ; cela peut également être remarqué au moyen des intervalles de confiance des moyennes de la *figure 17*, dont seul celui de la droite est disjoint des autres intervalles. Les énonciateurs associés à la droite présentent en effet une moyenne d'attitude modérément négative, tandis que les quatre autres énonciateurs expriment tous des attitudes modérément positives, en moyenne. Ce type de sentiment négatif exprimé par la droite de 1970 peut être exemplifié par le vision de l'ouvrier étranger de l'Action nationale – parti politique à l'origine de l'initiative Schwarzenbach –, rapportée par le parti socialiste valaisan. En effet, celui-ci affirme que l'initiative propose une « solution inhumaine » et qu'elle « cultive les sentiments les plus troubles de l'être humain, racisme et chauvinisme, et veut faire de l'ouvrier étranger le bouc émissaire d'un malaise social »[155]. Cependant, la moyenne des attitudes de la droite est modérée, malgré ce type d'énoncé qui présente une relation fortement négative à l'encontre de l'altérité étrangère ; cette modération est due en grande partie à des positionnements positifs à l'égard des saisonniers. En effet, l'initiative Schwarzenbach prévoyait de ne pas imposer de limitation à ce statut d'étrangers. Les saisonniers étant une main d'œuvre étrangère jugée nécessaire à l'économie du pays et temporaire, ils « ne présentent pas de dangers pour la nation »[156].

Pour ce qui est de l'année 2004, cette tendance se retrouve également pour la droite, étant significativement différente de toutes les autres « sources » des énoncés et possédant une moyenne de relation modérément négative – différence également visible au moyen des intervalles de confiance. Cependant, cette attitude négative est plus marquée qu'en 1970. Le positionnement défavorable de la droite vis-à-vis des personnes issues de l'immigration, qu'il soit attribué ou directement exprimé par les membres des partis politiques, se retrouve dans des arguments contre les naturalisations facilitées et les accords de Schengen de libre circulation des personnes, ou encore contre la double nationalité. Contrairement à 1970, la droite de 2004 n'est pas la seule catégorie à se distinguer significativement des autres. En effet, avec un changement de direction d'attitude, la société civile devient elle aussi un énonciateur possédant un positionnement en moyenne négatif à l'égard des étrangers, s'opposant ainsi aux spécialistes – les plus positifs des cinq énonciateurs

[155] C. (2004). « Cinglante prise de position du parti politique valaisan », *Tribune de Lausanne*, 1er juin.
[156] GHELFI, André (1970). « L'initiative : un miroir aux alouettes », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.

principaux. Cependant, la société civile représentée dans les quotidiens se distingue également à la droite qui présente une attitude significativement plus négative qu'elle.

### 5.5.3. Origine et religion : des facteurs qui définissent l'attitude

Outre les énonciateurs qui émettent certaines attitudes vis-à-vis de l'altérité étrangère, un autre facteur dont il est également important de tenir compte est celui de la mention de l'origine et/ou de la religion. En effet, grâce à un test-t pour échantillons indépendants[157], il est possible de démontrer que ces deux variables impliquent des différences significatives dans les relations des énonciateurs avec l'objet de leur discours.

Concernant l'origine, ce test peut être appliqué aux deux années, le nombre d'énoncés y faisant référence étant suffisant – 181 et 383 en 1970 et 2004 respectivement. Ce n'est qu'en 2004 qu'une différence significative est observée entre la moyenne d'attitude des énoncés qui mentionnent l'origine et celle de ceux qui ne la mentionnent pas. Elle passe de -0.068 lorsqu'aucune référence n'est faite à l'origine, à -0.129 lorsque celle-ci est indiquée. Ces deux moyennes étant statistiquement et significativement différentes, il peut être admis qu'en 2004, le fait de mentionner l'origine est accompagné par une détérioration de la relation du sujet à l'égard de l'altérité étrangère. Cependant, il apparaît que ce facteur n'a pas d'impact significatif en 1970 ; le fait de mentionner l'origine ne change pas, en moyenne, l'attitude de l'énonciateur.

Quant à la religion, il n'est pas justifié d'effectuer cette analyse pour 1970, les quatorze références à celles-ci n'étant pas suffisantes pour garantir une quelconque représentativité. Or, en 2004, le fait de faire allusion à la supposée religion d'appartenance – systématiquement l'islam – des étrangers débouche sur une attitude plus négative que dans le cas contraire, passant ainsi de -0.053 à -0.274. Ces deux moyennes étant significativement différentes, il est permis de dire qu'en 2004, le fait d'indiquer la religion de l'étranger est accompagné par une réelle péjoration de l'attitude à l'égard de celui-ci.

[157] Ce test est employé pour tester l'hypothèse nulle selon laquelle les moyennes de deux échantillons indépendants (ici l'échantillon de « mention » et celui de « non mention », pour chacune des deux années) sont statistiquement identiques. Si le test permet de rejeter cette hypothèse, c'est-à-dire lorsque la p-valeur est inférieure à 0.05, il peut être admis que les deux échantillons présentent des moyennes significativement différentes et que, par conséquent, la variable indépendante (mention) influence la variable dépendante (attitude).

## 5.6. Élaboration d'idéaltypes

Grâce à une comparaison systématique des deux années, synthétisée par les graphiques ci-dessous, certaines représentations récurrentes d'étrangers ont été décelées tant en 1970 qu'en 2004.

**Figure 18** Distribution des religions et origines mentionnées, par année et en nombres absolus

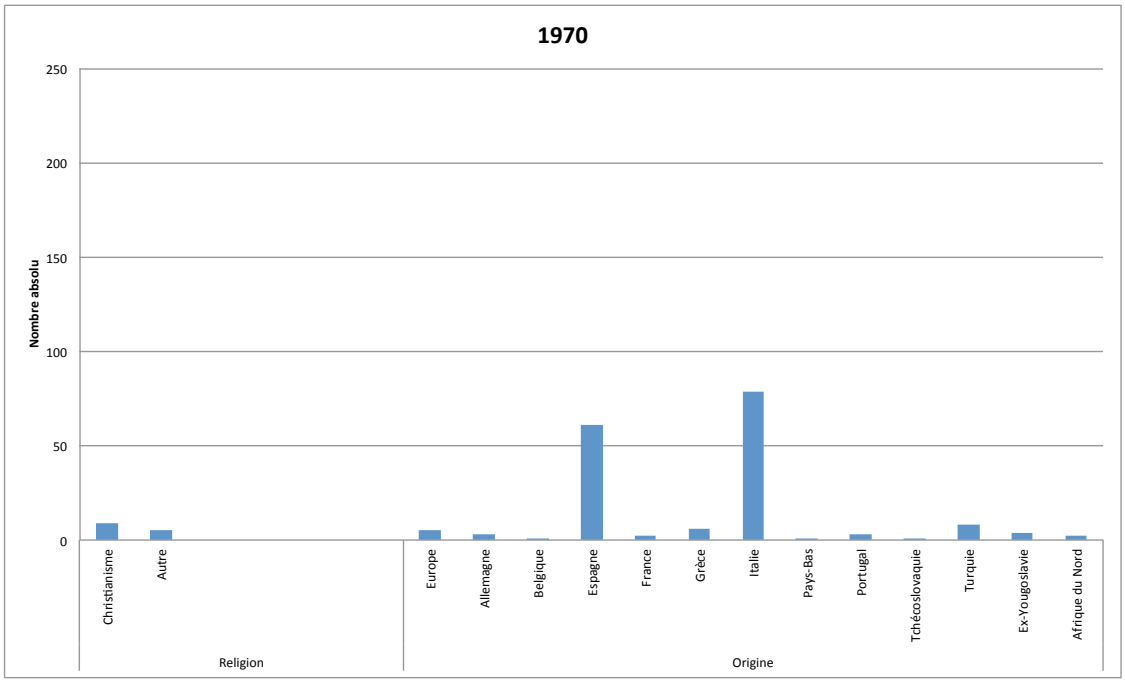


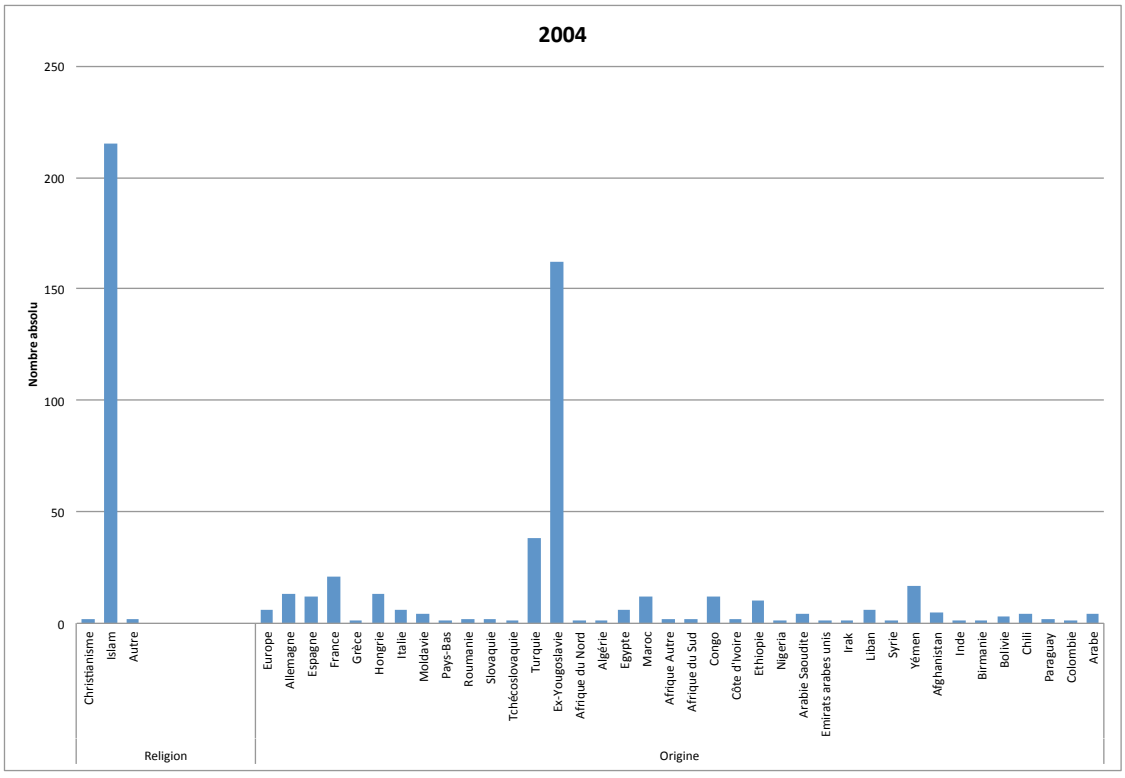

Tout d'abord, les analyse ont décelé qu'en 1970 la religion ne constitue pas un marqueur d'altérité, contrairement à l'origine, mentionnée dans 15% des cas. Or, cette mention d'origine est très majoritairement orientée vers deux nationalités : les Italiens et les Espagnols. Il est possible de regrouper ces deux origines en une figure au lieu de les analyser séparément, étant donné qu'elles sont souvent associées dans les articles de presse qui s'y rapportent. Par exemple, il est question « des petits Italiens ou des petits Espagnols de Suisse allemande »[158], du « comportement des Méridionaux »[159] ou encore de « jeunes Italiens, Espagnols et Suisses qui s'étaient installés […] à l'église du Sacré Cœur »[160]. De plus, ces représentations sont toutes deux construites selon le seul critère de l'origine.

À l'inverse, l'année 2004 présente un recours fréquent – près d'un quart des *core sentences* – à la religion, presque toujours l'islam, laissant apparaître la figure récurrente de l'étranger musulman. La religion est donc un marqueur d'altérité important, tout comme l'est l'origine qui est indiquée dans près de la moitié des énoncés de cette année. Cependant, en ce qui concerne les origines des personnes issues de l'immigration, la focalisation se porte sur les personnes originaires d'ex-Yougoslavie. Contrairement aux Italiens et aux Espagnols, il ne serait pas approprié de rassembler les ex-Yougoslaves et les musulmans dans une seule représentation de l'étranger, étant donné que seulement douze énoncés « fusionnent » ces deux éléments dans une seule figure de l'étranger. De plus, ces deux représentations, contrairement à celles de 1970, ne sont pas construites selon un seul critère – l'origine – mais selon deux critères différents – l'origine et la religion.

Il est intéressant de noter que les catégories des Italiens et des ex-Yougoslaves sont présentes tant en 1970 qu'en 2004, mais que les attitudes à leur égard se sont inversées. Il est par exemple possible de lire dans la *Gazette de Lausanne* en 1970 que « l'instinct grégaire des Italiens ne fait qu'empirer les choses ; il arrive que certains d'entre eux prétendent, face aux autorités, ne pas parler l'allemand après des années et des années de séjour en Suisse. Ce qui est significatif, c'est que les problèmes d'intégration sont moins aigus pour les Espagnols, les Yougoslaves, les Grecs et les

[158] BÉGUIN, Pierre (1970). « Utiliser un pouvoir d'assimilation qui est exceptionnel », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.
[159] *Ibid*.
[160] (2004). « 350 jeunes discutent les problèmes des saisonniers », *Journal de Genève*, 1er juin.

Turcs »[161]. En 2004 en revanche, les deux groupes sont toujours présents, mais ils sont appréhendés de façon diamétralement opposée à 1970, comme l'illustre cet extrait :

> « Et, visiblement, on n'apprécie guère l'idée d'attribuer un passeport "à n'importe qui". Les Italiens, les Allemands, les Néerlandais, on veut bien, mais plus loin, on doute. Les problèmes d'intégration, les délits, les conflits de jeunes près de la gare: à Rothenthurm, on y voit souvent la signature d'un ex-Yougoslave. »[162]

En premier lieu, chacune de ces représentations spécifiques et récurrentes peut être analysée en lien avec la représentation et le discours global sur l'altérité étrangère en général, afin de déterminer s'il s'agit d'idéaltypes, ou bien plutôt de figures particulières de l'étranger, pour chacune des deux années. Cette comparaison peut se faire non seulement en comparant les moyennes d'attitudes, mais également grâce au calcul d'intervalles de confiance pour la différence entre les proportions de *frames* de la représentation particulière et celles du discours général sur les étrangers[163]. Ensuite, si une minorité – c'est-à-dire moins de la moitié – de ces proportions sont significativement différentes, il est alors possible d'affirmer que le discours sur ces étrangers spécifiques recourt aux mêmes cadres de référence et dans des proportions identiques que le discours général sur l'altérité étrangère.

### 5.6.1. Les Italiens et les Espagnols de 1970

Le calcul d'intervalles de confiance[164] pour effectuer la comparaison entre les catégories de *frames* contenues dans les énoncés sur les Italiens et les Espagnols, et celles présentes dans le discours général sur l'altérité étrangère a permis de démontrer que seules quatre proportions de *frames* sur quatorze sont significativement différentes, à savoir les *frames* démographiques, sécuritaires, biographiques et de contact. La *figure 18* permet une visualisation plus claire de ces quatre différences.

---

[161] BERNHARD, Roberto (1970). « Les contradictions d'une société homogène transformée en Tour de Babel », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.
[162] FOURNIER, Anne (2004). « Ici à Rothenthurm, 10% de oui, c'est déjà beaucoup », *Le Temps*, 28 septembre.
[163] Cf. annexe *8.4. Tableaux d'intervalles de confiance.*
[164] Cf. annexe *8.4.1. Intervalles de confiance pour la différence entre les proportions de frames utilisés dans le discours sur les étrangers italiens / espagnols et les étrangers en général, en 1970.*

**Figure 19** Pourcentages des catégories de *frames* dans le discours sur les Italiens / Espagnols et les étrangers en général, en 1970

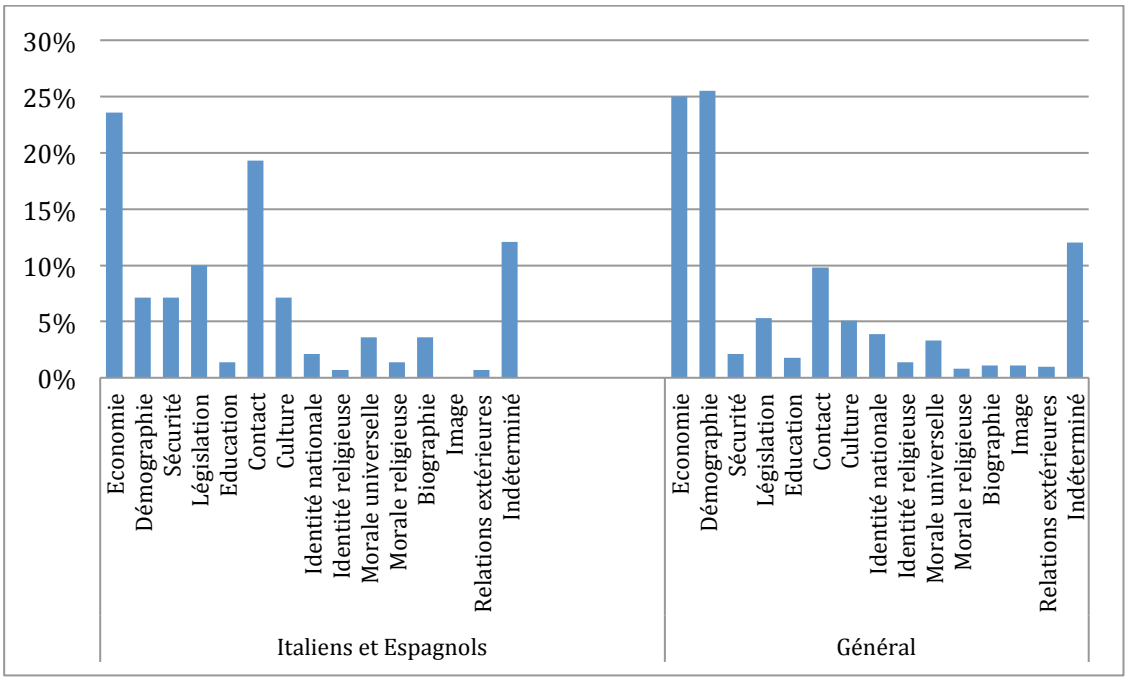


Il peut être relevé que les thématiques démographiques sont clairement moins abordées lorsqu'il s'agit d'étrangers italiens ou espagnols. Les cadres d'interprétation se focalisant sur des aspects biographiques, sécuritaires et de contact avec la population suisse sont quantitativement plus importants dans les discours sur ces étrangers spécifiques que dans ceux concernant les étrangers en général. Cependant, ces quatre différences ne sont pas suffisantes pour affirmer que le discours sur les étrangers italiens et espagnols se distingue réellement du discours sur les étrangers en général, puisqu'une majorité de proportions de *frames* sont identiques.

Concernant les attitudes, comme il a été démontré précédemment, le fait de mentionner l'origine des étrangers dont il est question dans les articles est accompagné d'une dégradation de l'attitude moyenne des énonciateurs. Dans ce cas précis, la moyenne d'attitude à l'encontre des étrangers italiens et espagnols est très légèrement négative (-0.01) contre une moyenne légèrement positive à l'égard de l'altérité étrangère n'appartenant pas à cette catégorie (0.10). Cependant, le résultat d'un test-t suggère que ces deux moyennes ne sont pas significativement différentes, ce qui suggère que l'étranger italien ou espagnol est en effet l'étranger-type de 1970 ; il est à la fois entouré d'un discours qui recourt au mêmes *frames*, et dans des

proportions semblables, que le discours général sur les immigrés, et relié à des attitudes en moyenne identiques aux attitudes à l'égard des étrangers en général.

### 5.6.2. Les ex-Yougoslaves et les musulmans de 2004

Concernant les ex-Yougoslaves, la même comparaison peut être menée entre le discours qui s'y rapporte dans la presse écrite de 2004 et celui qui concerne l'altérité étrangère en général. Là encore, le calcul d'intervalles de confiance[165] montre que seuls quatre catégories de *frames* – sécuritaire, législatif, d'identité nationale et religieuse – diffèrent significativement dans leur importance numérique, contre treize qui sont identiques.

**Figure 20** Pourcentages des catégories de *frames* dans le discours sur les ex-Yougoslaves et les étrangers en général, en 2004

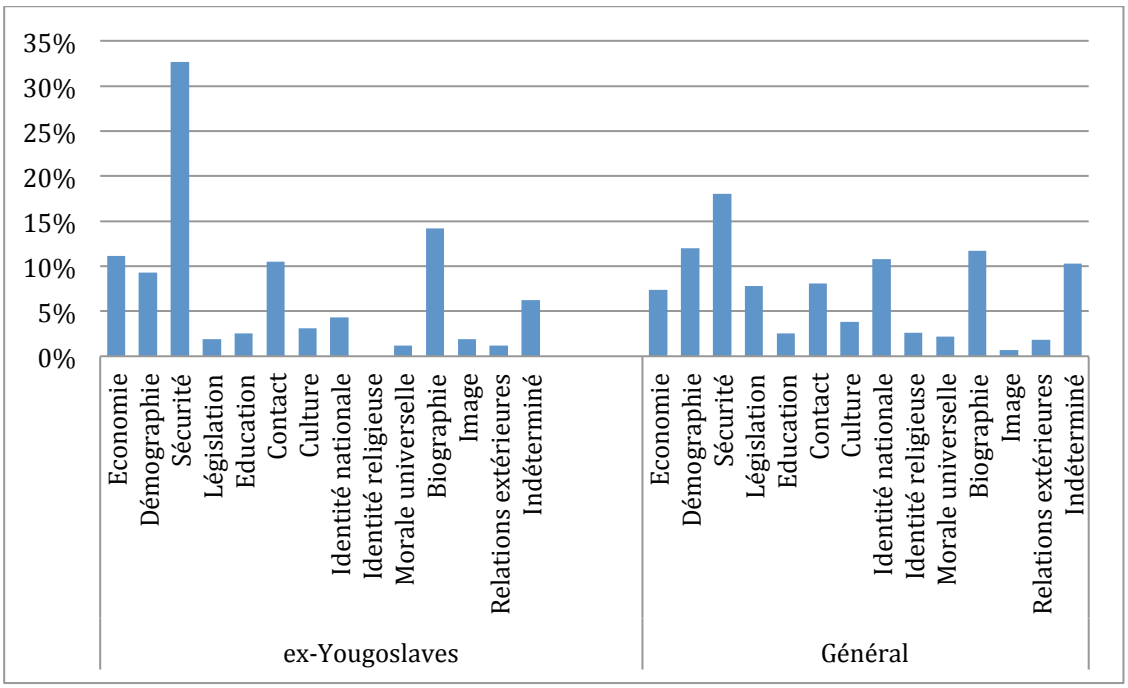


Dans la *figure 20*, il est aisé de percevoir que les aspects sécuritaires sont plus souvent reliés aux étrangers ex-yougoslaves qu'aux étrangers en général. Cela est probablement dû à une focalisation des discours sur les délits de la route commis par cette catégorie d'individus, souligné notamment dans un article dédié à ce « phénomène », qu'il soit réel ou subjectivement perçu :

[165] Cf. annexe *8.4.2. Intervalles de confiance pour la différence entre les proportions de frames utilisés dans le discours sur les étrangers ex-yougoslaves et les étrangers en général, en 2004.*

> « L'origine des conducteurs impliqués dans de multiples et meurtriers accidents de la route avait fait les gros titres de la presse alémanique […]. Les ressortissants des pays des Balkans paraissaient très nettement surreprésentés, selon les constatations empiriques de plusieurs responsables policiers cantonaux, mais également au vu des données utilisées par les assurances. Plusieurs compagnies ont en effet été amenées à augmenter les primes de l'assurance RC et casco en fonction de la nationalité du preneur d'assurance. »[166]

Quant aux *frames* d'identité nationale et législatifs, ceux-ci sont moins souvent utilisés dans le discours entourant la figure des étrangers ex-Yougoslaves. Les dimensions nationales et législatives étant étroitement liées à la nature de l'arrêté fédéral concernant les naturalisations facilitées, on peut supposer que cette catégorie d'étrangers n'est donc pas nécessairement reliée, dans les discours médiatiques, aux problématiques posées par ce projet de loi. En effet, le discours général sur les personnes issues de l'immigration recourt régulièrement à ces deux cadres de référence, l'arrêté fédéral portant principalement sur des questions législatives – la votation de nouvelles lois – et d'identité nationale – l'octroi de la nationalité suisse à des personnes jusque-là considérées comme étrangères. Les étrangers originaires d'ex-Yougoslavie semblent donc sortir de ce cadre du discours en lien avec la votation populaire. Cependant, ces divergences dans la distribution des *frames* ne sont pas suffisantes pour admettre qu'une majorité de *frames* rattachés au discours sur les ex-Yougoslaves diffère de ceux du discours global sur les étrangers. Dès lors, tout comme le discours sur les Italiens et les Espagnols en 1970, celui qui construit la catégorie d'ex-Yougoslave en 2004 est structuré autour des même cadres de référence que le discours sur l'altérité étrangère en général.

Concernant les attitudes entretenues par les sujets des *core sentences* à l'égard des étrangers ex-yougoslaves, un test-t montre que leur moyenne (-0.28) est significativement inférieure à celle des attitudes envers les autres altérités (-0.07). Dès lors, il peut être admis qu'une attitude spécialement négative est exprimée à l'égard des personnes originaires de cet ancien État, devenant de ce fait une figure particulière de l'étranger, bien que construite au moyen d'un discours recourant aux différents *frames* dans les mêmes proportions que le discours global.

---

[166] MASMEJAN, Denis (2004). « La nationalité des chauffards sera désormais recensée dans les statistiques », *Le Temps*, 20 septembre.

Enfin, concernant les étrangers musulmans en 2004, les tendances des cadres d'interprétation employés dans le discours qui les construit ne sont que peu éloignées des tendances des *frames* utilisés dans le discours sur les étrangers en général. En effet, grâce au calcul d'intervalles de confiance[167] estimant la différence entre les proportions de chacun des cadres de référence utilisé dans les deux discours, il ressort que seules les proportions de six des quatorze catégories de *frames* sont significativement différentes – économie, démographie, contact, identité nationale, identité religieuse et biographie. Par exemple, il apparaît que les frames liés à la démographie sont plus régulièrement utilisés dans les discours sur cette altérité spécifique. Cela s'explique par une concentration des arguments en termes de nombre et pourcentages dans l'annonce « Les Musulmans bientôt en majorité ? »[168] du Comité *contre les naturalisations en masse*, composé par des membres de l'UDC valaisanne, ainsi que par les nombreux articles qui la dénoncent. Les parts de quatorze autres *frames*, en revanche, ne diffèrent pas significativement les unes des autres, ce qui constitue plus de la moitié.

[167] Cf. annexe *8.4.3. Intervalles de confiance pour la différence entre les proportions de frames utilisés dans le discours sur les étrangers musulmans et les étrangers en général, en 2004.*
[168] Cf. annexe *8.3. Annonce du Comité contre les naturalisations en masse*.

**Figure 21** Pourcentages des catégories de *frames* utilisées dans le discours sur les étrangers musulmans et les étrangers en général

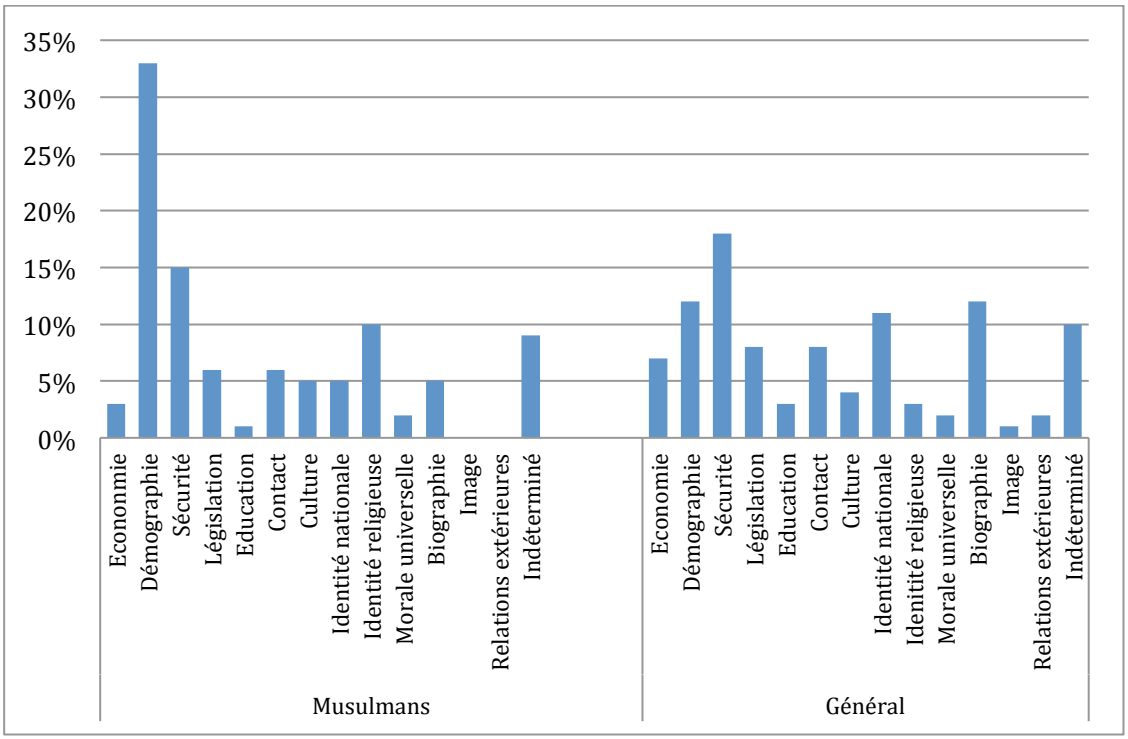


Ainsi, étant donné qu'une majorité de cadres de référence sont identiques dans l'étendue de leur utilisation dans le discours sur les étrangers musulmans et celui sur les étrangers en général, il peut être admis que ces deux discours possèdent une configuration identique en termes de *frames*. Dès lors, en 2004, les étrangers musulmans semblent être représentés à travers un discours constitué des mêmes cadres d'interprétation que celui sur l'altérité étrangère en général.

En revanche, une différence significative est décelée, toujours à l'aide d'un test-t, au niveau des attitudes entretenues par les énonciateurs à l'égard de l'altérité musulmane. En effet, la moyenne de ces attitudes (-0.29) est significativement inférieure à celle des attitudes des énonciateurs vis-à-vis de l'altérité étrangère autre que musulmane (-0.05). Ainsi, cette figure de l'étranger est particulière, en ce sens qu'elle se distingue des autres en termes d'attitudes qui y sont associées, bien qu'elle soit elle aussi élaborée au moyen des mêmes frames utilisés dans le discours global .

# 6. Synthèse et conclusion

## 6.1. Principaux résultats

Ces analyses ont permis de faire ressortir tant les tendances propres à chaque année que les invariants qui ont persistés après l'écoulement de plus de trois décennies dans les constructions médiatiques de l'altérité étrangère en Suisse romande. Ces résultats autorisent également à confirmer, infirmer et nuancer certains postulats qui ont été formulés en sociologie des migrations, ainsi que de proposer de nouvelles perspectives de recherche grâce à la révélation d'éléments jusque-là inexplorés.

### 6.1.1. « Les Italiens d'hier, les musulmans d'aujourd'hui » : hypothèse à modérer

Contrairement à ce que les travaux de Samuel Behloul, Marc Helbling, ou encore Mario Schranz et Kurt Imhof suggèrent, la dichotomie entre travailleurs italiens des années septante et musulmans des années 2000 ne se retrouve pas de façon aussi claire dans la presse de la Suisse francophone. Ces deux représentations doivent être nuancées, en ce sens qu'elles sont également accompagnées d'autres représentations tout autant importantes dans les constructions médiatiques des étrangers des deux années. Ainsi, les Espagnols sont tout aussi présents que les Italiens dans les discours sur l'altérité étrangère, groupe qui n'a jamais été abordé dans les travaux des auteurs susmentionnés. Par ailleurs, les Italiens et les Espagnols peuvent être considérés comme les constructions-types de 1970, tant au niveau du discours qui les élabore qu'au niveau des attitudes des énonciateurs. En effet, ni les moyennes de relations des énonciateurs se référant à ces deux nationalités, ni les proportions des cadres d'interprétation utilisés dans leur discours ne se distinguent significativement des constructions médiatiques des étrangers en général.

Quant aux musulmans, leur apparition dans la presse écrite et la part importante des énoncés s'y référant (23%), atteste de deux évolutions importantes. Premièrement, la religion est un marqueur de différence souvent employé en 2004, alors qu'il est presque totalement absent en 1970, passant de 1% à 23%. De plus, une islamisation du débat public sur l'immigration est effectivement présente dans les

articles analysés, comme l'avance Samuel Martin Behloul[169]. Effectivement, malgré une majorité d'étrangers chrétiens dans la population étrangère résidente suisse en 2004, seuls les étrangers musulmans sont mentionnés dans les articles de presse. Cette focalisation sur les personnes de religion musulmane au détriment des autres confessions constitue bel et bien une islamisation des discours médiatiques portant sur des problématiques migratoires. Il a également pu être montré que le discours sur les étrangers musulmans recourt aux mêmes cadres de référence que le discours sur les étrangers en général et dans des proportions semblables. En revanche, l'étranger musulman n'est pas la représentation-type de l'étranger de 2004 mais bien une figure particulière dans les discours médiatiques, étant donné que les attitudes entretenues par les énonciateurs à son égard sont significativement plus négatives que celles exprimées vis-à-vis des étrangers « non-musulmans ».

Enfin, il a pu être montré qu'une autre figure de l'étranger est présente en 2004 et qui a rarement été relevée dans les recherches précédentes – excepté par Behloul – , à savoir la représentation des personnes originaires d'ex-Yougoslavie. Tout comme les musulmans, les ex-Yougoslaves sont un groupe construit dans les médias au moyen des mêmes cadres de référence du discours sur les étrangers en général, mais ne constitue cependant pas une figure-type de l'étranger, étant liés à des attitudes particulièrement négatives. Cependant, contrairement à la figure de l'étranger musulman, celle de l'étranger ex-Yougoslave est élaborée selon le critère de l'origine, tout comme il était le cas pour les représentations de 1970.

Il convient donc de modérer le postulat selon lequel les étrangers-types de 1970 sont les travailleurs italiens et qu'ils ont été remplacés, une trentaine d'années plus tard, par les musulmans. Les représentations de 2004 sont plus variées, tant au niveau des critères de distinction que des origines mentionnées. De la même manière, les représentations de 1970 sont plus diversifiées que ce qui a été avancé par certains auteurs qui omettent les étrangers espagnols dans les représentations de cette année.

### 6.1.2. (In)sécurisation et individualisation du discours sur l'immigration

Les analyses ont montré que les cadres d'interprétation de 1970 sont principalement de l'ordre de l'économie et de la démographie, les premiers favorisant une conception utilitariste des étrangers. En revanche, en 2004 ils sont du registre de la sécurité, des trajectoires biographiques, de la démographie et de l'identité

[169] BEHLOUL, Samuel Martin (2009). *op. cit.* pp. 59-61.

nationale en 2004. Malgré des différences indéniables entre 1970 et 2004, il demeure que la majorité des énoncés sur l'altérité étrangère se situe dans des interprétations pragmatiques de l'immigration, que ce soit en termes économiques, démographiques ou sécuritaires, bien qu'elles aient, dans l'ensemble, quelque peu diminué en 2004 au profit de référence faites aux trajectoires biographiques. Par exemple, en dépit d'une diminution de moitié en 2004, les *frames* démographiques restent une catégorie très présente dans les discours médiatiques, constituant par là un invariant dans le discours sur l'immigration en Suisse romande de 1970 et 2004.

En outre, une des différences les plus marquantes est celle de la montée en flèche des aspects sécuritaires en 2004, étant neuf fois plus présents qu'en 1970 et représentant la catégorie de *frames* la plus importante de cette année. Ce résultat corrobore la théorie de Didier Bigo, selon lequel la sphère politique, médiatique et de l'opinion publique abordent l'immigration par le biais de l'(in)sécurité, plus particulièrement en termes de criminalité et de terrorisme[170]. En revanche, il a pu être relevé que ce dernier thème n'est que rarement abordé dans les discours sur l'altérité étrangère en Suisse, ne composant que 3% des énoncés de cette année. Ce résultat va à l'encontre de ceux de Ettinger et Imhof, qui avancent que les musulmans sont en général problématisés à travers un discours centré sur le terrorisme islamique[171]. Par ailleurs, les résultats confirment ceux de l'étude menée par Schranz et Imhof, d'après lesquels la criminalité est plus souvent abordée dans la presse populaire que dans la presse de qualité[172], surtout lorsqu'il s'agit d'immigrés considérés comme musulmans.

Enfin, une évolution importante est la part des énoncés se focalisant sur les trajectoires biographiques des étrangers en 2004. Ce cadre d'interprétation a non seulement considérablement augmenté en 2004, mais il devient également un des *frames* les plus employés dans le discours sur l'altérité étrangère : il compose 12% de l'ensemble des énoncés de cette année. De plus, à l'inverse de l'année 1970 durant laquelle la vision des étrangers se fait en termes de groupe et où leur prise de parole est presque totalement absente, les analyses des articles de 2004 ont révélé un accroissement du nombre d'énoncés se référant à un individu en particulier ainsi

[170] BIGO, Didier (1998). « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, No. 31-32, printemps-été.
[171] ETTINGER, Patrik, IMHOF, Kurt (2002). *op. cit*. pp. 36-37.
[172] SCHRANZ, Mario, IMHOF, Kurt (2002). *op. cit.* pp. 4-5.

qu'une augmentation des sujets des discours présentés comme des personnes issues de l'immigration. Il est ainsi possible de soutenir qu'une individualisation du discours a eu lieu entre ces deux années, phénomène qui n'a encore jamais été théorisé dans les recherches précédentes et qui mériterait d'être investigué davantage.

### 6.1.3. Une construction par la terminologie

La terminologie utilisée dans la définition de l'altérité étrangère est un moyen de classifier les individus issus de l'immigration entre eux et de leur assigner des rôles déterminés. Comme Bourdieu le suggère, cette classification par les termes permet de construire collectivement une réalité ordonnée[173]. À ce propos, il a été révélé qu'en 1970 l'emploi d'une terminologie générique pour désigner l'altérité étrangère est très largement majoritaire (84%), composée principalement du terme « étranger ». Ce mot n'informe pas spécifiquement sur le statut légal ou social de la personne dont il est question, contrairement aux termes « saisonnier » et « réfugié » notamment. En revanche, il fonctionne comme marqueur général d'altérité, marquant la frontière entre l'*in-group* et l'*out-group* sans nécessairement recourir à un critère de distinction plus précis, tel que l'origine ou l'appartenance religieuse. D'autres termes génériques régulièrement employés en 1970 sont tous ceux se référant au monde du travail – « travailleur », « ouvrier » ou « main d'œuvre » par exemple. Cette terminologie particulière, combinée avec le recours à des cadres d'interprétation économiques, contribue à une conception utilitariste des étrangers. Dans le même registre, un mot passablement utilisé en comparaison à 2004 est celui de « saisonnier », se référant à un statut spécifique de travailleur étranger admis en Suisse pour une durée limitée et propre aux années d'après-guerre. Cependant, les termes se rattachant au domaine de l'asile sont presque absents du glossaire de 1970, particularité qui s'explique également par le contexte historique, le statut de réfugié ayant été défini en 1981.

Quant à l'année 2004, il a pu être souligné que le terme générique le plus employé reste celui d' « étranger », révélant ainsi une constante dans les discours médiatique des deux époques. Aussi, les figures du réfugié et requérant font leur apparition, parallèlement à la disparition de celle du saisonnier. Encore une fois, ces évolutions sont révélatrices du contexte socio-politique, tant national qu'international, dans lequel elles prennent place. Cependant, le recours à une terminologie générique pour désigner l'altérité étrangère a visiblement diminué au début de ce siècle, laissant

[173] BOURDIEU, Pierre (1993). *op. cit.* p. 33.

place à d'autres critères de distinction, tels que l'origine et la religion, plus régulièrement employés qu'en 1970. La tendance s'est en effet inversée, le recours à un terme générique étant majoritaire en 1970 et minoritaire en 2004. Parallèlement, l'emploi de marqueurs d'altérité basés sur le critère de l'origine et celui de la religion ont tous deux augmenté en 2004.

### 6.1.4. Vers une diversification des représentations

L'intensification du recours à des marqueurs distinctifs autres que la terminologie, soit l'origine et la religion d'appartenance, montre que des constructions plus diversifiées sont observables en 2004. En effet, bien que les ex-Yougoslaves soient une figure récurrente dans les discours médiatiques de cette année-là, il n'en demeure pas moins que cette origine est composée de plusieurs nationalités ou ethnicités mentionnées par les sujets des énoncés, et que de nombreuses autres origines sont également indiquées dans les articles de presse. Les analyses ont d'ailleurs révélé que les catégories d'origine employées dans les quotidiens sont plus diversifiées que celles employées par l'OFS lors des recensements de la population étrangère résidente. Par exemple, ce dernier regroupe certaines nationalités dans des catégories plus larges se référant uniquement à un continent ou une région. Ainsi, des surreprésentations persistent – en comparaison à la réalité démographique proposée par l'OFS – au niveau de certaines origines et de la confession musulmane dans les articles de presse, ce qui implique nécessairement des biais et favorise les stéréotypes. Cependant, il convient de relever qu'une diversification des représentations s'est produite entre 1970 et 2004. La construction de l'altérité étrangère véhiculée par les quotidiens suisses romands en 1970 était donc plus monolithique que celle, plus hétérogène, de la presse écrite de 2004.

## 6.2. Remarques conclusives

Ce travail de mémoire a donc testé empiriquement et scientifiquement certains postulats formulés dans le domaine de la sociologie des migrations et des religions, et apporté un éclairage sur la manière dont la catégorie des étrangers est construite dans les discours médiatiques. Les analyses ont ainsi permis une confirmation partielle d'hypothèses, tout en appelant à en nuancer d'autres.

En effet, une telle recherche est spécialement pertinente au vu des nombreuses discussions en sociologie des migrations et des religions qui suggèrent que ce début

de XXI$^{ème}$ siècle est marqué par une problématisation de l' « islam » et des « musulmans » à travers le prisme du terrorisme international. Cependant, bien qu'étant en partie confirmés par ce mémoire, ces postulats doivent être nuancés. Dans les articles de presse, les représentations des étrangers en Suisse ne sont que rarement élaborées en référence au thème du terrorisme. Il semblerait plutôt que ce thème soit abordé dans des articles qui lui sont spécialement consacré. En outre, la thèse selon laquelle les étranger sont perçus à travers des considérations sécuritaires est confirmée par les analyses des cadres d'interprétation des discours de l'année 2004, tout comme celle d'une montée en flèche du recours au référant religieux dans la définition de l'étranger.

De plus, ce mémoire met en lumière la complexité des constructions médiatiques de l'altérité étrangère, parfois ignorée par des recherches antérieures. Par exemple, la figure de l'étranger musulman n'est de loin pas omniprésente dans les discours médiatiques, mais accompagnée d'autre constructions et représentations diversifiées en termes de critère de distinction, en particulier celui de l'origine. De même, les années septante ne sont pas marquées par l'unique figure du travailleur italien mais également par celle du travailleur espagnol, qui apparaît dans les mêmes proportions que le premier.

Ajouté à ces résultats, cette recherche révèle une dimension encore jamais abordée dans la littérature sociologique suisse : une individualisation du discours médiatique sur les étrangers. Ceux-ci ne sont plus uniquement appréhendés en tant que groupe mais également en tant qu'individus distincts, possédant des trajectoires personnelles propres et une voix dans les discours sur l'immigration. Cette découverte mérite d'être investiguée davantage et constitue par là une nouvelle perspective pour une recherche future.

Enfin, il a été mentionné en introduction les limites géographiques imposées à ce travail, qui s'est uniquement centré sur la région francophone de la Confédération Helvétique. Une recherche du même type appliquée à l'ensemble de la Suisse permettrait de mener des comparaisons inédites, en révélant des différences et similitudes entre les trois régions linguistiques principales qui véhiculent sans doute des représentations distinctes de l'altérité étrangère. Plus encore, une étude comparative transnationale offrirait également des opportunités d'analyse intéressantes susceptibles de dévoiler non seulement des invariants internationaux

liés aux constructions de l'altérité étrangère, comme l'avancent certains sociologues[174], mais également les propriétés culturelles et historiques de celles-ci. Ces potentiels de recherche sont de nouveaux horizons qui ouvrent la porte à une meilleure compréhension de la construction de l'altérité, inhérente à toute société humaine, ainsi qu'à une réflexion favorisant une meilleure gestion des différences, qu'elles soient réelles ou perçues.

[174] SCHRANZ, Mario, IMHOF, Kurt (2002). *op. cit*. pp. 2

# 7. Bibliographie


AJZEN, Icek, FISHBEIN, Martin (1980). *Understanding attitudes and predicting social behavior*, Englewood Cliffs : Prentice Hall

BERCHTOLD, André (2007). *Statistique I pour sciences sociales et politiques : polycopié des notes de cours*, Lausanne : Université de Lausanne.

BEHLOUL, Samuel Martin (2009). « Discours total! Le débat sur l'islam en Suisse et le positionnement de l'islam comme religion publique », in SCHNEUWLY, Mallory Purdie, GIANNI, Matteo, JENNY, Magali (2009). *Musulmans d'aujourd'hui. Identités plurielles en Suisse*, Genève : Labor et Fides, pp. 53-72

BERELSON, Bernard (1952). *Content Analysis in Communication Research*, Glencoe : Free Press.

BERGER, Peter, LUCKMANN, Thomas (1966). *The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge*, New York : Anchor Books.

BIGO, Didier (2005). « La mondialisation de l'(in)sécurité ? Réflexions sur le champ des professionnels de la gestion des inquiétudes et analytique de la transnationalisation des processus d'(in)sécurisation », *Cultures & Conflits*, No. 58, été, pp. 53-101.

BIGO, Didier (1998). « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, No. 31-32, printemps-été, pp. 13-38.

BOGHOSSIAN, Paul (2009). *La peur du savoir. Sur le relativisme et le constructivisme de la connaissance,* Marseille : Agone.

BORY, Valérie (1987). *Dehors ! De la chasse aux Italiens à la peur des réfugiés. 1896-1986*, Lausanne : Pierre-Marcel Favre.

BOURDIEU, Pierre (1993). « A propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la*
*Recherche en Sciences Sociales*, No. 100, pp. 32-36.

BRAUN, Rudolf (1970). *Sozio-kulturelle Probleme der Eingliederung italienischer Arbeitskräfte in der Schweiz*, Erlenbach-Zürich : E. Rentsch.

CHUARD, Patrick (2009). « Jörg Stolz: "Avant les musulmans, c'était les Italiens" », *Tribune de Genève*, 30 décembre.

CLAVIEN, Alain (2010). *Grandeurs et misères de la presse politique. Le match Gazette de Lausanne – Journal de Genève*, Lausanne : Antipodes.

DE BONVILLE, Jean (2006). *L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique*, Bruxelles : De Boeck.

DE SARDAN, Jean-Pierre Olivier (1998). « Émique », *L'Homme*, tome 38, No. 147, pp. 151-166.

DURKHEIM, Émile (2007). *Les règles de la méthode sociologique (13ème édition)*, Paris : Presses Universitaires de France.

ENTMAN, Robert M. (1993). « Framing : Toward Clarification of a Fractured Paradigm », *Journal of Communication*, Vol. 43, No. 4, automne, pp. 51-58.

ETTINGER, Patrik, IMHOF, Kurt (2006). *Ethnisierung des Politischen und Problematisierung religiöser Differenz. Schlussbericht*, recherche menée dans le cadre du NFP 58 « Religiongemeinschaften, Staat und Gesellschaft ».

FIBBI, Rosita (2001). « Immigrati anziani in Svizzera : dal mito del ritorno alla realtà dell'insedimento e della doppia dimora », in *Gli italiani in Svizzera : un secolo di emigrazione*, Bellinzona : Casagrande, pp. 241-248.

HACKING, Ian (2000). *The Social Construction of What ?*, Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press.

HELBLING, Marc, TRESCH, Anke (2011). « Measuring party positions and issue salience from media coverage : Discussing and cross-validating new indicators », *Electoral Studies*, No. 30, pp. 174–183.

HELBLING, Marc (2008). *Islamophobia in Switzerland : A new phenomenon or a new name for xenophobia?*, rapport préparé pour l'Annual conference of the Midwest Political Science Association, 3-6 avril.

HELBLING, Marc (2007). *Debattenanalyse. Auswahlverfahren und Codebuch*, octobre (document non publié, exemplaire fourni par l'auteur).

HOLZER, Thomas, SCHNEIDER, Gerald, « Le revers de la médaille d'une mise en œuvre décentralisée des procédures d'asile : à l'exemple de la Suisse, perspectives pour l'Union européenne », in WICKER, Hans-Rudolf, FIBBI, Rosita, HAUG, Werner (dir.) (2003), *Les migrations et la Suisse : Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles »*, Zurich : Seismo, pp.153-174.

KRIESI, Hanspeter (2005). *Direct democratic choice. The Swiss experience*, Lanham : Lexington Books.

MCNAMARA, Jim (2006). « Media Content Analysis. Uses, Benefits & Best Practice Methodology », *Asia Pacific Public Relations Journal*, Vol. 6, No. 1, pp. 1-34.

MCQUAIL, Denis (1994). *Mass Comunication Theory. An IntroduCtion (third edition)*, Londres : Sage Publications Ltd.

MEER, Nasar, NOORANI, Tehseen (2008). « A sociological comparison of anti-Semitism and anti-Muslim sentiment in Britain », *The Sociological Review*, Vol. 56, No. 2, pp. 195-219.

MORRIS, Michael W., LEUNG, Kwok, AMES, Daniel (1999). « Views from inside and outside: Integrating Emic and Etic Insights about Culture and Justice Judgment », *The Academy of Management Review*, Vol. 24, No. 4, Octobre, pp. 781-796.

PIGUET, Etienne (2009). *L'immigration en Suisse : soixante ans d'entrouverture*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

PIGUET, Etienne, MAHNIG, Hans (2000). *Quotas d'immigration : l'expérience suisse*, Genève : Bureau International du Travail.

SCHEUFELE, Dietram A. (1999). « Framing as a Theory of Media Effects », *Journal of Communication*, hiver, pp. 103-122.

SCHRANZ, Mario, IMHOF, Kurt (2002). « Muslime in der Schweiz. Muslime in der öffentlichen Kommunikation », *Medienheft*, 18 décembre, pp. 1-7.

SENARCLENS, Jean (dir.) (1999). *Un journal témoin de son temps : histoire illustrée du "Journal de Genève", 1826-1998*, Genève : Slatkine.

STOLZ, Jörg (2005). « Explaining islamophobia. A test of four theories based on the case of Switzerland », *Swiss Journal of Sociology*, Vol. 31, No. 3, pp. 547-566.

STOLZ, Jörg (2001). « Einstellungen zu Ausländern und Ausländerinnen 1969 und 1995 : eine Replikationsstudie », in HOFFMANN-NOWOTNY, Hans-Joachim (2001). *Das Fremde in der Schweiz*, Zurich : Seismo, pp. 38-80.

STUDER, Brigitte (2008). « Von einer exklusiven zu einer integrativen Bürgerrechtspolitik ? 1934-2004 », in STUDER, Brigitte, ARLETTAZ, Gérald, ARGAST, Regula (2008). *Das Schweizer Bürgerrecht : Erwerb, Verlust, Entzug von 1848 bis zut Gegenwart*, Zurich : Verl. Neue Zürcher Zeitung, pp. 99-148.

VAN DIJK, Teun A. (2002). « Discourse and Racism », in GOLDBERG, David Theo, SOLOMOS, John (2002). *A companion to racial and ethnic studies*, Malden : Blackwell.

VAN DIJK, Teun A. (1991). *Racism and the Press*, Londres : Routledge.

VIGOUR, Cécile (2005). *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris : La Découverte.

WEBER, Max (1995). *Economie et Société 1. Les catégories de la sociologie*, Paris : Pocket.

WEBER, Robert P. (1990). *Basic content analysis (2nd Edition)*, Newbury Park : CA Sage.

WINDISCH, Uli (2002). *Suisse-immigrés, quarante ans de débats, 1960-2001*, Lausanne : L'Âge d'Homme.

WINDISCH, Uli (1978). *Xénophobie ? Logique de la pensée populaire*, Lausanne : L'Âge d'Homme.

(2009). *Media Content Analysis : California Public Discourse on Immigration. A Scan of Print Media Coverage and Public Opinion in 2008–2009*, Recherche menée dans le cadre du projet « The Opportunity Agenda », New York : Tides Center.

**Sites et documents internet**

EICHENBERGER, Isabelle (2011). *La couleur politique de la presse francophone en débat*, [en ligne] sur http://www.swissinfo.ch/fre/societe/La_couleur_politique_de_la_presse_francophone_en_debat.html?cid=29626122, consulté le 23 janvier 2012.

(2010). *Tradition humanitaire*, [en ligne] sur http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/asyl/humanitaere_tradition.html, consulté le 20 avril 2012.

Articles numérisés du *Journal de Genève* et de la *Gazette de Lausanne*, [en ligne] sur http://www.letempsarchives.ch.

**Sources**

*Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes*, [en ligne] sur http://www.admin.ch/ch/f/rs/c0_142_112_681.html, consulté le 6 mars 2012.

*Acquisition de la nationalité suisse selon le mode d'acquisition*, [en ligne] sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/data/01.html, consulté le 17 février 2012.

*Initiative populaire fédérale « contre l'emprise étrangère »*, [en ligne] sur http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis93t.html, consulté le 10 janvier 2012.

*Part de la population résidente permanente étrangère*, [en ligne] sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/01/01.html, consulté le 10 janvier 2012.

*Population résidente permanente et non permanente selon le sexe et la nationalité par pays, à la fin de l'année*, [en ligne] sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.Document.88340.xls, consulté le 10 janvier 2012.

*Population résidente étrangère selon l'autorisation de résidence, de 1964 à 2009*, données fournies électroniquement par l'Office Fédéral de la Statistique le 10 janvier 2012.

*Votation populaire du 26 septembre 2004*, [en ligne] sur http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20040926/index.html, consulté le 10 janvier 2012.

*Votation populaire du 7 juin 1970*, [en ligne] sur http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/19700607/index.html, consulté le 12 janvier 2012.

*Wohnbevölkerung nach Religion, Geschlecht und Nationalität, 1970-2000*, données fournies électroniquement par l'Office Fédéral de la Statistique le 30 mars 2012.

Gazette de Lausanne

BÉGUIN, Pierre (1970). « Utiliser un pouvoir d'assimilation qui est exceptionnel », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.

BERNHARD, Roberto (1970). « Les contradictions d'une société homogène transformée en Tour de Babel », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.

DUBOIS, Charles-Arnold (1970), « Industrie des machines et des métaux. Dès 1962, stabilisation de la main-d'œuvre par des mesures librement consenties », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.

GHELFI, André (1970). « L'initiative, un miroir aux alouettes », *Gazette de Lausanne*, 2 juin.

Journal de Genève

2004). « 350 jeunes discutent les problèmes des saisonniers », *Journal de Genève*, 1er juin.

Tribune de Lausanne

ATS (2004). « 39 ouvriers espagnols ont quitté la Suisse », *Tribune de Lausanne*, 10 juin.

BOUCHAT, Théo (1970). « La majorité silencieuse », *la Tribune de Lausanne*, 5 juin.

BOUCHAT, Théo (1970). « « Les saisonniers : c'est de la folie » », *la Tribune de Lausanne*, 4 juin.

BOUCHAT, Théo (1970). « Bilan de la campagne », *Tribune de Lausanne*, 2 juin.

SYFRIG, Max (1970). « Un coup de poignard contre les Romands », *Tribune de Lausanne*, 3 juin.

Le Temps

Comité contre les naturalisations en masse (2004). « Les Musulmans bientôt en majorité ? », *Le Temps*, le 19 septembre.

Courrier des lecteurs (2004). « La polémique suscitée par l'annonce sur les musulmans », *Le Temps*, 22 septembre.

FOURNIER, Anne (2004). « Ici à Rothenthurm, 10% de oui, c'est déjà beaucoup », *Le Temps*, 28 septembre.

HOESLI, Eric (2004). « Asile. Où est le courage, où est la responsabilité ? », *Le Temps*, le 19 septembre.

KHALAFALLAHM, Sarah, ELKAÏM, Élie (2004). « La liberté d'expression a des limites », *Le Temps*, 20 septembre.

LEMA, Luis (2004). « Les cent nouveaux citoyens genevois du 21 septembre », *Le Temps*, 22 septembre.

MASMEJAN, Denis (2004). « La nationalité des chauffards sera désormais recensée dans les statistiques », *Le Temps*, 20 septembre.

MODOUX, François (2004). « Être musulman et bon citoyen suisse, c'est possible », *Le Temps*, 23 septembre.

MOLLA, Serge (2004). « Information ou désinformation », *Le Matin*, 19 septembre.

RADHA, Ivan (2004). « Amnesty International reste réaliste », *Le Temps*, 19 septembre.

Le Matin

ATS (2004). « Les requérants déménagent », *Le Matin*, 30 septembre.

BESSON, Sylvain (2004). « Enquête suisse sur Al-Qaida : Sorti de prison, un suspect accuse », *Le Matin*, 19 septembre.

BOILLAT, Bernard (2004). « Retirez à vie ! », *Le Matin*, 28 septembre.

DONZÉ, Vincent (2004). « Rixe mortelle », *Le Matin*, 20 septembre.

K. R. (2004). « Menacée d'être renvoyée demain, une famille kosovare se cache », *Le Matin*, 1er octobre.

PAUCHARD, Yan (2004). « J'espère que les hommes ne seront pas effrayés », *Le Matin*, 27 septembre.

RENAUD, Tschoumy (2004). « Mobulu M'futi », *Le Matin*, 25 septembre.

RUETSCHE, Nicolas (2004). « Musulmans en Suisse : priorité à l'intégration », *Le Matin*, 19 septembre

# 8. Annexes

## 8.1. Textes des projets

### 8.1.1. Initiative contre l'emprise étrangère, 1970

**Initiative populaire fédérale ' contre l'emprise étrangère'**

La Constitution de la Confédération du 29 mai 1874 est complétée comme il suit:

*Article 69quater*

I

a. La Confédération prend des mesures contre l'emprise démographique ou économique étrangère en Suisse.
b. Le Conseil fédéral veille à ce que dans chaque canton, Genève excepté, le nombre des étrangers ne soit pas supérieur à 10 pour cent des citoyens suisses dénombrés lors du dernier recensement. Pour le canton de Genève, la proportion admise est de 25 pour cent.
c. Dans le compte des étrangers, selon le présent article, lettre *b*, ne sont pas pris en considération et touchés par les mesures contre la surpopulation : Les saisonniers (qui ne demeurent pas plus de 9 mois par an en Suisse, et y viennent sans famille), les frontaliers, les étudiants de degré universitaire, les touristes, les fonctionnaires d'organisations internationales, les membres des délégations diplomatiques et consulaires, les hommes de sciences et les artistes ayant des qualifications particulières, les retraités, les malades et personnes en convalescence ou en traitement, le personnel d'hôpital, le personnel d'organisations de charité ou ecclésiastiques internationales.
d. Le Conseil fédéral veille à ce qu'aucun citoyen suisse ne soit congédié en raison des mesures de restriction ou de rationalisation, aussi longtemps que des étrangers, de la même catégorie professionnelle, travaillent dans la même exploitation.
e. Le Conseil fédéral ne peut utiliser la naturalisation comme mesure de lutte contre la surpopulation étrangère qu'en décidant que les enfants de parents étrangers sont citoyens suisses dès leur naissance, quand leur mère est d'origine suisse, et les parents domiciliés en Suisse au moment de la naissance (cf. art. 44, 3e al.).

II

a. L'article 69quater entre en vigueur immédiatement après son acceptation par le peuple et les cantons, et l'arrêté de validation de l'Assemblée fédérale.
b. Pour les mesures prévues au chiffre I, *b*, la réduction doit être réalisée dans le délai de 4 ans dès l'arrêté de validation de l'Assemblée fédérale.

Source : http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis93t.html

## 8.1.2. Arrêtés fédéraux sur la naturalisation facilitée, 2004

*Projet de la Commission de rédaction pour le vote final*

---

**Arrêté fédéral**
**sur la naturalisation ordinaire et sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération**

du 3 octobre 2003

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*
vu le message du Conseil fédéral du 21 novembre 2001[1],
*arrête:*

I

La Constitution[2] est modifiée comme suit:

*Art. 38, al. 2 et 2bis*

2 Elle édicte les principes régissant la naturalisation des étrangers par les cantons.

2bis Elle facilite la naturalisation par les cantons des jeunes étrangers ayant grandi en Suisse.

II

Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

| | |
|---|---|
| Conseil national, 3 octobre 2003 | Conseil des Etats, 3 octobre 2003 |
| Le président: Yves Christen<br>Le secrétaire: Christophe Thomann | Le président: Gian-Reto Plattner<br>Le secrétaire: Christoph Lanz |

12245

1 FF **2002** 1815
2 RS **101**

(01.076 – 1)

Source : http://www.parlament.ch/f/wahlen-abstimmungen/volksabstimmungen/fruehere-volksabstimmungen/abstimmungen2004/26092004/buergerrechtsregelung-vorlage1-26092004/Pages/default.aspx

*Projet de la Commission de rédaction pour le vote final*

# Arrêté fédéral sur l'acquisition de la nationalité par les étrangers de la troisième génération

du 3 octobre 2003

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*
vu le message du Conseil fédéral du 21 novembre 2001[1],
*arrête:*

I

La Constitution[2] est modifiée comme suit:

*Art. 38, al. 1*

[1] La Confédération règle l'acquisition de la nationalité et des droits de cité par filiation, par mariage ou par adoption, de même que par la naissance en Suisse lorsque l'un des parents au moins y a grandi. Elle règle également la perte de la nationalité suisse et la réintégration dans cette dernière.

II

Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

| | |
|---|---|
| Conseil national, 3 octobre 2003 | Conseil des Etats, 3 octobre 2003 |
| Le président: Yves Christen<br>Le secrétaire: Christophe Thomann | Le président: Gian-Reto Plattner<br>Le secrétaire: Christoph Lanz |

12247

1 FF **2002** 1815
2 RS **101**

(01.076 – 3)

Source : http://www.parlament.ch/f/wahlen-abstimmungen/volksabstimmungen/fruehere-volksabstimmungen/abstimmungen2004/26092004/buergerrechtsregelung-vorlage3-26092004/Pages/default.aspx

## 8.2. Codebook

**Informations formelles**

| **Unité** | | **Article** | | **Journal** | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1ère Core Sentence | 1 | 1er article | 1 | Tribune de Lausanne | 1 |
| 2è C.S. | 2 | 2è article | 2 | Gazette de Lausanne | 2 |
| Nème C.S. | n | Nème article | n | Journal de Genève | 3 |
| | | | | Le Matin | 4 |
| | | | | Le Temps | 5 |

| **Année** | | **Date** |
|---|---|---|
| 1970 | 1 | DD/MM |
| 2004 | 2 | |

**Énonciateurs**

| Énonciateurs | Codes | Définitions |
|---|---|---|
| **Acteur politique** | 1 | *Politicien, porte-parole d'un parti politique ou parti politique en général. Le code 1 est utilisé uniquement lorsque l'énonciateur politique n'est pas identifiable ou trop flou.* |
| Verts | 2 | |
| Parti socialiste | 3 | |
| Parti suisse du travail | 4 | |
| Alliance des indépendants | 5 | |
| Parti démocrate chrétien | 6 | |
| Parti chrétien social | 7 | |
| Parti libéral suisse | 8 | |
| Parti radical démocratique | 9 | |
| UDC (Agrariens en 1970) | 10 | |
| Parti démocrate suisse (Action Nationale en 1970) | 11 | |
| Vigilance | 12 | *L'initiative étant originaire de l'A.N., lorsque son contenu est cité la source de la c.s. est codée 11* |
| Gauche | 13 | |
| Centre gauche | 14 | |
| Centre | 15 | |
| Centre droit | 16 | |
| Droite | 17 | |
| **Acteur politique spécifique** | | |
| James Schwarzenbach | 18 | |
| Christophe Blocher | 19 | |
| Oskar Freysinger | 20 | |
| **Acteur économique** | 21 | *Chef d'entreprise, porte-parole ou entreprise* |
| **Société Civile** | | |
| Citoyen/s | 22 | *Citoyen/s lambda* |
| Organisation | 23 | *Porte-parole ou organisation en général* |
| **Institution** | | |
| Gouvernemental | 24 | *Parlement, Tribunal, Conseil national, Assemblée* |
| Police | 25 | |
| Armée | 26 | |
| **Acteur religieux** | | *Représentant/s d'une institution religieuse,* |
| Chrétien | 27 | *membre/s de l'autorité religieuse (prêtre, pasteur,* |

| | | |
|---|---|---|
| Musulman<br>Autre | 28<br>29 | *imam, mollah, etc). Laïques non inclus.* |
| **Population immigrée**<br>1ère génération<br>2ème et plus génération<br>Non spécifié | <br>30<br>31<br>32 | *Générations ayant vécu l'émigration et générations dont il est spécifié qu'elles sont issues de l'immigration, naturalisées ou non (spécifié ailleurs)* |
| **Spécialiste** | 33 | *Scientifique (sociologue, économiste, politologue, etc)* |
| **Médias**<br>Général<br>Journal<br>Journaliste | <br>34<br>35<br>36 | <br>*Référence aux médias / journaux en général*<br>*Déclaration faite au nom du journal*<br>*Déclaration du journaliste auteur de l'article* |
| **Outsider**<br>**ONG**<br>**Organisation internationale** | 37<br>38<br>39 | *Acteur / groupe d'acteurs extérieurs à la Suisse* |
| **« On »** | 40 | *Énonciateur indéfini (« on », « la Suisse », « la société »)* |
| **Autre** | 41 | *Énonciateur non catégorisable (touristes, frontaliers, etc)* |
| **Remarques** : s'il existe deux énonciateurs dans une *core sentence*, la coder deux fois en changeant l'énonciateur. | | |

**Objets « out-group »**

| Caractéristiques | Codes | Définitions |
|---|---|---|
| **Terme générique ?** | | |
| Oui | 1 | |
| Non | 0 | |
| **Terminologie** | | |
| Etranger | 1 | *Tout terme dérivé de étrang** |
| Immigré | 2 | *Tout terme dérivé de *migr** |
| Saisonnier | 3 | |
| Travailleur étranger / immigré | 4 | *Tout terme exprimant notion de travail (ouvrier, main-d'œuvre, professions spécifique, etc)* |
| Réfugié / requérant | 5 | |
| Binational | 6 | |
| Autre | 7 | |
| Non spécifié | 99 | |
| **Origine?** | | |
| Oui | 1 | |
| Non | 0 | |

| **Origine spécifiée** | | **Si naturalisation** | |
|---|---|---|---|
| *Europe* | 1 | **spécifiée** | 101 |
| Allemagne | 2 | | 102 |
| Albanie | 3 | | 103 |
| Autriche | 4 | | 104 |
| Belgique | 5 | | 105 |
| Bosnie et Herzégovine | 6 | | 106 |
| Bulgarie | 7 | | 107 |
| Croatie | 8 | | 108 |
| Espagne | 9 | | 109 |
| France | 10 | | 110 |
| Grèce | 11 | | 111 |
| Hongrie | 12 | | 112 |
| Italie | 13 | | 113 |
| Kosovo | 14 | | 114 |
| Macédoine | 15 | | 115 |
| Moldavie | 16 | | 116 |
| Monténégro | 17 | | 117 |
| Pays-Bas | 18 | | 118 |
| Portugal | 19 | | 119 |
| Roumanie | 20 | | 120 |
| Serbie | 21 | | 121 |
| Slovaquie | 22 | | 122 |
| Tchécoslovaquie | 23 | | 123 |
| Turquie | 24 | | 124 |
| Ex-Yougoslavie | 25 | | 125 |
| | | | |
| *Afrique du Nord* | 26 | | 126 |
| Algérie | 27 | | 127 |
| Egypte | 28 | | 128 |
| Maroc | 29 | | 129 |
| *Afrique Autre* | 30 | | 130 |
| Afrique du Sud | 31 | | 131 |
| Congo | 32 | | 132 |
| Côte d'Ivoire | 33 | | 133 |
| Ethiopie | 34 | | 134 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Guinée | 35 | | 135 |
| Nigeria | 36 | | 136 |
| | | | |
| *Asie Ouest* | | | |
| Arabie Saoudite | 37 | | 137 |
| Emirats arabes unis | 38 | | 138 |
| Irak | 39 | | 139 |
| Israël | 40 | | 140 |
| Liban | 41 | | 141 |
| Syrie | 42 | | 142 |
| Yemen | 43 | | 143 |
| Palestine | 44 | | 144 |
| *Asie autre* | | | |
| Afghanistan | 45 | | 145 |
| Inde | 46 | | 146 |
| Iran | 47 | | 147 |
| Birmanie | 48 | | 148 |
| | | | |
| *Amérique du Nord* | | | |
| Canada | 49 | | 149 |
| *Amérique du Sud* | | | |
| Bolivie | 50 | | 150 |
| Chili | 51 | | 151 |
| Paraguay | 52 | | 152 |
| Colombie | 53 | | 153 |
| *Australie / Océanie* | 54 | | 154 |
| *Autre* | 55 | | 155 |
| « Arabe » | 56 | | 156 |
| Non spécifié | 99 | | 99 |
| **Religion ?** | | | |
| Oui | 1 | | |
| Non | 0 | | |
| **Religion spécifiée** | | | |
| Chrétien | 1 | | |
| Musulman | 2 | | |
| Autre | 3 | | |

| | | |
|---|---|---|
| Non spécifié | 99 | |
| **Dénomination**<br>Catholique<br>Protestant<br>Orthodoxe<br>Chrétien autre<br>Sunnite<br>Shiite<br>Soufi<br>Musulman autre<br>Non spécifié | <br>1<br>2<br>3<br>4<br>5<br>6<br>7<br>8<br>99 | |
| **Sexe**<br>Femme<br>Homme<br>Groupe | <br>1<br>2<br>3 | |
| **Remarques** : s'il existe deux objets dans une *core sentence*, la coder deux fois en changeant l'objet. | | |

**Relations énonciateur – objet**

| **Relations** | **Codes** | **Définitions** |
|---|---|---|
| Négative | -1 | *Déclaration exprimant une attitude négative* |
| Négative modérée | -0.5 | *Déclaration exprimant une attitude modérément négative* |
| Neutre | 0 | *Déclaration neutre / descriptive* |
| Positive modérée | 0.5 | *Déclaration exprimant une attitude modérément positive* |
| Positive | 1 | *Déclaration exprimant une attitude positive* |
| **Remarques** : La distinction entre une attitude modérée et simple est difficilement définissable. Cette distinction en revient à l'intuition du chercheur, pouvant s'aider de la comparaison à d'autres déclarations dans le texte et / ou en identifiant des éléments du discours qui tempère la déclaration négative. Toute déclaration se référant à une/des action/s favorable envers un objet est considérée positive, et celles se référant à une/des action/s défavorables envers un objet sont considérées comme négatives. | | |

***Frames***

| **Types d'argumentation** | ***Frames* / justification** | ***Subframes*** | **Code** |
|---|---|---|---|
| **Pragmatique** | 1. Economique | a. Marché emploi (chômage, salaire, secteur spécifique) | 1 |
| | | b. Influence macro-éco (récession, inflation, surchauffe, etc) | 2 |
| | | c. Général | 3 |
| | 2. Démographique | a. Surpopulation | 4 |
| | | b. Vieillissement population | 5 |
| | | *c. Überfremdung* | 6 |
| | | d. logement | 7 |
| | | e. Général (présentations chiffrées) | 8 |
| | 3. Sécurité | a. Terrorisme | 9 |
| | | b. Extrémisme religieux | 10 |
| | | c. Criminalité | 11 |
| | | d. Stabilité | 12 |
| | | e. Individuelle | 13 |
| | | f. Général | 14 |
| | 4. Législatif | - | 15 |
| | 5. Education | | 16 |
| | 6. Autre | | 17 |
| **Identitaire** | 1. Contact | a. Multiculturalisme | 18 |
| | | b. Assimilation | 19 |
| | | c. Intégration | 20 |
| | | d. Général | 21 |
| | 2. Culture | a. Valeurs | 22 |
| | | b. Traditions | 23 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | c. Coutumes | 24 |
| | | d. Langue | 25 |
| | | e. Art / sport | 26 |
| | | f. Général | 27 |
| | 3. National | a. Politique | 28 |
| | | b. Histoire | 29 |
| | | c. Mythes / Légende | 30 |
| | | d. Naturalisation | 31 |
| | | e. Général | 32 |
| | 4. Religion | a. Islamisation / catholicisation | 33 |
| | | b. (In)compatibilité | 34 |
| | | c. Pratique | 35 |
| | | d. Croyance | 36 |
| | | e. Général | 37 |
| **Morale** | 1. Suisse | a. Constitution | 38 |
| | | b. Code civil | 39 |
| | | c. Général | 40 |
| | 2. Universelle | a. ONU | 41 |
| | | b. UE | 42 |
| | | c. Laïcité | 43 |
| | | d. Général | 44 |
| | 3. Religieuse | a. Livre/s | 45 |
| | | b. Figure/s | 46 |
| | | c. Général | 47 |
| **Autre** | 1. Biographie | - | 48 |
| | 2. Image | a. Réputation internationale | 49 |
| | | b. Médiatisation | 50 |
| | | c. Général | 51 |
| | 3. Indéterminé | - | 52 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | 4. Relations avec l'extérieur | a. Europe<br>b. International<br>c. Général | 53<br>54<br>55 |

**Autres**

| **Localisation** | **Codes** | **Définitions** |
|---|---|---|
| Local | 1 | *Ville, village, place, rue, etc* |
| Cantonal | 2 | *Tout canton suisse (inclus non suisse-romands)* |
| Région linguistique | 3 | *Suisse romande, allemande, Italienne, romanche* |
| National | 4 | *« Suisse, Confédération helvétique, etc… »* |
| Européen | 5 | *Europe en général ou parallèle avec un pays* |
| International | 6 | *d'Europe* |
| Autre / conceptuel | 7 | *En général ou parallèle avec un pays hors Europe* |
| | | *Indéterminable* |
| **Remarques** : lorsque deux niveaux sont présents dans une *core sentence*, la coder deux fois en changeant le niveau. | | |

## 8.3. Annonce du *Comité contre les naturalisations en masse*

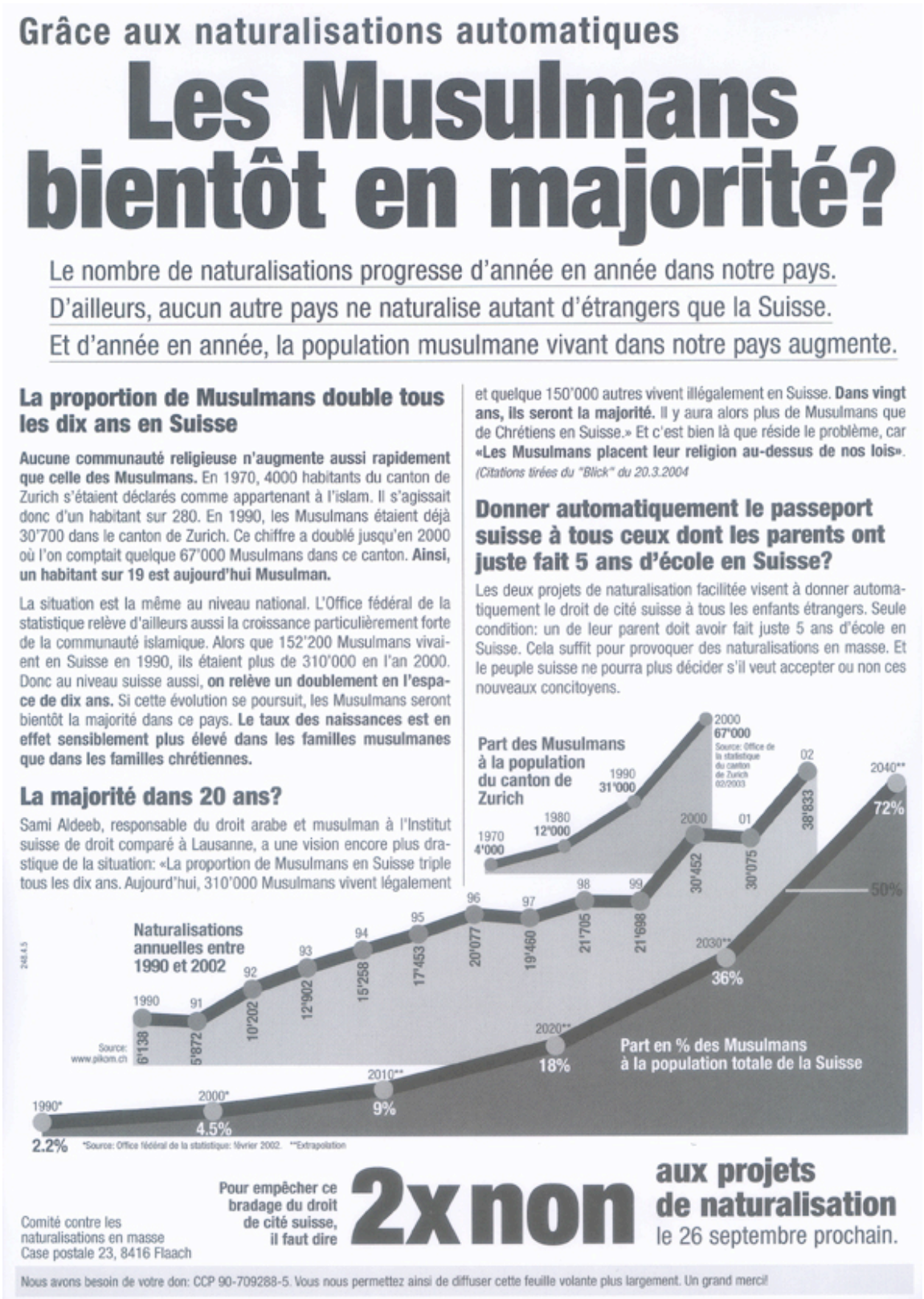

Grâce aux naturalisations automatiques

# Les Musulmans bientôt en majorité?

Le nombre de naturalisations progresse d'année en année dans notre pays. D'ailleurs, aucun autre pays ne naturalise autant d'étrangers que la Suisse. Et d'année en année, la population musulmane vivant dans notre pays augmente.

### La proportion de Musulmans double tous les dix ans en Suisse

**Aucune communauté religieuse n'augmente aussi rapidement que celle des Musulmans.** En 1970, 4000 habitants du canton de Zurich s'étaient déclarés comme appartenant à l'islam. Il s'agissait donc d'un habitant sur 280. En 1990, les Musulmans étaient déjà 30'700 dans le canton de Zurich. Ce chiffre a doublé jusqu'en 2000 où l'on comptait quelque 67'000 Musulmans dans ce canton. **Ainsi, un habitant sur 19 est aujourd'hui Musulman.**

La situation est la même au niveau national. L'Office fédéral de la statistique relève d'ailleurs aussi la croissance particulièrement forte de la communauté islamique. Alors que 152'200 Musulmans vivaient en Suisse en 1990, ils étaient plus de 310'000 en l'an 2000. Donc au niveau suisse aussi, **on relève un doublement en l'espace de dix ans.** Si cette évolution se poursuit, les Musulmans seront bientôt la majorité dans ce pays. **Le taux des naissances est en effet sensiblement plus élevé dans les familles musulmanes que dans les familles chrétiennes.**

### La majorité dans 20 ans?

Sami Aldeeb, responsable du droit arabe et musulman à l'Institut suisse de droit comparé à Lausanne, a une vision encore plus drastique de la situation: «La proportion de Musulmans en Suisse triple tous les dix ans. Aujourd'hui, 310'000 Musulmans vivent légalement et quelque 150'000 autres vivent illégalement en Suisse. **Dans vingt ans, ils seront la majorité.** Il y aura alors plus de Musulmans que de Chrétiens en Suisse.» Et c'est bien là que réside le problème, car **«Les Musulmans placent leur religion au-dessus de nos lois»**. *(Citations tirées du "Blick" du 20.3.2004*

### Donner automatiquement le passeport suisse à tous ceux dont les parents ont juste fait 5 ans d'école en Suisse?

Les deux projets de naturalisation facilitée visent à donner automatiquement le droit de cité suisse à tous les enfants étrangers. Seule condition: un de leur parent doit avoir fait juste 5 ans d'école en Suisse. Cela suffit pour provoquer des naturalisations en masse. Et le peuple suisse ne pourra plus décider s'il veut accepter ou non ces nouveaux concitoyens.



Pour empêcher ce bradage du droit de cité suisse, il faut dire **2x non aux projets de naturalisation** le 26 septembre prochain.

Comité contre les naturalisations en masse
Case postale 23, 8416 Flaach

Nous avons besoin de votre don: CCP 90-709288-5. Vous nous permettez ainsi de diffuser cette feuille volante plus largement. Un grand merci!

Source : Comité contre les naturalisations en masse, « Les Musulmans bientôt en majorité ? », *Le Temps*, le 19 septembre 2004.

## 8.4. Tableaux d'intervalles de confiance

### 8.4.1. Intervalles de confiance pour la différence entre les proportions de frames utilisés dans le discours sur les étrangers italiens / espagnols et les étrangers en général, en 1970

| ***Frames*** | **Étrangers (général)** | **Étrangers italiens / espagnols** | **Significativité**[175] |
|---|---|---|---|
| Economie | 25% | 24% | (-0.033 ; 0.102) |
| Démographie | 26% | 7% | (0.137 ; 0.230) |
| Sécurité | 2% | 7% | (0.012 ; 0.092)* |
| Législation | 5% | 10% | (-0.002 ; 0.092) |
| Éducation | 2% | 1% | (-0.027 ; 0.018) |
| Contact | 10% | 19% | (0.020 ; 0.141)* |
| Culture | 5% | 7% | (-0.020 ; 0.063) |
| Identité nationale | 4% | 2% | (-0.017 ; 0.037) |
| Identité religieuse | 1% | 1% | (-0.021 ; 0.018) |
| Morale suisse | 1% | 0% | (-0.018 ; 0.012) |
| Morale universelle | 3% | 4% | (-0.040 ; 0.023) |
| Morale religieuse | 1% | 1% | (-0.007 ; 0.037) |
| Biographie | 1% | 4% | (0.001 ; 0.061)* |
| Image | 1% | 0% | (-0.013 ; 0.018) |
| Relations ext. | 1% | 1% | (-0.025 ; 0.013) |
| Indéterminé | 12% | 12% | (-0.048 ; 0.056) |

[175] La significativité de différence est testée par le calcul d'intervalles de confiance qui estiment la différence entre les deux proportions, avec un degré de confiance de 95%. Lorsqu'un intervalle contient 0, il ne peut donc être admis qu'une différence significative existe. Les astérisques indiquent qu'une différence significative existe entre les deux proportions.

### 8.4.2. Intervalles de confiance pour la différence entre les proportions de frames utilisés dans le discours sur les étrangers ex-Yougoslaves et les étrangers en général, en 2004

| ***Frames*** | **Étrangers (général)** | **Étrangers ex-Yougoslaves** | **Significativité** |
|---|---|---|---|
| Economie | 7% | 11% | (-0.007 ; 0.097) |
| Démographie | 12% | 9% | (-0.03 ; 0.070) |
| Sécurité | 18% | 33% | (0.075 ; 0.227)* |
| Législation | 8% | 2% | (0.022 ; 0.082)* |
| Éducation | 3% | 3% | (-0.037 ; 0.02) |
| Contact | 8% | 11% | (-0.019 ; 0.083) |
| Culture | 4% | 3% | (-0.034 ; 0.030) |
| Identité nationale | 11% | 4% | (0.018 ; 0.095)* |
| Identité religieuse | 3% | 0% | (0.002 ; 0.039)* |
| Morale universelle | 2% | 1% | (-0.023 ; 0.024) |
| Biographie | 12% | 14% | (-0.026 ; 0.090) |
| Image | 1% | 2% | (-0.003 ; 0.046) |
| Relations ext. | 2% | 2% | (-0.027 ; 0.020) |
| Indéterminé | 10% | 6% | (-0.010 ; 0.077) |

### 8.4.3. Intervalles de confiance pour la différence entre les proportions de frames utilisés dans le discours sur les étrangers musulmans et les étrangers en général, en 2004

| ***Frames*** | **Étrangers (général)** | **Étrangers musulmans** | **Significativité** |
|---|---|---|---|
| Économie | 7% | 3% | (0.011 ; 0.070)* |
| Démographie | 12% | 34% | (0.151 ; 0.283)* |
| Sécurité | 18% | 15% | (-0.028 ; 0.079) |
| Législation | 8% | 6% | (-0.020 ; 0.053) |
| Éducation | 3% | 1% | (-0.013 ; 0.030) |
| Contact | 8% | 6% | (0.081 ; 0.056)* |
| Culture | 4% | 5% | (-0.017 ; 0.047) |
| Identité nationale | 11% | 5% | (0.014 ; 0.088)* |
| Identité religieuse | 3% | 10% | (0.040 ; 0.124)* |
| Morale universelle | 2% | 2% | (-0.026 ; 0.020) |
| Biographie | 12% | 5% | (0.024 ; 0.098)* |
| Image | 1% | 0% | (-0.011 ; 0.015) |
| Relations ext. | 2% | 0% | (-0.001 ; 0.029) |
| Indéterminé | 10% | 9% | (-0.039 ; 0.049) |